HIGHLIGHTS
OF THE 1990-1991 NEW BRUNSWICK BUDGET

New Brunswick

Finance

Allan Maher
Minister

CNB 89151-4

Published by:
Department of Finance
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada

March 1990

Cover and Graphs:
Communications New Brunswick

Typesetting:
Queen's Printer for New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-55048-284-X

Printed in New Brunswick

Overview

- **Ordinary Spending Continues to Grow**

  Ordinary account expenditures will increase by $230.2 million over the 1989-90 Budget. This represents a growth in ordinary expenditures of 6.5% which is below the rate of growth in the economy expected to be 6.6% in 1990.

- **Economy**

  The economy will grow by 6.6% in 1990, about the same as the Canadian economy. Economic growth in New Brunswick in 1990, after adjusting for inflation, is forecast to be the highest in all of the Atlantic region.

- **Ordinary Account Surplus**

  The Budget will significantly increase funding in important areas such as health care, education, environmental protection and job creation, and includes a budgeted surplus of $3.7 million.

  This will be the third successive surplus on the ordinary account after seven years of large ordinary account deficits.

- **Federal Cutbacks**

  Despite federal cuts in funding for Post Secondary Education and Health Care of approximately $70 million over the next two years, grants to universities will increase to $143.9 million as recommended by the Maritime Provinces Higher Education Commission; the budget for Health Care will exceed $1 billion, an increase of $85.9 million or 8.8% over last year, and the budget of the Department of Advanced Education and Training will increase by 7.9% or $7.7 million.

- **Highways**

  Thirty million dollars in supplementary funding will be added to the 1990-91 Capital Budget for the Trans-Canada Highway and connecting links to Saint John.

  Highway capital spending will total $186.1 million including $102 million on our arterial highway system.

Net debt as a percent of G.D.P.

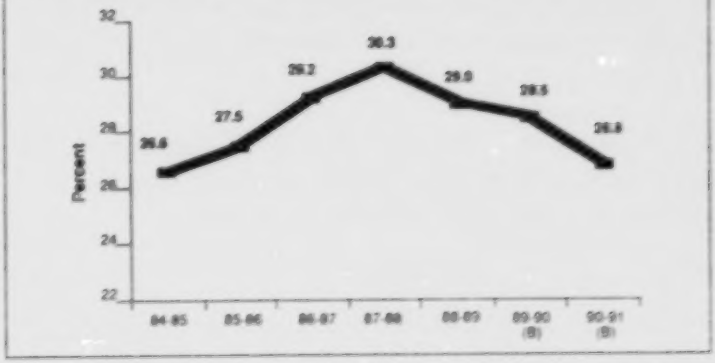

Debt burden compared to our ability to repay debt continues to decline.

Interest costs as a percent of revenue continue to decline.

Reducing interest costs as a percent of revenue

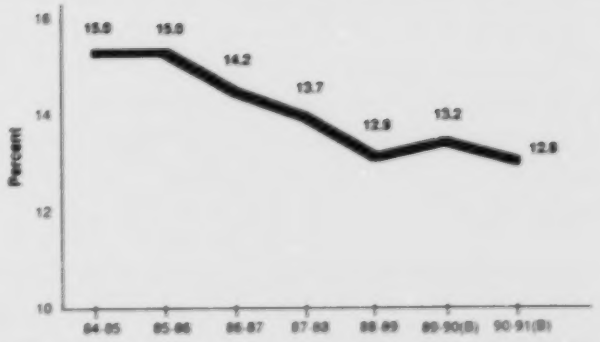

Budget Plan 1990-91

The objective is to move forward with the Government's vision for New Brunswick as outlined in its major policy documents, *Agenda for Change* and *Toward 2000*, while maintaining a sound fiscal situation.

Interest costs continue to decline as a percent of revenue. In 1990-91 the ratio is expected to be 12.8%, compared to a peak of 15% in 1985-86.

Two and a half years of responsible financial management, together with tight budgeting, has given the Government flexibility to increase the Capital Budget and allocate in excess of $20 million in new ordinary account spending for new and expanded services in 1990-91.

The Budget provides additional funding for job creation, education, health care, improvements to social programs, the environment and the Trans-Canada Highway.

Ordinary expenditures 1990-91

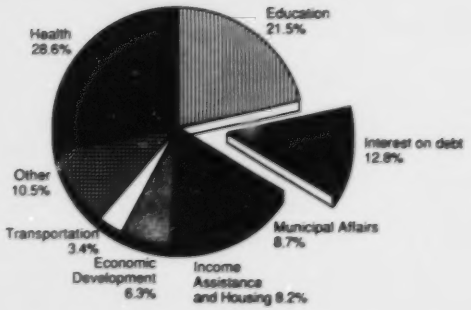

Interest on provincial debt is the third largest budget item, behind Health and Education.

New Initiatives For Job Creation

Job creation and economic development continue to be priorities of the Government. The Budget provides funds to support these priorities.

Central to the Government's job creation strategy is continued emphasis on the manufacturing sector with particular attention to the growth potential of small business.

Commerce and Technology

The budget for the Department of Commerce and Technology will increase by $2.5 million or 15.7% in 1990-91. Included is funding for a number of programs with an emphasis on small business:

$300 thousand for a quality assurance program to assist firms produce consistently high quality goods and services.

$800 thousand to be spent on small business programs previously financed by the federal government.

$200 thousand will be provided to implement a Stock Savings Plan, which will give New Brunswickers an opportunity to invest in the development of the Province.

Tourism

In order for the Government to create more jobs an improved and expanded tourism promotion campaign will be undertaken. To better sell the many attractive features New Brunswick offers as a tourist destination, the Government has established four objectives for expanded tourism promotion programs:

To make New Brunswick better known as a tourist destination;

To encourage more tourists to visit the Province;

To encourage New Brunswickers to travel more within their own Province; and

To extend the tourism season, both in the spring and in the fall.

In keeping with these objectives, additional funds are provided in the Department of Tourism, Recreation and Heritage as follows:

$470 thousand for tourist related marketing initiatives including a co-operative marketing venture with the Atlantic Provinces, and an expanded advertising campaign in major market areas like New England and Central Canada.

$100 thousand to implement a quality grading system for roofed accommodations which will assist in the province's marketing initiatives.

$75 thousand will be spent on the designation of scenic trails and roads.

Government will proceed with the establishment of a Fundy Trail Agency.

Agriculture

In 1989, the agricultural sector in New Brunswick showed the third highest rate of growth in farm cash receipts in the country. This budget provides funds to build on this momentum.

A $2.25 million New Entrant program to assist qualified farmers acquire working farms will be established in 1990-91.

A new $1.5 million loan program to expand the horticulture industry will be introduced.

Additional funds totalling $210 thousand will be provided to expand programs in Beef Finishing, Potato and Meat Inspections, and Market Development.

Fisheries and Aquaculture

In the face of difficulties in the fisheries sector it is important to gain maximum economic benefit from the resources we have. The budget of the Department of Fisheries and Aquaculture will increase by $1.1 million in 1990-91. New initiatives include:

$100 thousand to increase marketing efforts in Canada and around the world.

$200 thousand to enhance monitoring and licensing activities.

Increase in resources for national and regional species negotiations.

Energy Projects

The equivalent of over 3,600 person years of work will be created through the construction of the $965 million Belledune generating plant and a $250 million investment in four combustion turbine generating units in Millbank. Planning is also underway for a new energy project at Grand Lake.

Helping People Get Jobs

A key feature of the job creation strategy is to continue with a broad range of funding to help people enter the labour force.

Since October 1988, approximately 3,000 income assistance clients have gained valuable work experience in the public sector. An additional 1,400 clients have received training and other services designed to improve their employability.

Another successful program in helping people enter the work force is the Visible Abilities Program in the Department of Labour. In the past eighteen months 551 disabled persons have found employment through this program.

The Government believes that job creation funds can be used more effectively with a better understanding of employment needs as well as the job opportunities available. To this end $200 thousand is provided in the Department of Labour to develop a human resources strategy. Such a strategy will help place people in jobs and ensure that the labour force will have the skills and occupations needed in the 1990's.

Daycare

The Government is aware that for many persons on income assistance, going back to work or school means placing their children in daycare centers. In recognition of the rising cost of this service the daily subsidy will be increased.

In addition, the daily flat rate paid to daycare operators will be increased.

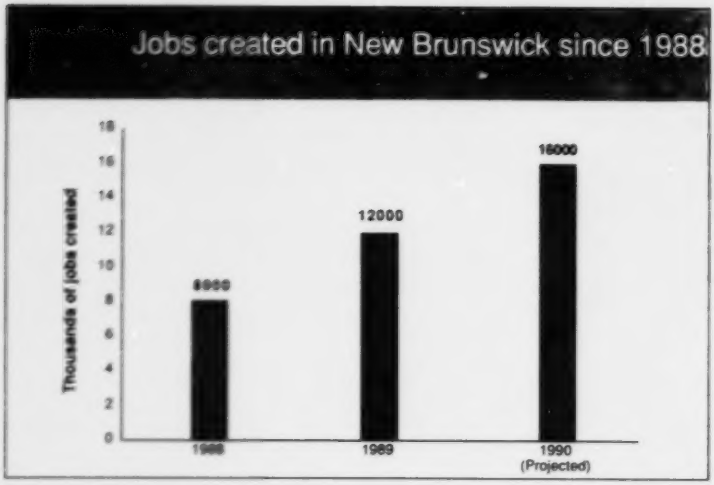

Job creation continues to be a high priority with 16,000 new jobs created since 1988.

Improvements To Social Programs

Education

The Government believes that quality education is one of its most important services. The 1990-91 Budget includes new funding for several educational priorities. Overall education spending will increase by $49.3 million or 6.5% in 1990-91.

In total $39.6 million will be spent for students with special needs, an increase of $1.26 million over 1989-90.

Additional support services will be provided to assist with the integration of special needs students in the school system.

To meet the Government's goal for all students to attain a functional level of proficiency in a second language before they leave high school, $1.3 million is provided in new funding for second language instruction.

Despite recent cutbacks in federal support for post secondary education, for the third year in a row, the Province will meet the Maritime Provinces Higher Education Commission's recommended level of funding for our universities.

The budget of the Department of Advanced Education and Training will increase by $7.7 million or 7.9%.

The night school component of the Adult Basic Education Program, to educate and train unemployed persons and those who do not have the benefit of a high school education, will be increased by $536 thousand.

The Budget includes $650 thousand for the continued operation of the three store front Adult Learning Centers that were established last year as a pilot project.

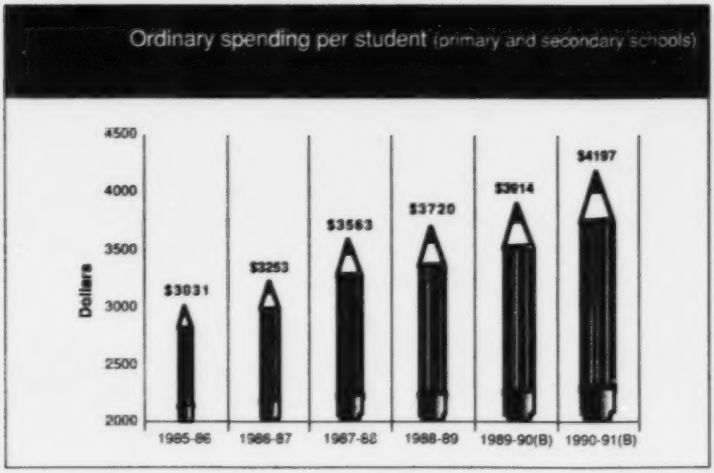

Spending per student will increase by 7.2% over last year.

Northern Service Development

The Government continues to be committed to the improvement of health care services in the north of the province.

By the end of 1990-91 the Government will have spent over $35 million on Northern Service Development.

Help for the Disabled

To continue the Government's strong commitment to the Decade of Disabled Persons several new initiatives will be funded in 1990-91:

Increased funding of $200 thousand will be added to the Vocational Rehabilitation Program which allows disabled persons to live more independently.

Funds will be provided to make major government documents available in braille and on cassettes.

Funds will be provided for a speech language and audiology coordinator.

Funds will be provided to purchase the services of a sign language interpreter in the Department of Supply and Services.

Increased assistance will be provided for disabled persons who are living in room and board accommodations.

Youth

The provincial court is to be expanded and designated as the Court of Jurisdiction for the *Young Offenders Act*. This will provide a more prompt response for referring young offenders to appropriate counselling and services.

A community based Youth Addiction Program is to be implemented in Saint John, Moncton, Tracadie and Fredericton.

Libraries

New funds, amounting to $123 thousand, will be provided to fund new libraries and provide additional staff for existing libraries. The Government will spend a total of $7.3 million on library services in 1990-91.

Official Languages

The Government is committed to providing quality services to both linguistic communities. To strengthen efforts in this area:

An additional $300 thousand will be directed to the Translation Bureau in the Department of Supply and Services.

The budget of the provincial language school will be increased by $500 thousand, to hire language instructors in Fredericton and around the Province.

Additional funds are provided for the student exchange program, which has the objective of fostering greater understanding between our two linguistic communities.

Transition Houses

Funds are provided to widen the network of Transition Houses in the Province.

Fuel Supplement

The budget of the Department of Income Assistance will be increased by $500 thousand to extend the fuel supplement payments to the month of November.

Housing

The Budget provides $33 million in loans and advances and ordinary account expenditures for the New Brunswick Housing Corporation.

Funding for the Rent Supplement Program has been increased by $368 thousand for a total budget of $1.6 million.

In addition $200 thousand has been added to the Emergency Repair Program for a total budget of $722.5 thousand.

The Environment

The operating budget for the Department of the Environment in 1990-91 is $18.5 million. This is a $1.4 million or 8.5% more than was budgeted in 1989-90.

The Premier's Round Table on Environment and Economy will continue to hold public hearings on environmental concerns.

Construction will begin in 1990-91 on a new $3 million analytical laboratory in Fredericton. The laboratory will provide a major expansion of testing capabilities for the Department of the Environment and will carry out all microbiological testing for the Department of Health and Community Services.

Additional staff will be hired in the Department of the Environment to carry out environmental impact assessment studies. This additional funding will improve the EIA process and ensure the compatibility of economic development with environmental protection.

The budget includes $50 thousand for the aquaculture operations in Dark Harbour, Lime Kiln Bay and Bliss Harbour to prevent pollution of these sites.

Additional funds will be directed to the development of a comprehensive hazardous waste management policy, to enable the government to effectively respond to the dangers imposed by the storing and handling of hazardous wastes.

To enhance the scenic value of our highways the Province will spend $1 million on vegetation and litter control. NBTel and N. B. Power have been invited to participate in this program.

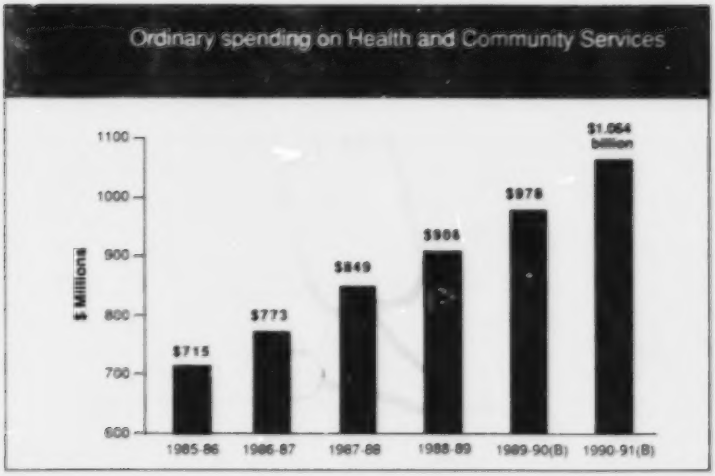

The budget for health and community services will exceed $1 billion.

Expenditure Management

Success in expenditure management to date has been achieved by improved efficiency, and by reducing spending in areas of low benefit in relation to cost.

The Government will adopt policies to slow the escalation in expenditures in some of the most costly open ended programs, without affecting the quality or availability of services.

The Government will establish a Premier's Advisory Council on Health strategy to provide broad research and policy formulation in specific areas of health care, with the objective of providing quality services with the financial resources available.

The Minister of Health and Community Services will provide details on measures that will be implemented in 1990-91 to manage the growth of health care expenditures. These measures will draw heavily on the recommendations of the McKelvey-Levesque Commission and experiences in other provinces.

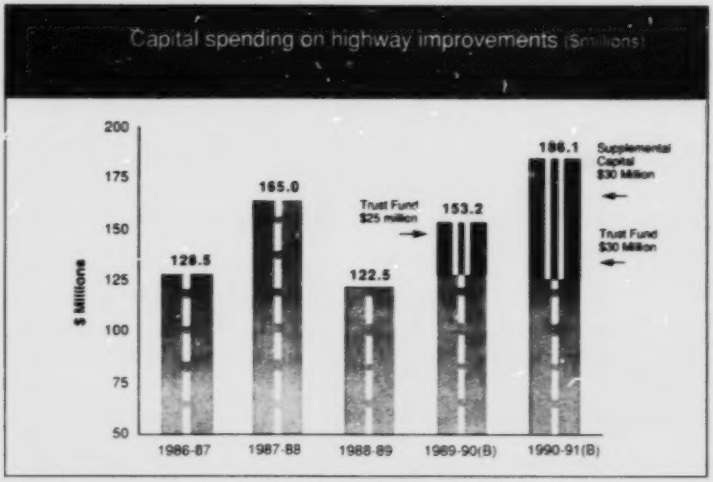

The arterial highway trust fund at $30 million and supplemental capital of $30 million will boost capital spending on highways to a record $186.1 million.

Revenue Issues

Debt Guarantee Fee

There will be an increase in the guarantee fee applied to the debt of the New Brunswick Electric Power Commission. The fee was introduced in 1988-89 to ensure taxpayers of New Brunswick were compensated for the Province's guarantee of Power Commission debt. The debt guarantee fee will be set to generate $12 million in 1990-91.

Tobacco Tax

An error in calculating the tax per cigarette in 1989-90 resulted in a tax which was higher than that supported by present legislation. This will be addressed by changing the *Tobacco Tax Act* to set the tax per cigarette for 1989-90 at the level applied in that year. To prevent a reduction in revenue in 1990-91 when the 50 percent *ad valorem* rate is correctly applied to the retail price, the *ad valorem* rate in cigarettes will be set at 51 percent effective April 1, 1990.

Conclusion

- The 1990-91 Budget will meet the challenges in the year ahead and continue the progress made in terms of strengthening our economy and improving services for New Brunswickers.

- Because of recent management successes, interest charges as a percent of revenue have declined and the Government is now able to allocate a larger share of revenue to provide quality services to New Brunswickers than at any time in recent years.

- The 1990-91 Budget provides resources to continue the job of developing our economy and creating employment opportunities. The Budget broadens the Government's commitment to education and training, increases spending on environmental programs, and addresses a number of environmental issues of importance to New Brunswickers.

- With ordinary account revenues of $3,754.7 million and ordinary account expenditures of $3,751 million the ordinary account is budgeted to have a surplus of $3.7 million in 1990-91. This will be the third consecutive year that New Brunswick will not increase its debt to pay for day-to-day spending.

- The Government remains committed to the policy of balancing the needs of New Brunswickers with our ability to pay.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR 1990-1991

Nouveau-Brunswick

Finances

Allan Maher
Ministre

CNB 89151-4

Publié par :
Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Mars 1990

Couverture et graphiques :
Communications Nouveau-Brunswick

Photocomposition :
Imprimeur de la Reine pour le Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55048-284-X

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Aperçu

- **Hausse des dépenses au compte ordinaire**

  Les dépenses au compte ordinaire augmenteront de 230,2 millions de dollars par rapport au budget de 1989-1990. Une telle hausse représente une croissance de 6,5 % des dépenses au compte ordinaire, ce qui est en deça du taux de croissance de l'économie, lequel devrait atteindre 6,6 % en 1990.

- **Économie**

  La croissance économique sera de 6,6 % en 1990, à peu près la même que celle du Canada. Il est prévu que la croissance économique du Nouveau-Brunswick en 1990, après inflation, sera la plus élevée de toutes les provinces de l'Atlantique.

- **Excédent au compte ordinaire**

  Le budget augmentera de façon notable le financement de secteurs importants comme les soins de santé, l'éducation, la protection de l'environnement et la création d'emplois, et il comprend un excédent budgeté de 3,7 millions de dollars.

  Ce sera le troisième excédent de suite au compte ordinaire, après sept années d'importants déficits à ce compte.

- **Réductions fédérales**

  Malgré des réductions fédérales d'environ 70 millions de dollars au cours des deux prochaines années dans le financement de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé, les subventions accordées aux universités augmenteront à 143,9 millions, comme l'a recommandé la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes; le budget des soins de santé dépassera 1 milliard de dollars, soit une hausse de 85,9 millions ou 8,8 % par rapport à l'année dernière; le budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation augmentera de 7,9 % ou 7,7 millions.

- **Routes**

  Un montant additionnel de 30 millions de dollars s'ajoutera au budget des dépenses en capital de 1990-1991 pour la Transcanadienne et les tronçons de raccordement à Saint John.

  Les dépenses en capital pour les routes se chiffreront au total à 186,1 millions de dollars, dont 102 millions seront affectés à notre réseau de routes de grande communication.

Dette nette en pourcentage du PIB

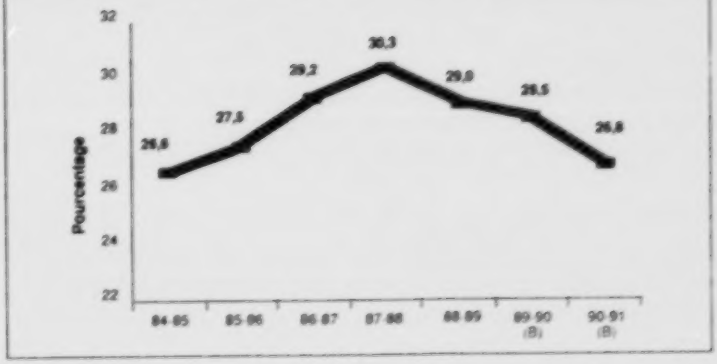

Le fardeau de la dette comparativement à notre capacité de rembourser la dette continue de baisser.

Les frais d'intérêt en pourcentage des recettes continuent de baisser.

La réduction des frais d'intérêt en pourcentage des recettes

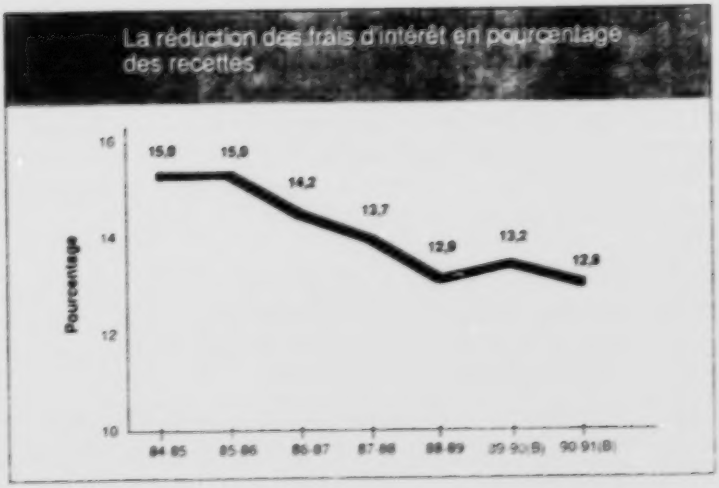

Plan budgétaire de 1990-1991

L'objectif est d'aller de l'avant en ce qui a trait à la vision du gouvernement pour le Nouveau-Brunswick décrite dans ses grands énoncés de politique *Vers un changement* et *Vers l'an 2000*, tout en maintenant une situation financière saine.

Les frais d'intérêt en pourcentage des recettes continuent de baisser. En 1990-1991, il est prévu que le taux sera de 12,8 %, comparativement au taux record de 15 % atteint en 1985-1986.

Deux années et demie de gestion financière responsable et une budgétisation serrée ont donné au gouvernement une marge de manoeuvre lui permettant d'augmenter le budget des dépenses en capital et d'affecter plus de 20 millions de dollars à de nouvelles dépenses au compte ordinaire en 1990-1991 pour des services nouveaux et élargis.

Le budget prévoit un financement additionnel pour la création d'emplois, l'éducation, les soins de santé, des améliorations aux programmes sociaux, l'environnement et la Transcanadienne.

Dépenses au compte ordinaire 1990-1991

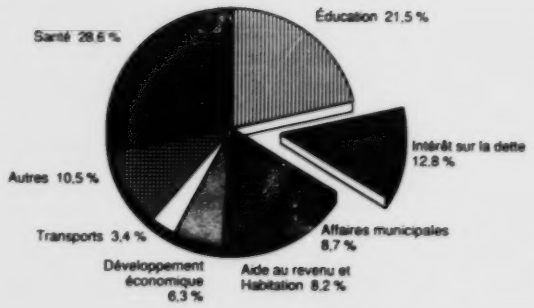

L'intérêt sur la dette vient au troisième rang comme poste budgétaire, après les dépenses affectées à la santé et à l'éducation.

Nouvelles initiatives pour la création d'emplois

La création d'emplois et le développement économique continuent d'être des priorités du gouvernement. Le budget prévoit des fonds pour appuyer ces priorités.

Au coeur de la stratégie de création d'emplois du gouvernement figure l'accent continu mis sur le secteur de la fabrication, visant particulièrement le potentiel de croissance de la petite entreprise.

Commerce et Technologie

Le budget du ministère du Commerce et de la Technologie augmentera de 2,5 millions de dollars ou 15,7 % en 1990-1991. Le budget comprend des fonds destinés à un certain nombre de programmes axés sur la petite entreprise :

Un montant de 300 000 $ est prévu pour le Programme d'assurance de la qualité, afin d'aider les entreprises à produire des biens et services d'une qualité supérieure constante.

Un montant de 800 000 $ est affecté aux programmes que le gouvernement fédéral finançait auparavant pour la petite entreprise.

Un montant de 200 000 $ est prévu pour mettre en oeuvre un régime d'épargne-actions, qui donnera à la population du Nouveau-Brunswick une occasion d'investir dans le développement de la province.

Tourisme

Pour que le gouvernement crée plus d'emplois, une campagne de promotion touristique améliorée et élargie sera entreprise. Afin de mieux vendre les nombreux attraits que le Nouveau-Brunswick offre en tant que destination touristique, le gouvernement a établi quatre objectifs pour des programmes élargis de promotion du tourisme :

Faire mieux connaître le Nouveau-Brunswick comme destination touristique.

Encourager plus de touristes à visiter la province.

Encourager les gens du Nouveau-Brunswick à voyager davantage dans leur province.

Prolonger la saison touristique au printemps aussi bien qu'à l'automne.

En accord avec de tels objectifs, le ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine recevra des fonds additionnels :

Un montant de 470 000 $ sera affecté à des initiatives de marketing liées au tourisme, dont une opération de marketing réalisée en coopération avec les provinces de l'Atlantique et une campagne de publicité élargie visant des marchés importants comme la Nouvelle-Angleterre et le centre du Canada.

Un montant de 100 000 $ sera affecté à la mise en oeuvre d'un système de classification de la qualité de l'hébergement, qui contribuera aux initiatives de marketing de la province.

Un montant de 75 000 $ sera dépensé pour la désignation de chemins et de routes panoramiques.

Le gouvernement procédera à l'établissement d'une agence de la route Fundy.

Agriculture

En 1989, l'agriculture au Nouveau-Brunswick a été au troisième rang au pays quant au taux de croissance des recettes agricoles monétaires. Le présent budget prévoit des fonds pour profiter d'un tel élan.

Le Programme des nouveaux et nouvelles entrant(e)s sera établi en 1990-1991 grâce à une affectation de 2,25 millions de dollars pour aider des agricultrices et des agriculteurs qualifiés à acquérir des exploitations agricoles.

Un nouveau programme de prêts de 1,5 million de dollars sera mis en oeuvre en vue de l'expansion de l'industrie horticole.

Des fonds additionnels s'élevant à 210 000 $ sont prévus pour élargir les programmes relatifs à la finition des bovins, à l'inspection des pommes de terre et de la viande ainsi qu'au développement de marchés.

Pêches et Aquaculture

En raison des difficultés dans l'industrie des pêches, il est important de profiter au maximum des avantages économiques qu'offrent les ressources dont nous disposons. Le budget du ministère des Pêches et de l'Aquaculture augmentera de 1,1 million de dollars en 1990-1991. Les nouvelles initiatives comprennent les suivantes :

Un montant de 100 000 $ est prévu pour améliorer les efforts de commercialisation au Canada et partout dans le monde.

Un montant additionnel de 200 000 $ servira à améliorer les activités de surveillance et de délivrance de permis.

Les ressources affectées aux négociations nationales et régionales sur les espèces sont accrues.

Projets énergétiques

Des emplois représentant plus de 3 600 années-personnes seront créés par les travaux de construction de la centrale de Belledune, dont le coût s'élèvera à 965 millions de dollars, et par un investissement de 250 millions de dollars prévu pour quatre tranches à turbines à combustion, à Millbank. De plus, la planification est en cours pour un nouveau projet énergétique au Grand Lac.

Aide à la population pour obtenir de l'emploi

Un élément clé de la stratégie en matière de création d'emplois est de maintenir une large gamme de moyens de financement pour aider les gens à s'intégrer à la population active.

Depuis octobre 1988, environ 3 000 clients de l'Aide au revenu ont acquis une expérience de travail précieuse dans le secteur public; 1 400 clients additionnels ont acquis une formation et ont profité d'autres services visant à accroître leur aptitude au travail.

Un autre programme réussi qui aide les gens à s'intégrer à la population active est le programme Habiletés visibles du ministère du Travail. Grâce au programme, 551 personnes handicapées ont trouvé de l'emploi au cours des 18 derniers mois.

Le gouvernement croit que les fonds de création d'emplois peuvent être utilisés plus efficacement si les besoins en emploi et les possibilités d'emplois existantes sont mieux compris. À cet égard, 200 000 $ sont affectés au ministère du Travail pour

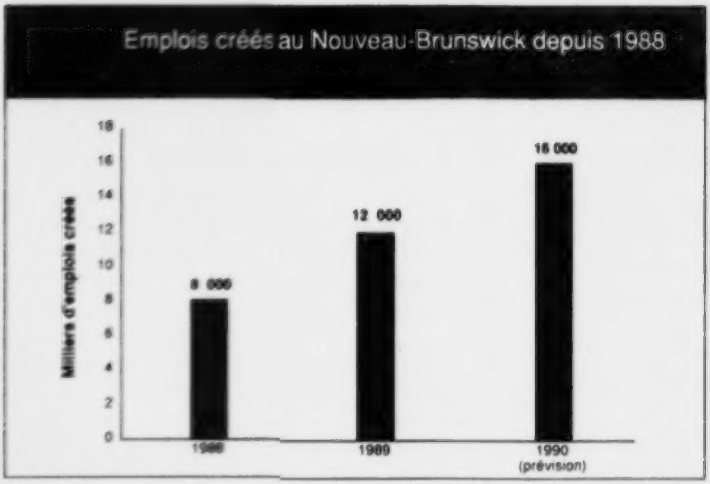

La création d'emplois demeure une priorité élevée, 16 000 nouveaux emplois ayant été créés depuis 1988.

l'élaboration d'une Stratégie en ressources humaines. Une telle stratégie aidera à fournir de l'emploi aux gens; grâce à elle, la population active aura les compétences et les professions nécessaires dans les années 90.

Garderies

Le gouvernement est conscient que, pour de nombreuses personnes qui bénéficient de l'aide au revenu, retourner au travail ou à l'école veut dire placer leurs enfants dans des garderies. Étant donné l'augmentation des frais d'un tel service, la subvention quotidienne sera augmentée.

L'allocation quotidienne fixe versée aux responsables de garderies aussi sera augmentée.

Améliorations aux programmes sociaux

Éducation

Le gouvernement estime que l'un de ses services les plus importants est une éducation de qualité. Le budget de 1990-1991 prévoit de nouveaux fonds pour plusieurs priorités dans le domaine de l'éducation. Les dépenses au chapitre de l'éducation augmenteront au total de 49,3 millions de dollars ou 6,5 % en 1990-1991.

Un total de 39,6 millions de dollars sera consacré aux élèves ayant des besoins spéciaux, une hausse de 1,26 million par rapport à 1989-1990.

Des services de soutien additionnels seront fournis pour aider à l'intégration au système scolaire des élèves ayant des besoins spéciaux.

Pour répondre à l'objectif du gouvernement visant que tous les élèves atteignent un niveau de compétence fonctionnel dans une langue seconde

Dépenses au compte ordinaire par élève (écoles primaires et secondaires)

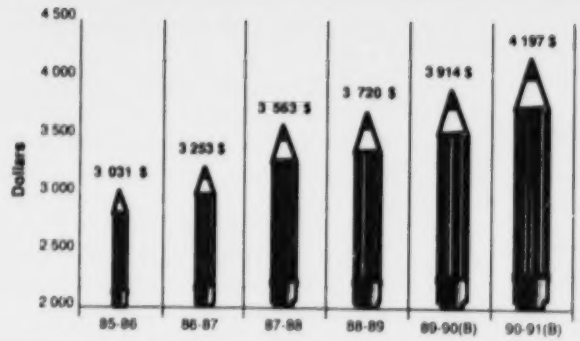

Les dépenses par élève augmenteront de 7,2 % par rapport à l'année dernière.

avant de quitter le secondaire, 1,3 million de dollars en nouveaux fonds sont accordés pour l'enseignement de la langue seconde.

Malgré les récentes restrictions dans les subventions fédérales à l'appui de l'enseignement postsecondaire, la province accordera, pour la troisième année de suite, le niveau de financement recommandé pour nos universités par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

Le budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation augmentera de 7,7 millions de dollars ou 7,9 %.

Le budget des cours du soir, un élément du programme d'éducation de base des adultes, visant à donner enseignement et formation aux personnes sans emploi et à celles qui n'ont pas l'avantage d'avoir fait des études secondaires, augmentera de 536 000 $.

Le budget comprend 650 000 $ pour que les trois centres locaux de formation pour adultes, établis l'année dernière à titre de projet pilote, continuent de fonctionner.

Développement des services dans le Nord

Le gouvernement demeure engagé à améliorer les services de santé dans le nord de la province.

À la fin de 1990-1991, le gouvernement aura dépensé plus de 35 millions de dollars pour le développement des services dans le Nord.

Aide aux personnes handicapées

Afin de poursuivre le ferme engagement du gouvernement à l'égard de la Décennie des personnes handicapées, plusieurs nouvelles initiatives seront financées en 1990-1991 :

Le Programme de réadaptation professionnelle, qui permet aux

personnes handicapées de mener une vie plus indépendante, verra son budget augmenter de 200 000 $.

Des fonds seront fournis en vue d'offrir des documents gouvernementaux importants sur cassettes et en braille.

Des fonds seront fournis pour un poste de coordination de l'orthophonie et de l'audiologie.

Des fonds sont prévus au ministère de l'Approvisionnement et des Services pour retenir les services d'un ou d'une interprète en langage gestuel.

De l'aide supplémentaire sera accordée aux personnes handicapées qui vivent actuellement dans des maisons de pension.

Jeunesse

La Cour provinciale sera élargie et désignée comme tribunal compétent en ce qui a trait à la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Il sera ainsi possible d'intervenir plus rapidement afin de diriger les jeunes contrevenants vers le counselling et les services qui s'imposent.

Un programme communautaire pour jeunes alcooliques et toxicomanes sera mis en oeuvre à Saint John, à Moncton, à Tracadie et à Fredericton.

Bibliothèques

Des nouveaux fonds se chiffrant à 123 000 $ seront affectés au financement de nouvelles bibliothèques et à l'ajout de personnel de soutien dans les bibliothèques existantes. Le gouvernement dépensera au total 7,3 millions de dollars en 1990-1991 pour les services de bibliothèque.

Langues officielles

Le gouvernement a comme engagement de fournir des services de qualité aux deux communautés linguistiques. Pour renforcer les efforts dans le domaine :

Un montant additionnel de 300 000 $ sera affecté au Bureau de traduction du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

Le budget de l'école provinciale des langues sera augmenté de 500 000 $ en vue de recruter des professeurs de langue à Fredericton et ailleurs dans la province.

Des fonds additionnels sont affectés au programme d'échange d'élèves, dont l'objectif est de favoriser une meilleure compréhension entre nos deux communautés linguistiques.

Maisons de transition

Des fonds sont fournis en vue d'agrandir le réseau des maisons de transition dans la province.

Supplément pour le chauffage

Le budget du ministère de l'Aide au revenu est augmenté de 500 000 $ pour inclure le mois de novembre dans la période des paiements du supplément pour le chauffage.

Habitation

Le budget prévoit 33 millions de dollars sous forme de prêts et avances et de dépenses au compte ordinaire pour la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick.

Le financement du Programme de supplément au loyer de la province a été augmenté de 368 000 $, pour un budget total de 1,6 million.

De plus, 200 000 $ ont été ajoutés au Programme de réparation d'urgence, portant le budget total du programme à 722 500 $.

Environnement

Le budget de fonctionnement du ministère de l'Environnement est de 18,5 millions de dollars en 1990-1991. Il s'agit de 1,4 million ou 8,5 % de plus que le budget prévu pour 1989-1990.

La Table ronde du premier ministre sur l'environnement et l'économie continuera de tenir des audiences publiques sur des préoccupations liées à l'environnement.

La construction d'un nouveau laboratoire d'analyse coûtant 3 millions de dollars sera entreprise à Fredericton en 1990-1991. Le laboratoire permettra une augmentation importante de la capacité d'analyse du ministère de l'Environnement et effectuera toutes les analyses microbiologiques pour le ministère de la Santé et des Services communautaires.

Du personnel additionnel sera recruté au ministère de l'Environnement en vue d'effectuer des études d'impact sur l'environnement. Un tel financement supplémentaire améliorera le processus des études d'impact sur l'environnement et assurera la compatibilité du développement économique avec la protection de l'environnement.

Le budget comprend 50 000 $ destinés aux exploitations aquacoles du havre Dark, de la baie Lime Kiln et du havre Bliss afin de prévenir la pollution de tels emplacements.

Des fonds supplémentaires seront affectés à l'élaboration d'une politique globale en matière de gestion des déchets dangereux, afin de permettre au gouvernement de réagir efficacement aux risques que posent l'entreposage et la manutention des déchets dangereux.

Afin d'améliorer la valeur panoramique de nos routes, la province dépensera 1 million de dollars pour le débroussaillement et la lutte contre les déchets sauvages. NBTel et Énergie N.-B. ont été invités à participer au programme.

Dépenses au compte ordinaire pour la Santé et les Services communautaires

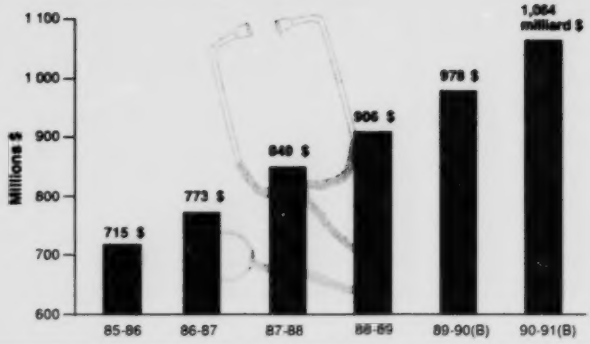

Le budget affecté aux services de santé et aux services communautaires dépassera 1 milliard de dollars.

Gestion des dépenses

Le succès de la gestion des dépenses à ce jour est attribuable à une efficacité accrue et à une réduction des dépenses dans les domaines comportant de faibles avantages par rapport aux coûts.

Le gouvernement adoptera des politiques visant à ralentir l'escalade des dépenses dans certains des programmes ouverts les plus coûteux, sans pour autant nuire à la qualité ou à l'accessibilité des services.

Le gouvernement établira un Conseil du premier ministre sur la stratégie en matière de santé, qui s'occupera de travaux de recherche générale et d'élaboration de politiques dans des secteurs précis des soins de santé, dans le but de fournir des services de qualité en fonction des ressources financières disponibles.

Le ministre de la Santé et des Services communautaires donnera les détails des mesures qui seront mises en oeuvre en 1990-1991 pour gérer la croissance des dépenses au chapitre des soins de santé. Ces mesures s'inspireront fortement des recommandations du rapport McKelvey-Lévesque et de l'expérience d'autres provinces.

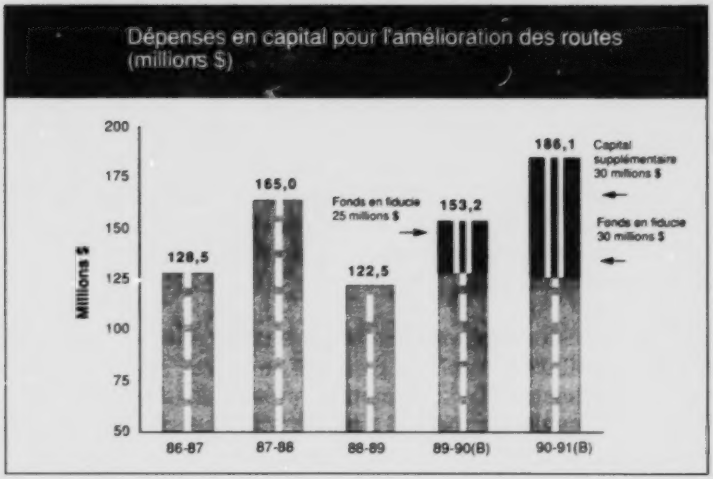

Le Fonds en fiducie pour les routes de grande communication et le capital supplémentaire, de 30 millions chacun, gonfleront les dépenses en capital affectées aux routes, qui atteindront un niveau record de 186,1 millions de dollars.

Questions relatives aux recettes

Frais de garantie de dette

Il y aura une augmentation des frais de garantie qui s'appliquent à la dette de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick. Ces frais ont été instaurés en 1988-1989 pour assurer aux contribuables du Nouveau-Brunswick une compensation en retour de la garantie par la province de la dette de la Commission d'énergie électrique. Les frais de garantie de dette seront établis de manière à produire des recettes de 12 millions de dollars en 1990-1991.

Taxe sur le tabac

Une erreur dans le calcul de la taxe par cigarette en 1989-1990 a donné lieu à une taxe plus élevée que ce qui est prévu dans les mesures législatives actuelles. La situation sera réglée en modifiant la *Loi de la taxe sur le tabac*, de façon à fixer la taxe par cigarette pour 1989-1990 au taux prélevé cette année-là. Pour éviter une réduction des recettes en 1990-1991, au moment où le taux de 50 % calculé sur la valeur sera correctement appliqué au prix de vente au détail, le taux calculé sur la valeur des cigarettes sera fixé à 51 % à compter du 1er avril 1990.

Conclusion

- Le budget de 1990-1991 relèvera les défis de l'année qui vient et continuera les progrès réalisés dans le raffermissement de notre économie et l'amélioration des services à la population néo-brunswickoise.

- En raison des récents succès obtenus en gestion, les frais d'intérêt en pourcentage des recettes ont baissé, et le gouvernement est maintenant en mesure de consacrer une part des recettes plus grande qu'au cours des dernières années à la prestation de services de qualité à la population du Nouveau-Brunswick.

- Le budget de 1990-1991 prévoit des ressources pour continuer la tâche de développer notre économie et de créer des possibilités d'emploi. Le budget renforce l'engagement du gouvernement à l'égard de l'enseignement et de la formation, prévoit des dépenses accrues pour les programmes liés à l'environnement et tient compte d'un certain nombre de questions environnementales qui sont importantes pour la population du Nouveau-Brunswick.

- Les recettes au compte ordinaire s'élevant à 3 754,7 millions et les dépenses au compte ordinaire se chiffrant à 3 751 millions, l'excédent budgété au compte ordinaire pour 1990-1991 est de 3,7 millions de dollars. Il s'agit de la troisième année de suite où le Nouveau-Brunswick n'augmentera pas sa dette pour payer les dépenses courantes.

- Le gouvernement demeure engagé à la politique visant à garder un équilibre entre les besoins de la population néo-brunswickoise et notre capacité de payer.

1990-1991 BUDGET

New Brunswick

Finance

Allan Maher
Minister

CNB 89151-1

ISSN 0833-5680
ISBN 1-55048-283-1

1990 ministère des Finances, province du Nouveau-Brunswick

The 1990 New Brunswick Budget

Address by

The Honourable Allan E. Maher
Minister of Finance

March 27, 1990

Published by:
Department of Finance
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada

March 1990

Cover and Graphs:
Communications New Brunswick

Typesetting:
Queen's Printer for New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-55048-283-1

ISSN 0833-5680

Printed in New Brunswick

Table of Contents

	Page
Introduction	5
Highlights	6
Fiscal and Economic Environment	6
The 1990-91 Budget Plan	9
New Initiatives for Job Creation	11
Improvement to Social Programs	13
The Environment	15
Expenditure Management	15
Revenue Issues	18
Conclusion	19
Appendix: Summary Budget Information	23
Appendix: Unfunded Pension Liabilities	29

Introduction

Mr. Speaker, I am proud today to present the Budget for 1990-91, the third Budget of our Liberal Government. Before I do so however, I want to acknowledge the wisdom and skill you have brought to the office of Speaker. All Members of this Legislature will agree that you can be counted on to carry out your duties with dignity and fairness.

Mr. Speaker, budgeting in New Brunswick must address the people's concern about jobs. Jobs provide a measure of independence and financial security for individuals and families throughout New Brunswick. During 1989, 12,000 more New Brunswickers were at work than just two years ago. Despite a world-wide economic slowdown that will dampen the growth of economic activity across Canada, we expect an additional 4,000 New Brunswickers will acquire jobs during 1990.

Creating more jobs for New Brunswickers is a major priority of our Government. Our strategy is to use every means at our disposal to generate new investment in New Brunswick which in turn creates a variety of new temporary and permanent jobs for our citizens. Equally important is our emphasis on education, training and re-training programs that can help us better prepare our people for the jobs of today and tomorrow. I refer to initiatives such as the successful Opportunity Corps Program for people receiving income assistance, the Literacy Training Program and the Youth Counselling Centres that we have established across the Province.

New Brunswick is a good place to work and do business. This Province does not take a back seat when it comes to the quality of our labour force or the calibre of services that are available in the communities across the Province. I am very pleased that this Budget provides increased funding for job creation, enhanced education programs, and other important services to our people. In some aspects of education and community based services we are continuing to lead the country. I would like, Mr. Speaker, to acknowledge that much of what we accomplish is due to the generosity and community involvement of New Brunswickers who donate freely of their time and talents to help their fellow citizens.

A common sense businesslike approach to managing Government is also an important part of our strategy. It has been demonstrated many times over that Governments do not borrow their way to prosperity. Governments that spend beyond their means soon find that controlling debt takes priority over everything else. Our Government is determined to keep job creation and prosperity for our citizens at the top of our agenda. We have established a pattern of responsible financial management of the Province's financial affairs, and we intend to carry on with this approach.

Mr. Speaker, I believe we have come a long way in restoring financial stability and economic confidence in New Brunswick. Our economy has grown, thousands of jobs have been created, our fiscal situation has improved, and our Province has received national recognition.

New Brunswickers should take a great deal of pride in their Province. Our people, our resources, our small businesses, our geographic location are but a short list of our attractive features. The challenge now before us is to promote these advantages to stimulate further economic development and job creation. If we plan ahead and continue to manage our financial affairs, it is our belief that New Brunswick is poised to experience record growth and job creation levels in the 1990's.

However, Mr. Speaker, there will be many challenges to overcome, especially in the short term. Interest rates remain much higher than in the recent past, and it will be a year or two before the industrial countries of the world return to higher rates of economic growth.

Mr. Speaker, it will require strong, effective leadership to face the challenges and take advantage of the opportunities before us. The 1990-91 Budget builds on our accomplishments to date and strengthens the Province's ability to capitalize on the opportunities ahead.

Highlights

Mr. Speaker, at this time I am pleased to offer highlights of the 1990-91 Budget that I will be describing more fully later in my Budget Address. These highlights are:

- ordinary account expenditures will increase by $230.2 million over the 1989-90 Budget. This represents a growth rate of 6.5 percent, which is in keeping with our three year fiscal plan to keep ordinary spending growth below the growth in the economy, which is expected to grow by 6.6 percent in 1990;
- highway capital spending will total $186.1 million, including $102 million on our arterial highway system;
- the budget for health care will exceed $1 billion, an increase of $85.9 million or 8.8 percent over last year, despite recent cutbacks in federal transfer payments;
- overall education spending will increase by $49.3 million or 6.5 percent in the year ahead. Programs will be expanded in our school system;
- the community college system will receive increased funding; and despite recent federal cutbacks in post-secondary education, for the third year in a row, the Province will meet the Maritime Provinces Higher Education Commission's recommended level of funding for our universities;
- over $20 million will be provided for new initiatives and expansions to existing programs in 1990-91, with almost half of this amount devoted to job creation and preparing people for jobs;
- environmental programs will be expanded, and the operating budget of the Department of the Environment will increase to $18.5 million.

And in 1990-91, despite federal restraint we are budgeting for a surplus of $3.7 million on the ordinary account. The 1990-91 fiscal year will be the third year in a row that we will provide quality programs and services to New Brunswickers, by paying for day-to-day spending without adding to our debt.

Fiscal and Economic Environment

Mr. Speaker, before describing the Government's expenditure plans in more detail for the year ahead, I would like to outline the fiscal and economic factors that were considered in preparing this Budget.

The Deficit and Debt Problem

When our Government was elected in the Fall of 1987, the financial and fiscal condition of the Province dictated that we had to take decisive corrective measures if we were to protect the Province's financial integrity. New Brunswick's financial situation had deteriorated to the point where the Government's ability to fund important programs and services was being threatened by a large and growing debt, brought on by a succession of large ordinary account deficits and an excessive capital construction program.

The Province's debt had reached the point where an increasing share of revenues had to be diverted to interest payments to service that debt. Interest payments had become the third highest expenditure of the Government after health care and education.

The situation in New Brunswick threatened to become like the problem facing the federal Government today. As Honourable Members know, controlling debt has become the major preoccupation of recent federal budgets.

In order to slow the growth in the Province's debt, Mr. Speaker, our Government adopted a strategy that had two key components; the first was a plan to limit annual capital spending to the $300 million range, and the second was a plan to keep growth in our ordinary expenditures in line with the growth in our economy, which is a broad measure of our ability to carry debt.

In our first two Budgets, we have successfully managed our capital budget and have been able to stay within the $300 million range each year. Through careful planning and by closely monitoring and managing expenditures, we have been able to remain within our capital plan, while at the same time, speeding up the completion of our hospital construction program, building new schools, and, with the help of our new highway trust fund, we have started rebuilding our highway system.

As a result of prudent financial management and some good fortune, our financial situation has improved and now provides increased flexibility in our spending plans. I am pleased to announce the Government has determined that it can exceed its $300 million capital range in the current Budget. Accordingly, in 1990-91, the Government's capital program will be $327 million. Thirty million dollars over and above the highway capital budget that was tabled last Fall will be applied to the Trans-Canada Highway in 1990-91. I will have more to say about this initiative when I discuss the Government's spending plans for 1990-91.

In our two previous Budgets we have been able to provide quality programs and services, as well as introduce some much needed new initiatives, without incurring a deficit on the ordinary account. This is in stark contrast to the 1982 to 1987 period, when operating deficits regularly exceeded $100 million and on one occasion exceeded $200 million. In 1988-89, the surplus on the ordinary account was $64 million. The recent Third Quarter Report for 1989-90 projects that the Province will have an ordinary account surplus of $116.5 million for the fiscal year just ending. This record continues for 1990-91, when an ordinary account surplus is budgeted for the third consecutive year.

In both 1988-89 and 1989-90, the Province received unanticipated increases in revenues. In both years, the Government decided not to spend these additional revenues, but to operate within the planned fiscal framework. Those decisions reduced our borrowing needs, will save millions of dollars in future interest costs, and now provide more flexibility in our expenditure plans.

Mr. Speaker, the connection between deficits and debt is often not clearly understood. The enormous deficits between 1982 and 1987 resulted in a rapid increase in our debt. Recent success in dealing with deficits on the ordinary account does not reduce the debt, which remains a matter of significant concern. However, eliminating ordinary account deficits and reducing borrowing for capital projects has dramatically reduced the rate of growth in provincial debt.

As a result of responsible fiscal management, the burden of the debt, which is measured by net debt as a percentage of provincial economic activity, has declined each year since we took office.

Because of the slower growth in debt, as well as opportunities to refinance earlier debt at lower interest rates, interest charges as a percent of revenue have also declined. In other words, we are now able to allocate a larger share of revenue to provide quality services to our citizens than at any time in recent years.

Mr. Speaker, our improved financial position has been achieved in spite of a steady withdrawal of federal support for many of our programs.

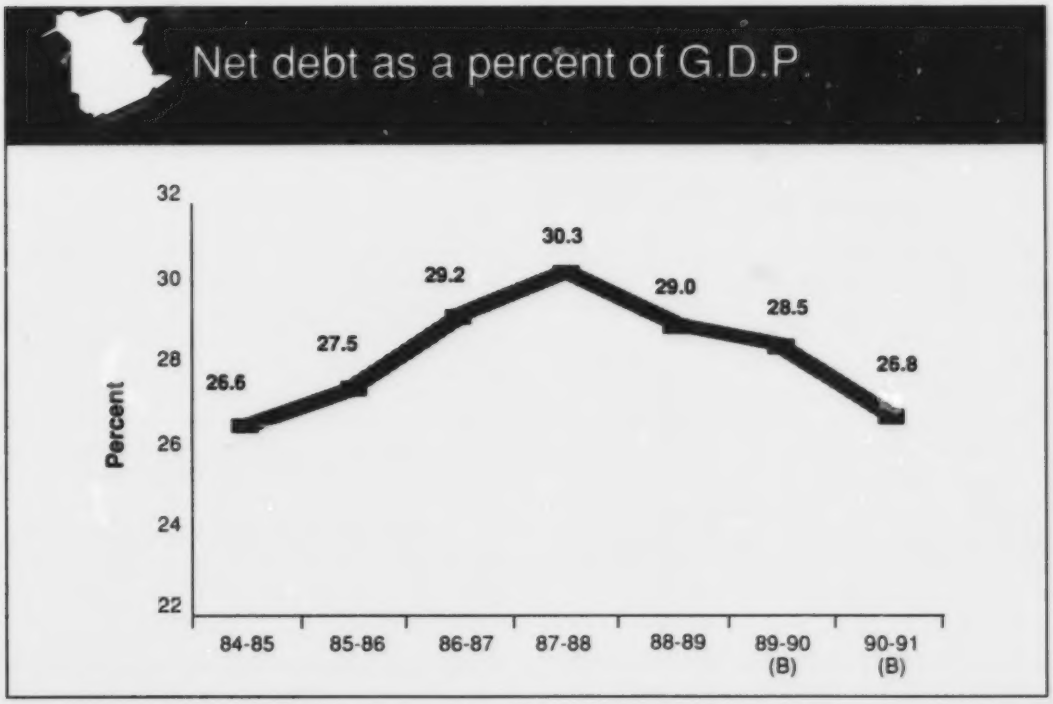

Debt burden compared to our ability to repay debt continues to decline.

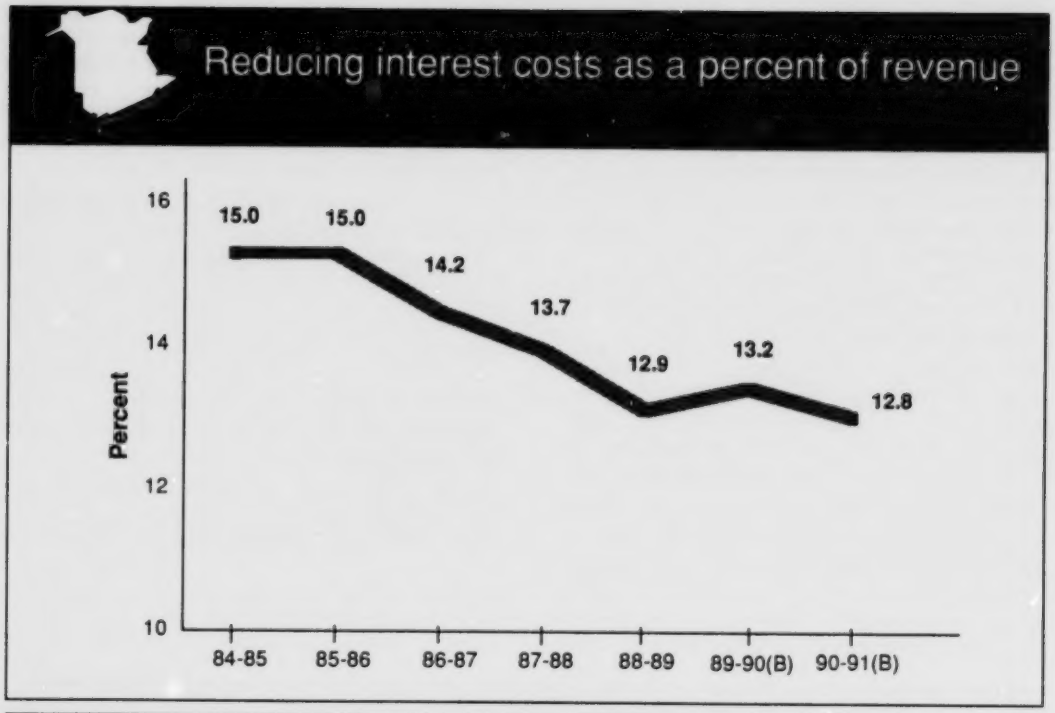

Interest costs as a percent of revenue continue to decline.

Federal Restraint

The recent pattern of federal cutbacks is a major cause for concern. In 1990-91 and in 1991-92, federal cash contributions in support of health and post-secondary education will be about $70 million less than had been anticipated, prior to the recent federal budget.

Mr. Speaker, this is a very serious problem for all provinces, and continues a trend of federal restraint that we have endured for several years now.

Since I presented my last Budget, we have seen delays in ERDA negotiations and reduced federal cost-sharing ratios; proposed changes to unemployment insurance, cutbacks in defense spending, VIA rail services, crop insurance, grain transportation subsidies and housing, to name only a few.

Under the Subsidiary Agreements for Agri-Food, Fisheries and Aquaculture, Forest Renewal, and Planning, which expired last March and were renewed for another five years, federal funding will be down an average of $2.26 million a year. Federal cost-sharing under new agreements has fallen from 65 percent to 55 percent. Midstream rule changes in ACOA's Action Program have also added to our costs since it fell to the Province to help new industries which were no longer eligible for ACOA assistance.

The New Brunswick Housing Corporation also anticipates a reduction in federal funding for 1990-91. The reduction in federal funding of criminal legal aid is $53,000 in 1990-91. Capping federal contributions under the Young Offenders Cost-Sharing Agreement will cost the Province at least $400,000 a year.

Federal spending under the existing Canada-New Brunswick Highway Improvement Agreement is expected to fall by $10 million in 1990-91 below 1988-89 levels, and by as much as $29 million in 1992-93. At the same time, rail line abandonments and free trade will increase highway traffic, and the need for upgrading the road network becomes more apparent with each passing day.

Mr. Speaker, the financial problems currently facing the federal government are something that we have to factor into our planning for the next several years. The federal deficit of $28.5 billion projected for the next year and a net debt approaching $380 billion are very serious. If the federal financial situation turns out to be worse than their projections, we can expect the federal government to take further actions which will have negative effects on both our economy and our finances.

Mr. Speaker, I earnestly hope that such an event will not occur, but in light of its potential impact on New Brunswick's financial picture, I feel it must be recognized. As things now stand, just taking into account the cutbacks announced in the latest federal budget, it will be extremely difficult for New Brunswick to have a balanced ordinary account budget in 1991-92.

The Economic Outlook

Mr. Speaker, I would now like to turn to the economic outlook which is an important parameter of our Budget.

In 1989, New Brunswick's economy grew by 7.2 percent, up from the 7.0 percent increase forecast in the Budget last year. Investment led our economic expansion as investor confidence in the Province was at an all time high. Consumer spending and personal income were also higher than forecast, while the inflation rate was below the Canadian average for the fourth consecutive year.

The slowdown expected in the economies of the United States, Canada and other industrial countries in 1990, will lead to slower growth in New Brunswick. I expect our economy to expand by 6.6 percent in the coming fiscal year. According to the Conference Board of Canada, after adjusting for inflation, economic growth in New Brunswick in 1990, is forecast to be the highest in all of the Atlantic region.

Despite current high interest rates, I anticipate that investment in 1990 will exceed the record high level set last year. The continuing strong investment picture promises hundreds of construction jobs, as well as hundreds more permanent jobs when new capital facilities are brought into service.

Personal income is forecast to grow by 6.6 percent in 1990, despite slower growth in export industries and some other sectors. While this is less than in recent years, it is not significantly different from the 7.2 percent increase achieved in 1989. Corporate profits are predicted to rise by 5 percent which is better than both 1988 and 1989.

It is particularly encouraging that employment growth is forecast to hold up through the economic slowdown expected in 1990. While the unemployment rate is forecast to increase to 12.7 percent in 1990, that is due to an increase in the participation rate. The forecast calls for an increase in employment of 1.4 percent, which is the same as in 1989.

Although New Brunswick is expected to grow more slowly in 1990 than in recent years, I anticipate that the medium and longer term will show major gains in economic activity. Our Province is particularly well positioned to benefit from the economic expansion that is foreseen for Canada and the rest of the industrial world through the mid-1990's.

New Brunswick has many strengths on which to capitalize over this period. We have a productive labour force and an impressive pool of entrepreneurial talent. Our location, our environment and our stable fiscal and political climate are all important assets. New Brunswickers can be certain that their Provincial Government will aggressively pursue every opportunity to advance the interests of New Brunswick and create jobs and greater prosperity for our people.

The 1990-91 Budget Plan

Mr. Speaker, in developing the Budget Plan for 1990-91, our Government was determined to move forward with the vision for New Brunswick outlined in our major policy documents, *Agenda for Change* and *Toward 2000*. At the same time, the importance of maintaining a sound fiscal situation was recognized.

The first matter I want to address is the decision we have taken to proceed with the Trans-Canada Highway project. In the capital budget that was tabled last Fall, capital spending was set at $297 million for 1990-91. In addition to that amount another $30 million in capital expenditures from the Arterial Highways Trust Fund was earmarked for our arterial highway improvement program.

Ever since our arrival in office, two and a half years ago, we have been lobbying the federal government to join with us to cost-share much needed improvements to the Trans-Canada Highway. While New Brunswickers have been patient, we believe that the time has come to accelerate our efforts at improving and expanding our major highway link. Since our financial situation has improved and we have gained a certain measure of flexibility, we will finally begin to four-lane the Trans-Canada Highway in New Brunswick, later this Summer.

The 1990-91 Budget will be supplemented with an additional $30 million for capital work this year. Including the budget in the Highway Trust Fund, a total of $102 million in capital spending will be specifically targeted to improving our arterial highways in 1990-91.

Mr. Speaker, our Government is continuing to press the federal government to join us in this venture, which is important for New Brunswickers and for all those who travel the Trans-Canada Highway. We believe that the federal government has an obligation to carry the major share of the cost of upgrading the Trans-Canada Highway in New Brunswick. When a suitable cost-sharing agreement is reached with the federal government, we fully expect to recover most of our spending on this important project.

I will now describe other new spending initiatives contained in this Budget.

Two and a half years of responsible financial management, together with tight budgeting, has enabled the Government to allocate in excess of $20 million for new and expanded services in 1990-91. Of this amount, almost one-half will be directed to activities in support of the creation of permanent jobs.

It is important that we continue to create jobs, not only to generate income for individuals, but also to help generate more economic activity to allow for more and better quality services in health care and education.

Ordinary expenditures 1990-91

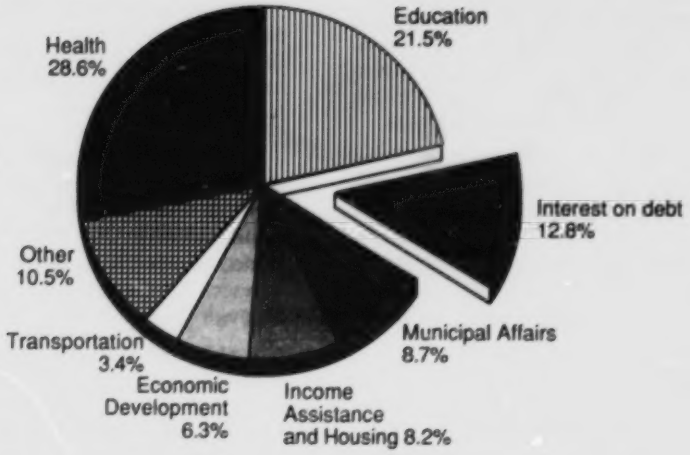

Interest on provincial debt is the third largest budget item, behind Health and Education.

Capital spending on highway improvements ($millions)

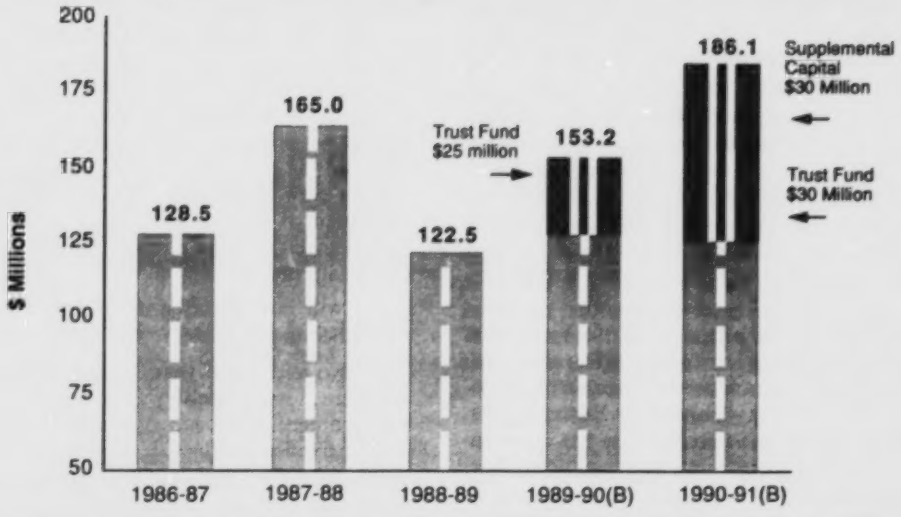

The arterial highway trust fund at $30 million and supplemental capital of $30 million will boost capital spending on highways to a record $186.1 million.

New Initiatives for Job Creation

Mr. Speaker, since 1987, 12,000 new jobs have been created in New Brunswick. Job creation and economic development are priorities that the Government carries into the new decade. Central to our job creation strategy is continued emphasis on the manufacturing sector with particular attention to the growth potential of small business.

Commerce and Technology

Mr. Speaker, as highlighted in *Toward 2000*, small business and entrepreneurship will continue to be major contributors to the future growth of our economy. In the coming year, a number of programs emphasizing small business will be funded in the Department of Commerce and Technology.

Three hundred thousand dollars will be provided for a quality assurance program to assist small and medium sized firms produce consistently high quality goods and services.

Eight hundred thousand dollars will be allocated for the continuation of small business programs previously financed by the federal government. By continuing to fund such programs as Business Entrepreneurship, Business Planning, Market Planning and Management, and Technical Training Services, the Government will continue to directly assist and support expansion of the small business community throughout New Brunswick.

Two hundred thousand dollars will also be provided to honor our commitment to implement a Stock Savings Plan, which will provide New Brunswickers with a unique opportunity to invest in the development of our Province.

Tourism

Mr. Speaker, in order for our Government to create more jobs in our tourism industry, an improved and expanded tourism promotion campaign is required.

Over the years, New Brunswick has not marketed itself as aggressively as our Maritime neighbours. In order to better sell the many attractive features that New Brunswick offers as a tourist destination, the Government has established four objectives for expanded tourism promotion programs; firstly, to make New Brunswick better known as a tourist destination, secondly, to encourage more tourists to visit the Province, thirdly, to encourage New Brunswickers to travel more within their own Province, and finally to extend the tourism season, both in the spring and in the fall.

Approximately $470 thousand will be added to the budget for tourism-related marketing initiatives, including a co-operative marketing venture with the Atlantic Provinces and an expanded advertising campaign in major market areas like New England and Central Canada.

Mr. Speaker, $100 thousand will be allocated for the development and implementation of a quality grading system for roofed accommodations. This voluntary grading system will be carried out in conjunction with the hospitality industry.

To further promote travel within the Province, $75 thousand will be spent on the designation of scenic trails and roads.

The Government will also proceed with the establishment of a Fundy Trail Agency which will develop an action plan to build the Fundy Trail. It is anticipated that the Agency will progress according to the plan of action, as resources permit.

The Department of Natural Resources and Energy has an additional $406 thousand in its 1990-91 budget for deer and big game management. This will benefit hunters and the outfitting industry, and the costs will be covered for the most part by recent fee increases.

Agriculture

In 1989, New Brunswick agriculture showed the third highest increase in farm cash receipts in the country. This Budget provides funds to build on this momentum.

A $2.25 million New Entrant program, to help qualified new farmers acquire working farms, will be established in 1990-91.

New funds totalling $210 thousand will be provided to expand programs in Beef Finishing, Potato and Meat Inspections, and Market Development.

The Department of Agriculture will also implement a special four year financial assistance program for the New Brunswick fox and mink industry. Interest free loans will be provided to eligible producers to provide support during this period of weak markets.

To help address setbacks in the fishing industry in the Northeast, a new $1.5 million loan program in the Department of Agriculture will be directed at expanding the horticulture industry.

Fisheries and Aquaculture

Mr. Speaker, 1989 proved to be a very difficult year for the Atlantic Fishery, as fish quotas were reduced and jobs were lost in the four Atlantic Provinces.

In the face of difficulties in this industry, it is very important to gain maximum economic benefit from the resources we have. To this end, an additional $100,000 is budgeted in the Department of Fisheries and Aquaculture, to better market our fish in Canada and around the world.

The aquaculture industry remains a source of growth in the fisheries sector. The new $1 million laboratory and office building to be built in St. George will provide important technical support to the aquaculture industry, as well as other aspects of the Bay of Fundy fishery.

New courses in aquatic safety, business management and quality control will be also introduced at the School of Fisheries in Caraquet.

The Department of Fisheries and Aquaculture has the responsibility for monitoring and licensing the proc-

essing, storage, handling and marketing of seafood products including the various cultured species. An additional $200 thousand will be used to provide additional inspectors to enforce provisions of the revised *Fish Processing Act* and *Fish Inspection Act*.

More resources will be made available so that New Brunswick can bring a stronger voice to National and Regional Species Negotiations.

Energy Projects

The equivalent of over 3,600 person-years of work will be created through the construction of the $965 million Belledune generating plant and a $250 million investment in four combustion turbine generating units in Millbank. Planning is also underway for a new energy project at Grand Lake.

Helping People Get Jobs

Mr. Speaker, a key feature of our job creation efforts will be to continue with a broad range of funding designed to help people enter the labour force. It is our intention to use these funds to create job opportunities that will enhance social programs, improve our environment, and make our Province more attractive for recreation and leisure activities.

Since October 1988, approximately 3,000 income assistance clients have gained valuable work experience in the public sector. An additional 1,400 clients have received training and other services designed to improve their employability.

Another successful program in helping people enter the work force is the Department of Labour's Visible Abilities Program, where 551 disabled persons have found employment in the past eighteen months.

The Government is aware that for many persons on income assistance, going back to work or school means placing their children in daycare centres. In recognition of the rising cost of this service, I am pleased to announce that changes will be made to the Child Care Program in the Department of Income Assistance, to increase the daily subsidy from $13 to $14 for infants and from $11 to $12 for children over the age of 2.

As well in 1990-91, the daily flat rate paid to daycare operators will be increased from 33 cents per space to 58 cents per space. In total there will be $428 thousand in new funding next year which will help daycare operators address training, staffing and equipment issues.

I am very pleased to report, Mr. Speaker, that the Employment Equity and the Equal Employment Opportunity Programs in the Board of Management are proceeding well. A new initiative is being added to provide secretaries and clerks with additional opportunities for promotion and professional development within government.

The Government believes that job creation funds can be used more effectively if we have a better understanding of employment needs as well as the job opportunities available. To this end, $200 thousand is provided in the Department of Labour to develop a human resources strategy. Mr. Speaker, such a strategy will help us place people in jobs and ensure that our labour force will have the skills and occupations needed in the 1990's.

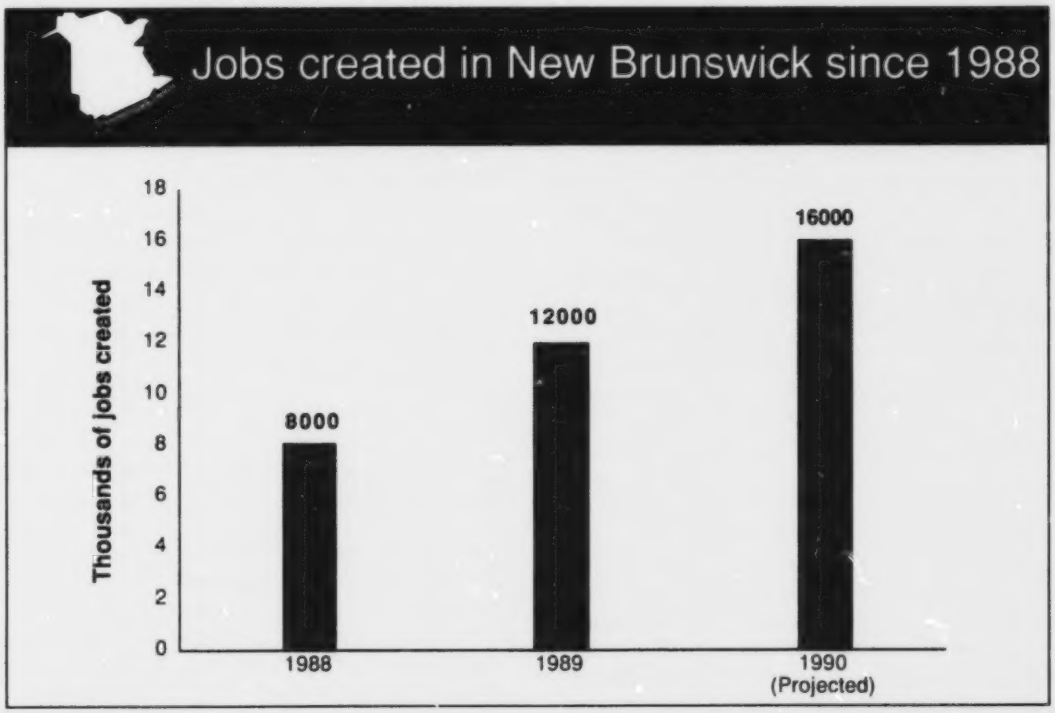

Job creation continues to be a high priority with 16,000 new jobs created since 1988.

Improvements to Social Programs

Education

Mr. Speaker, the Government believes that quality education is one of its most important services. I am pleased that new funding is provided for several educational priorities in the 1990-91 Budget.

This province is a leader in its program to integrate and educate special needs students in the classroom. In 1990-91, the integration program will be expanded with $1,260,000 in new funding in the Department of Education, to increase the number of teachers, teachers' aides and attendants for students who require more individual attention. In addition funds are provided to increase support services for the integration of special needs students in the school system. In total $39.6 million will be spent on students with special needs in 1990-91.

Another area where New Brunswick is leading other jurisdictions is in our second language program. Our goal in this regard is that all students should attain a functional level of proficiency by the time they leave high school, regardless of their original linguistic environment. Second language instruction will be expanded with $1.3 million in new funds in the Department of Education to help fulfill this goal.

Mr. Speaker, our new high school reorganization is working well. While a greater proportion of provincial students are completing high school and earning a diploma, the Government wants to do more in this area. To this end the Province is negotiating with the federal government for a program to keep "students at risk" from dropping out and failing to complete their education.

With respect to post-secondary education, the Government's commitment to our universities has been reaffirmed in this Budget. Despite the recent cutbacks in federal grants in support of Post-Secondary Education, I am pleased to announce that grants to universities will increase to $143.9 million in 1990-91, as recommended by the Maritime Provinces Higher Education Commission.

Our Community College system will receive $7.7 million in increased funding in 1990-91. This is a 7.9 percent increase over the 1989-90 Budget.

To address the Government's commitment to educate and train unemployed persons and those who do not have the benefit of a high school education, $536 thousand will be placed in the budget of the Department of Advanced Education and Training as additional funding for the night school component of the Adult Basic Education Program.

The Government has budgeted $650 thousand to continue the operation of the three store front Adult Learning Centers in the Northeast that were established last year as a pilot project.

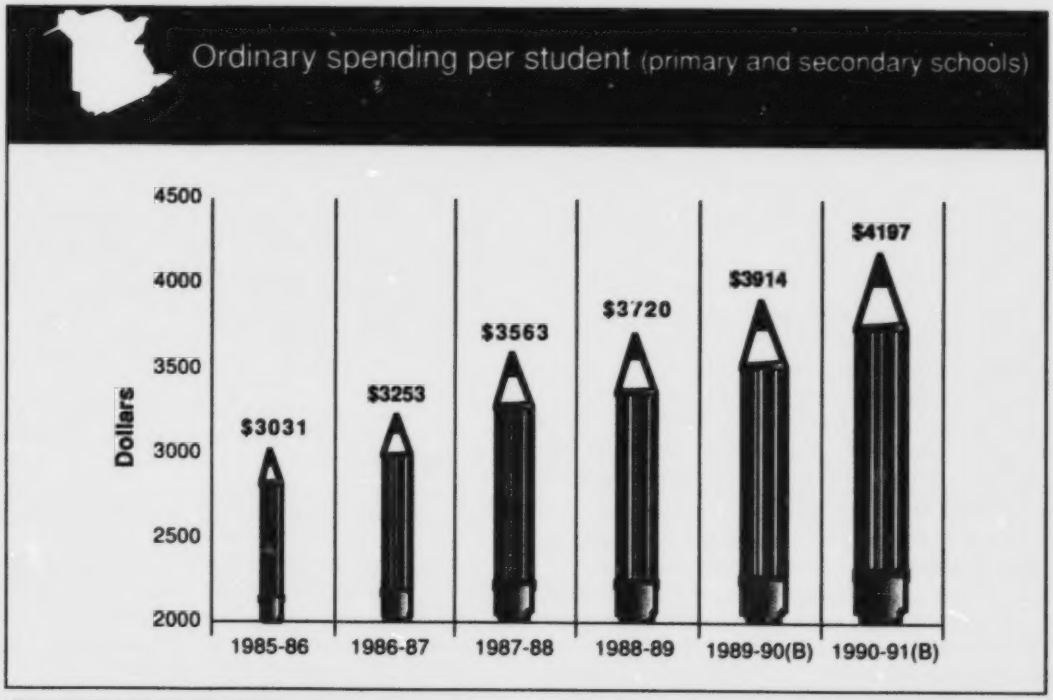

Spending per student will increase by 7.2% over last year.

Northern Service Development

The Government continues to be committed to the improvement of health care services. Again in 1990-91 there are funds available for "rattrapage", our initiative to make health services more equitable between the northern and southern areas of the Province. New hospitals in Edmundston, Campbellton and Tracadie will be admitting patients in 1991. Work has also started on additions to hospitals in Bathurst, Caraquet and Grand Falls. By the end of 1990-91, the Government will have spent over $35 million in Northern Service Development, since assuming office in the Fall of 1987.

Help for the Disabled

To re-affirm our strong commitment to the Decade of Disabled Persons, I am very pleased, Mr. Speaker, to announce several new initiatives.

The Vocational Rehabilitation Program will be increased by $200 thousand, to raise the program's 1990-91 Budget to $928 thousand. This program provides educational resources, equipment, and training and support, to enable more disabled persons to lead independent lifestyles.

Improved access to government programs will be provided to the 14,100 visually impaired New Brunswickers, by making major government documents available in cassettes and braille.

A speech language pathology and audiology coordinator will be established to assist in the placement of New Brunswick students studying speech pathology and audiology.

Money has been provided in the Department of Supply and Services to engage the services of a sign language interpreter.

My colleague, the Minister of Income Assistance, will also be announcing a program to provide assistance to disabled persons currently in room and board accommodations.

Youth

Mr. Speaker, we must ensure that our young people have a solid chance for a prosperous and secure future. For those youth who are troubled, the need is even more acute. In this respect, the Provincial Court will be expanded and designated as the Court of Jurisdiction for the *Young Offenders Act*. This will provide a more prompt response for referring young offenders to appropriate counselling and services.

Mr. Speaker, we are all aware of the tragedy that occurs when young persons become addicted to alcohol and drugs. To help address this problem, I am pleased to announce a community-based Youth Addiction Program will be initially implemented in Saint John, Moncton, Tracadie and Fredericton.

Libraries

New libraries have been approved and additional staff support will be provided for the operation of one-person libraries. New funding totalling $123 thousand has been allocated in 1990-91 for these activities. In total, $7.3 million will be spent on library services in 1990-91.

Official Languages

Mr. Speaker, the Government is committed to providing quality services to both linguistic communities. To strengthen our efforts in this area, an additional $300 thousand in increased funding will be directed to the Translation Bureau of the Department of Supply and Services.

The Government has recently released its policy for providing quality services to both linguistic communities. An integral part of this policy is an increased commitment to second language training. In response to this commitment, the budget of the Provincial Language School will be increased by $500 thousand in 1990-91, to hire more language instructors and to expand language training programs in Community Colleges. These measures will significantly increase our capacity for second language training in the public service.

Additional funds from a Federal-Provincial Agreement will also be allocated to the Department of Intergovernmental Affairs, for the student exchange program in order to foster greater understanding between our two linguistic communities.

Transition Houses

Mr. Speaker, this Budget includes funds to widen our network of transition houses. My colleague, the Minister of Health and Community Services, will outline these commitments in greater detail during the discussion of the Main Estimates.

Fuel Supplement

I am pleased to announce, Mr. Speaker, the addition of $500 thousand to the budget of the Department of Income Assistance, to meet our commitment to extend the fuel supplement payments to the month of November. There are now six months in which the fuel supplement payments are made. This compares to only four months when we took office.

Housing

Mr. Speaker, this Budget provides $33 million in loans and advances and ordinary account expenditures for the New Brunswick Housing Corporation. Last year, this Government introduced several new programs and expanded the budgets for existing programs to assist low income families improve their housing conditions. These included the Down Payment Assistance Program, the Home Completion Program, the Emergency Repair Program and the Rent Supplement Program. My colleague, the Minister responsible for Housing, will be speaking later on the success of these initiatives.

Mr. Speaker, I would like to note that funding for the Provincial Rent Supplement Program has been substantially increased. This year we are adding another $368 thousand for a total budget of $1.6 million.

In addition, $200 thousand has been added to the Emergency Repair Program for a total budget of $722.5 thousand.

The Environment

Mr. Speaker, the Government of New Brunswick is committed to improving the quality of our environment and avoiding the severe environmental degradation that has occurred in many parts of the world. The improvements that we achieve in New Brunswick are important to the people of this Province, and they contribute, in a small way, to the betterment of our planet.

Mr. Speaker, this government took an important step to improve management of environmental issues when it created a separate Department of the Environment with its own full time Minister. The government has also established the Premier's Round Table on Environment and the Economy which has held a series of public hearings on environmental concerns. It is the intention of the Government to continue to bring the public and industry together, not only to resolve environmental problems as they arise, but to also incorporate a preventative approach to maintaining the quality of our environment.

Environmental problems can only be solved when everyone is committed to their solution. This includes the public and private sectors as well as each and every individual New Brunswicker.

In keeping with the Government's commitment to improve its laboratory facilities, construction of a new $3 million analytical laboratory in Fredericton will begin in 1990-91. The laboratory will provide a major expansion of testing capabilities for the Department of the Environment, and will be used to carry out all microbiological testing for the Department of Health and Community Services.

Identifying and dealing with potential pollution problems before development takes place is the best way to protect our environment. To strengthen our capacity in this regard, $85 thousand of new funding will be provided for additional staff resources to carry out Environmental Impact Assessment (EIA) studies in the Department of the Environment. This additional funding will improve the EIA process and will ensure the compatibility of economic development with environmental protection.

Mr. Speaker, I earlier referred to the aquaculture program in New Brunswick and the fact that it has become a major contributor to the value of our fishing industry and will grow significantly in the years ahead. In response to the need for a clean environment at cage sites, $50 thousand will be allocated to aquaculture operations in Dark Harbour, Lime Kiln Bay, and Bliss Harbour to prevent pollution of these sites.

New funds will be directed to the development of a comprehensive hazardous waste management policy to enable the government to effectively respond to the dangers imposed by the storage and handling of hazardous wastes.

To enhance the visual appearance of New Brunswick, the government will proceed with a vegetation and litter control program along our highways. One million dollars will be dedicated by the government to enhance the scenic value of New Brunswick highways. The government has invited NB Power and NBTel to participate financially in this program.

Expenditure Management

Mr. Speaker, growth in ordinary account spending has been kept within the fiscal plan in the three Budgets presented by this Government. Because of federal cutbacks and the slower economy, it was particularly difficult in 1990-91 to expand funding in areas of priority and still stay within the plan. The Government succeeded in this task by maintaining strict control of spending in 1989-90 and by careful management of the increases allowed in all areas of spending for 1990-91.

In achieving this result the Government has asked a great deal of the managers across Government. I thank them for the commitment to the Government's objectives and I applaud them for the skill they brought to the task of managing their programs with limited funding.

Success in expenditure management to date has been achieved by improved efficiency and by reducing spending in areas of low benefit in relation to cost. While it became apparent to the Government that this approach yields savings, the Government recognized that it was not enough. If future expenditure growth was to be kept within our ability to pay, something had to be done about the high cost of open-ended programs. I refer to programs where services are provided according to demand and the Government is obliged to pay the cost. Some of the most expensive open-ended programs are in the health care field. The Government concluded that the only way to deal responsibly with these cost pressures was to adopt specific policies to slow the escalation in these expenditures, without affecting the quality or availability of health care services.

Managing the Health Care System

Mr. Speaker, Canada's health care system is the envy of many nations. It provides high quality health care at no charge to the individual. However, the cost of this system has escalated rapidly, outpacing the growth of provincial revenues. At one time the Government of Canada paid a fixed share of the cost of the health care system. This is no longer the case. A succession of federal budgets has dramatically reduced the Government of Canada's financial commitment to health care. The latest cutbacks delivered in the recent federal budget reduce Canada's contribution to New Brunswick's health and post-secondary education programs by about $70 million over the next two years.

These two factors, a rapid increase in cost, and declining federal support, pose a major challenge to the management of our health care system in the 1990's. The Government is prepared to meet this challenge but we will need the understanding and support of the public and service providers.

Mr. Speaker, there are many issues to be addressed in the health care system. To help guide us in the task the government is establishing the Premier's Council on Health Strategy. To be chaired by the Premier, the Council will consist of the Minister of Health and Community Services, Ministers of other departments whose policies and programs impact on health, various health professionals and private citizens. The Council will provide for broad research and policy formulation in specific areas of health care, with the objective of providing quality services with the financial resources available.

The McKelvey-Levesque Commission on Selected Health Care Programs identified a number of key issues and concerns among which were; the open-ended characteristics of the Medicare and Prescription Drug Programs; the fact that the number of physicians billing medicare is increasing at a faster rate of growth than the population; the fact that provincial residents use inpatient hospital facilities significantly more than the national average; and the fact that New Brunswick exceeds the national average of hospital beds per thousand population.

Mr. Speaker, in implementing the Budget for 1990-91, the Government had to take immediate steps to bring health care costs more in line with available financial resources. In the face of federal cutbacks, delaying action to later years would jeopardize our basic health care services.

The Minister of Health and Community Services will provide details on measures that will be implemented in 1990-91 to manage the growth of health care expenditures. These measures will draw heavily on the recommendations of the McKelvey-Levesque Report, and experiences of other provinces.

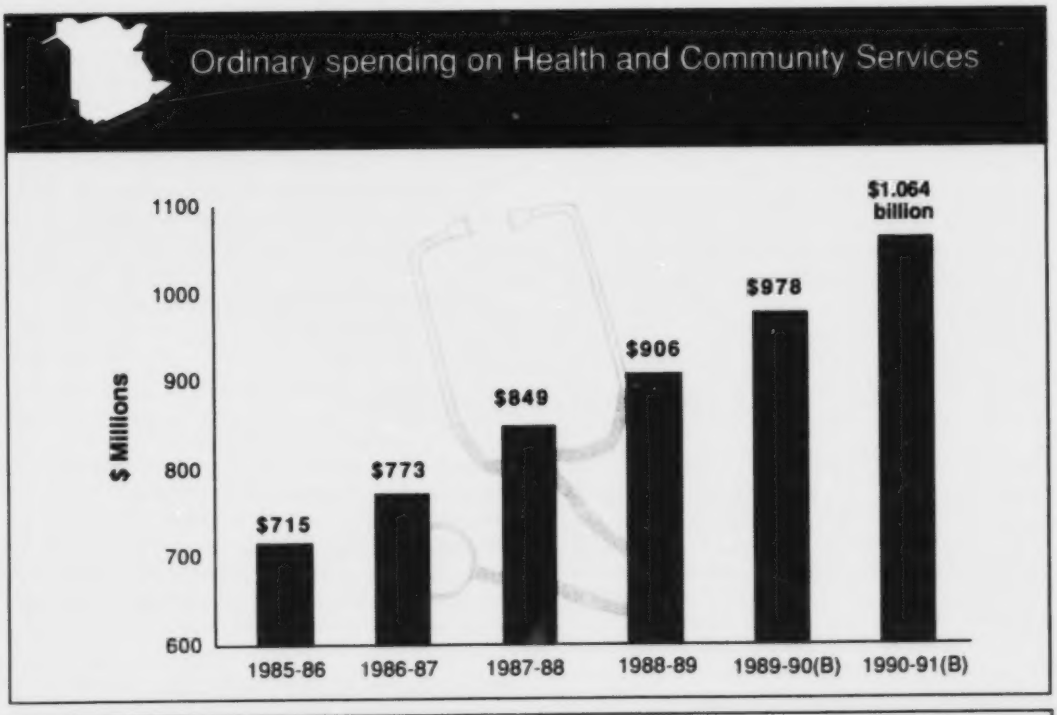

The budget for health and community services will exceed $1 billion.

Other Expenditure Management Initiatives

In addition to health care, Mr. Speaker, we have made other adjustments to programs in order to realize economies and continue our practise of responsible financial management.

In spite of federal cuts in support of post-secondary education, this Budget meets the recommendation of the Maritime Provinces Higher Education Commission in terms of grants to our universities. However, to slow growth in overall post-secondary education costs, minimal adjustments will be made in student aid. In 1990-91, the student loan limit will be increased by $60 to $3,360, before issuing bursaries. The limit on student debt load after four years of study will be increased to $9,000, as opposed to the current $8,000.

The Department of Tourism, Recreation and Heritage will offer several small provincial parks as concessions to private entrepreneurs and organizations. Attendance at these parks has fallen well below the feasibility level for operation by the Department. For example, in one case the average occupancy rate was 8 percent, in another, 14 percent.

The Pension Problem

Mr. Speaker, one of the serious financial problems that the Government inherited is a very large unfunded pension liability for the Public Service Superannuation Plan, and the Teachers Pension Plan. In a nutshell, commitments have been made to government employees to pay pensions, but sufficient funds have not been put aside to meet these obligations, most of which come due well into the future. Funds have been established to pay future pensions, but they are not big enough to meet commitments to the large number of public employees retiring over the next 20 to 30 years.

The difference between the funds set aside to pay pensions, and the amount required to pay them is the unfunded pension liability, estimated to be $1.6 billion as of March 31, 1990. If this obligation were included in our financial statements, it would have a significant impact.

To illustrate, if the Government were to adopt the accounting treatment of pension liabilities recommended by the Canadian Institute of Chartered Accountants, ordinary account spending would have increased in 1989-90 by $90 million. If this amount had been contributed to the pension funds it would only have stopped the unfunded liability from growing. It would not have addressed how we meet the unfunded liability already incurred. Under the CICA recommendation, this $1.6 billion liability would be added to the provincial net debt.

The Government established a Committee of Ministers to review and assess the magnitude of the problem and develop options to deal with it. A report summarizing the Committee's findings to date is appended to this Speech. I urge Honourable Members to take the time to read it. In the face of other financial pressures, the pension problem will be very difficult to resolve.

The paper notes that the unfunded liability issue has two dimensions. The first, is that insufficient funds were set aside in the past to meet future pension obligations. The second, is that current contributions to pension funds are not sufficient to cover pension commitments currently being made. The second dimension is mainly a problem with the teachers' pension plan, in which contributions to the teachers' pension fund, by both employer and employees are short of what is required to provide funding for benefits currently being earned.

It would require an annual payment of $122.8 million over the next fifty years to eliminate the unfunded liability and additional annual payments equal to 6.09 percent of the teachers' payroll and 0.46 of one percent of the Public Service payroll to bring current contributions up to the level to cover the cost of pensions benefits currently being earned. The total payment required in 1990-91 would be about $146 million.

Mr. Speaker, the paper outlines four areas for consideration in resolving the pension issue. These are: (1) increase employer contributions; (2) increase employee contributions; (3) reduce pension benefits; and (4) increase the earnings of the fund. Resolving the problem by increasing fund earnings is a painless solution, but not realistic given the magnitude of underfunding.

The Government has already begun to address the problem by increasing its contribution. In last year's Budget Speech, I announced that an additional $41.9 million would be added to the pension funds, which was over and above our normal contribution as an employer. In 1990-91 this additional amount will be increased to $44.1 million. While this additional contribution is a step in the right direction, a much larger financial commitment will be required to deal with the problem.

Mr. Speaker, the Government is seeking a solution that is fair to employees who have chosen a career in the public service, and to taxpayers who ultimately pay all government costs.

The present Government did not create the financial difficulties surrounding pensions, but we have an obligation to deal with them. Although the actual financial crunch on pensions will not occur until present funds are exhausted in 20 to 30 years, we must act soon so the cost can be spread out more fairly and evenly over an extended period of time.

Revenue Issues

Mr. Speaker, the most significant revenue issue the Province will face in the coming fiscal year is the introduction of the federal Goods and Services Tax.

The Federal Goods and Services Tax

The imposition of the 7 percent federal Goods and Services Tax (GST) on January 1, 1991, represents a watershed in the Canadian tax system. The presence of the federal government in the sales tax field has serious implications for the Province's tax structure.

In the short term, the Province will be forced to adjust its gasoline, motive fuel, liquor and tobacco taxes, to ensure that provincial revenues are not adversely affected. Furthermore, the introduction of the GST has forced the Province to review its own sales tax system and its interaction with the federal system. This review will be completed over the coming months.

The introduction of the federal Goods and Services Tax will also have long-term implications for New Brunswick's tax system. The Province relies heavily on consumption taxes, such as sales, gasoline and tobacco taxes, as do all Atlantic Provinces. In New Brunswick's case, consumption taxes amount to about 37 percent of our own source revenue. Our sales tax alone amounts to about 29 percent, or $666.7 million. Over the last several years the federal government has significantly increased its reliance on consumption taxes. The introduction of the federal Goods and Services Tax represents a continuation of this trend. This shift in the federal focus will have serious implications for New Brunswick's ability to maintain revenues from its consumption taxes.

Over the last several months, there has been pressure by business, consumers and special interest groups to adopt a uniform sales tax system. Many national and provincial groups, including the Canadian Manufacturers' Association, the Canadian Federation of Independent Business, the Retail Council of Canada, the Conseil Économique du Nouveau-Brunswick, and the New Brunswick Institute of Chartered Accountants, have all expressed their desire to have a unified tax system. Given that the federal government's GST will apply across the nation, any joint sales tax system is likely to be modelled after the Goods and Services Tax.

New Brunswick considers renewed discussions on the GST with the federal government essential for the good of the country. Therefore, it was encouraging when the federal Minister of Finance agreed to renew discussions with the provinces. Initially, these discussions will focus on the complex issues surrounding the GST and its interplay with existing retail sales taxes. The discussions will also look at the issues surrounding the application of the GST to the government sector including municipalities, universities, schools and hospitals. These discussions represent a positive step and I hope they prove to be beneficial for all Canadians.

Tobacco Tax

In the 1989 Budget, the normal retail price of cigarettes for the purpose of determining the tobacco tax was expanded to include the retail sales tax. This initiative was, in part, a response to increased representations from health groups and concerned citizens. The Auditor General has determined that the quarterly price surveys used to establish the normal retail price did not properly measure the retail sales tax component. This error only affected tailor-made cigarettes, not fine cut tobacco or cigars. As a result of this problem, the Government inadvertently collected approximately $2.3 million too much in tobacco tax in fiscal 1989-90.

The only way the Government could compensate individuals for this error would be to lower the tax for a period of time. This would lower tobacco prices and encourage smoking. Consequently, the Government has decided to amend the *Tobacco Tax Act* retroactively to establish the tax per cigarette at the rates set by regulation as of April 1, 1989; July 1, 1989; October 1, 1989; and January 1, 1990.

The recently completed price survey, scheduled to come into effect April 1, 1990, correctly measures the retail sales tax component of the tobacco tax base, so this problem will not reoccur. However, based on this price survey the tax per cigarette would have fallen from 6.80 cents to 6.66 cents. In order to ensure that the Province's revenues from this source are not adversely affected, the *ad valorem* tobacco tax rate will be increased to 51 percent from 50 percent. This will set the tax per cigarette at 6.79 cents which is approximately the same per cigarette levy that applied in the previous quarter. Both the price survey and the rate increase become effective April 1, 1990.

Video Gaming

The problems with video gaming devices have become a matter of concern to a number of citizens. The Government of New Brunswick shares these concerns and plans to address the problems through effective control and regulation of these machines. Details of the program will be announced at a later date.

It is expected that these measures will provide additional revenue to the Province which will be allocated to the new Environmental Trust Fund.

Debt Guarantee Fee

In this Budget, I am announcing an increase in the guarantee fee applied to the debt of the New Brunswick Electric Power Commission. This fee was introduced in the 1988-89 Budget, to ensure that the taxpayers of New Brunswick were compensated for the Province's guarantee of Power Commission debt. The debt guarantee fee will be set to generate $12 million in fiscal 1990-91.

Conclusion

Mr. Speaker, the 1990-91 Budget will meet the challenges in the year ahead and continue the progress we have made in terms of strengthening our economy and improving services for New Brunswickers.

The 1990-91 Budget reaffirms and builds on our commitment to creating jobs for our citizens. It provides resources to continue the job of developing our economy and creating employment opportunities.

The 1990-91 Budget broadens our commitment to education and training and ensures that resources will be available so that New Brunswickers will have the skills needed in the decade ahead.

In 1990-91, resources will be provided to build on our efforts to protect and enhance the environment. This Budget increases spending on environmental programs and addresses a number of environmental issues of importance to New Brunswickers.

In the 1990-91 Budget, funds have been provided to improve government services, and we have allocated funds for important new initiatives that will improve access to services for New Brunswickers.

With ordinary account revenues of $ 3,754.7 million and ordinary account expenditures of $3,751 million the ordinary account is budgeted to have a surplus of $3.7 million in 1990-91. This will be the third consecutive year that New Brunswick will not increase its debt to pay for day-to-day spending.

Combining the surplus on the ordinary account with net capital spending, and the special purpose account, the budgetary deficit is budgeted at $294.1 million for 1990-91. With net loans and advances of $41.5 million and adjustments for provision for losses and depreciation, financial requirements will be $381.2 million. With sinking fund earnings of $146 million, net debt is budgeted to increase by $148.1 million in 1990-91.

Mr. Speaker, the 1990-91 Budget continues the policy of responsible financial management that this Government has practiced since assuming office. The Government remains committed to the policy of balancing the needs of New Brunswickers with our ability to pay.

In the 1990-91 Budget, we are reaping the benefits of that policy. Since we have been able to realize significant interest savings we will be able to budget more of our revenues for programs and services again this year. This means that we will be able to increase spending on programs and services by 7.0 percent in 1990-91, which is a higher rate of growth than ordinary spending in total. As well, Mr. Speaker, we have gained the flexibility to increase capital spending on the Trans-Canada Highway and connecting links to Saint John.

In short, Mr. Speaker, our past policies have given us flexibility to face the challenges brought about as a result of a general slowdown in the economy and cutbacks in funding from the federal government. We will face the year ahead with no major cutbacks in services.

Mr. Speaker, our record in financial management will stand the test when compared to any jurisdiction in Canada. The 1990-91 Budget will build on this record and at the same time ensure that New Brunswickers are provided with the programs and services that are needed as we enter the decade of the nineties.

APPENDICES

Summary Budget Information

Unfunded Pension Liabilities

Appendix
Summary Budget Information

BUDGET PLAN

1990-91

($Millions)

	Budget Plan	Increase In Net Debt	Financial Requirements
BUDGETARY ACCOUNTS			
Gross Ordinary Revenues	3,754.7		
Gross Ordinary Expenditures	3,751.0		
Surplus (Deficit) on Ordinary Account	3.7		
Capital Expenditures	327.2		
Capital Recoveries	31.6		
Net Capital Expenditures	295.6		
Special Purpose Account Revenues	31.1		
Special Purpose Account Expenditures	33.3		
Surplus (Deficit) on Special Purpose Account	(2.2)		
BUDGETARY DEFICIT	294.1		
NON-BUDGETARY ACCOUNTS			
Reduction for Sinking Fund Earnings		146.0	
Increase in Net Debt		148.1	
Net Loans and Advances			41.5
Sinking Fund Installments and Serial Redemptions			70.3
Less: Provision for Loan Losses and Depreciation			24.7
Financial Requirements			381.2

COMPARATIVE BUDGET PLAN

($Millions)

	Year Ending March 31			
	1989 Actual	1990 Budget Estimate	1990 Third Quarter Estimate	1991 Budget Estimate
BUDGETARY ACCOUNTS				
Ordinary Account Revenues	3,322.7	3,523.9	3,617.8	3,754.7
Ordinary Account Expenditures	3,258.9	3,520.8	3,501.3	3,751.0
Surplus (Deficit) on Ordinary Account	63.8	3.1	116.5	3.7
Capital Account Expenditures	302.5	300.0	305.9	327.2
Capital Account Recoveries	41.3	32.2	31.0	31.6
Net Capital Expenditures	261.2	267.8	274.9	295.6
Special Purpose Account Revenues	7.0	26.0	30.1	31.1
Special Purpose Account Expenditures	1.0	25.0	25.3	33.3
Surplus (Deficit) on Special Purpose Account	6.0	1.0	4.8	(2.2)
BUDGETARY DEFICIT	191.4	263.7	153.6	294.1
NON-BUDGETARY ACCOUNTS				
Reduction for Sinking Fund Earnings	117.7	131.0	131.0	146.0
Increase in Net Debt	73.7	132.7	22.6	148.1
Gross Loans and Advances	46.6	61.2	58.5	56.9
Recoveries on Loans and Advances	27.2	23.5	18.7	15.4
Net Loans and Advances	19.4	37.7	39.8	41.5
Sinking Fund Installments and Serial Redemptions	64.7	68.2	68.2	70.3
Less: Provision for Loan Losses and Depreciation	26.0	22.9	22.9	24.7
Financial Requirements	249.5	346.7	238.7	381.2

NOTE: Columns may not add due to rounding.

GROSS ORDINARY REVENUE BY SOURCE
($000)

	Year Ending March 31		
	1990 Budget Estimate	1990 Third Quarter Estimate	1991 Budget Estimate
OWN SOURCE			
Taxes			
Personal Income Tax	560,000.0	595,800.0	629,400.0
Corporate Income Tax	129,000.0	115,800.0	121,500.0
Metallic Minerals Tax	3,440.0	8,619.0	4,770.0
Provincial Real Property Tax	163,300.0	158,900.0	180,300.0
Municipal Real Property Tax	160,000.0	158,200.0	178,800.0
Social Services and Education Tax	615,000.0	625,000.0	666,700.0
Gasoline and Motive Fuels Tax	118,500.0	110,000.0	112,500.0
Tobacco Tax	74,000.0	74,000.0	72,500.0
Amusement Admission Tax	1,670.0	1,670.0	1,560.0
Pari-Mutuel Tax	65.0	65.0	54.0
Insurance Premium Tax	16,100.0	16,100.0	16,850.0
Real Property Transfer Tax	2,500.0	2,500.0	2,500.0
Financial Corporation Capital Tax	7,400.0	8,500.0	9,200.0
Sub-Total: Taxes	1,850,975.0	1,875,154.0	1,996,634.0
Return on Investment			
Liquor Trading Profits	79,521.8	81,603.4	82,147.7
Interest and Investment Income	22,486.7	22,802.0	23,268.2
Other	645.0	679.0	483.0
Sub-Total: Return on Investment	102,653.5	105,084.4	105,898.9
Licenses and Permits			
Motor Vehicle	47,979.8	49,372.1	50,091.7
Liquor Control and Regulation	6,400.0	6,000.0	6,400.0
Fish and Wildlife	5,064.3	4,697.7	5,165.7
Forests	497.0	495.0	495.0
Mines	412.3	476.8	503.0
General	5,235.1	5,655.8	5,314.0
Sub-Total: Licenses and Permits	65,588.5	66,697.4	67,969.4
Sale of Goods and Services			
Institutional	11,568.6	18,818.6	15,028.4
Intergovernmental	6,301.2	6,331.5	7,066.6
Provincial Parks	1,654.6	1,822.7	1,745.0
Leases and Rentals	1,735.2	1,897.4	1,933.0
General	28,500.8	27,624.0	28,009.2
Sub-Total: Sale of Goods and Services	49,760.4	56,494.2	53,782.2
Royalties			
Forests	27,650.0	25,350.0	26,200.0
Mines	10,528.0	7,689.1	10,993.0
Sub-Total: Royalties	38,178.0	33,039.1	37,193.0
Lottery Revenues	24,000.0	21,800.0	20,300.0
Fines and Penalties	2,151.5	1,821.5	1,530.4
Miscellaneous	3,170.5	3,504.3	3,216.6
TOTAL OWN SOURCE REVENUE	2,136,477.4	2,163,594.9	2,286,524.5
Unconditional Grants - Canada			
Fiscal Equalization Payments	836,000.0	911,100.0	918,000.0
Established Programs Financing - Cash	267,000.0	260,000.0	245,000.0
Extended Health Care	36,800.0	37,000.0	38,800.0
Other	1,800.0	1,800.0	1,800.0
Sub-Total: Unconditional Grants - Canada	1,141,600.0	1,209,900.0	1,203,600.0
Conditional Grants - Canada			
General Government Services	2,142.1	2,186.1	1,946.8
Transportation	751.0	528.0	461.3
Economic Development	27,705.0	18,558.7	36,758.7
Health	11,981.4	11,326.3	12,457.6
Welfare	155,904.1	159,597.0	163,664.8
Education	45,466.7	50,537.7	47,162.1
Other	1,884.5	1,596.5	2,121.5
Sub-Total: Conditional Grants - Canada	245,834.8	244,330.3	264,572.8
TOTAL: GRANTS FROM CANADA	1,387,434.8	1,454,230.3	1,468,172.8
GROSS ORDINARY REVENUE	3,523,912.2	3,617,825.2	3,754,697.3

CAPITAL RECOVERIES
($000)

	Year Ending March 31		
	1990 Budget Estimate	1990 Third Quarter Estimate	1991 Budget Estimate
OWN SOURCE			
General Government Services	100.0	340.1	100.0
Transportation	370.0	370.0	370.0
Economic Development	200.0	200.0	200.0
Education	10.0	33.0	10.0
Other	1,165.0	1,320.5	1,265.0
TOTAL: Own Source Revenue	1,845.0	2,263.6	1,945.0
CONDITIONAL GRANTS - CANADA			
Transportation	24,500.0	24,500.0	22,100.0
Economic Development	5,840.0	4,285.0	6,400.0
Other	0.0	0.0	1,200.0
TOTAL: Conditional Grants - Canada	30,340.0	28,785.0	29,700.0
TOTAL: CAPITAL RECOVERIES	32,185.0	31,048.6	31,645.0

SPECIAL PURPOSE ACCOUNT REVENUE
($000)

	Year Ending March 31		
	1990 Budget Estimate	1990 Third Quarter Estimate	1991 Budget Estimate
Arterial Highway Trust Account	26,000.0	26,000.0	27,000.0
Other	0.0	4,105.2	4,063.8
TOTAL: SPECIAL PURPOSE ACCOUNT	26,000.0	30,105.2	31,063.8

RECOVERIES ON LOANS AND ADVANCES
($000)

	Year Ending March 31		
	1990 Budget Estimate	1990 Third Quarter Estimate	1991 Budget Estimate
Recoveries on Loans and Advances	23,528.1	18,728.4	15,383.3
TOTAL: RECOVERIES ON LOANS AND ADVANCES	23,528.1	18,728.4	15,383.3

GROSS ORDINARY EXPENDITURES BY DEPARTMENT
($000)

Department	Year Ending March 31		
	1990 Budget Estimate	1990 Third Quarter Estimate	1991 Budget Estimate
Department of Advanced Education and Training	97,530.2	109,406.5	105,244.7
Department of Agriculture	25,101.5	25,246.3	25,718.9
Alcoholism and Drug Dependency Commission	7,452.1	7,546.4	7,802.6
Department of Board of Management	6,126.5	5,647.0	7,314.7
Department of Commerce and Technology	16,084.2	16,194.6	18,601.4
Department of Education	526,455.2	529,892.9	557,310.6
Department of The Environment	17,041.1	17,409.0	18,488.1
Executive Council	1,742.5	2,403.5	2,604.7
Department of Finance	13,941.9	14,126.3	14,595.5
Department of Fisheries and Aquaculture	15,078.4	15,162.5	16,166.1
General Government	131,252.2	111,210.1	154,346.4
Department of Health and Community Services	928,314.3	939,269.0	1,011,696.8
Department of Income Assistance	265,853.5	268,985.4	276,596.3
Department of Intergovernmental Affairs	1,157.6	1,153.8	1,207.4
Department of Justice	21,034.7	21,643.1	23,583.3
Department of Labour	34,977.9	32,484.7	32,531.8
Legislative Assembly	9,669.6	9,754.9	10,182.5
Maritime Provinces Higher Education Commission	133,474.9	133,474.9	144,242.1
Mental Health Commission of New Brunswick	49,211.1	50,207.3	51,772.8
Department of Municipal Affairs	303,125.4	302,628.5	327,108.3
Department of Natural Resources and Energy	50,329.4	51,712.1	52,517.9
New Brunswick Geographic Information Corporation	14,992.9	15,250.8	13,201.5
New Brunswick Housing Corporation	27,667.1	27,893.7	29,957.9
New Brunswick Occupational Health and Saftey Commission	—	—	—
Office of the Comptroller	6,730.4	5,865.0	7,040.3
Office of Economic Development	776.8	750.0	841.3
Office of the Premier	835.3	824.1	895.9
Policy Secretariat	630.3	604.9	671.1
Regional Development Corporation	88,609.3	62,547.7	83,658.5
Service of the Public Debt	465,000.0	454,900.0	481,500.0
Department of The Solicitor General	59,553.5	61,045.9	63,679.2
Department of Supply and Services	38,875.6	39,646.4	42,670.5
Department of Tourism, Recreation and Heritage	36,496.7	36,978.3	38,731.9
Department of Transportation	125,314.8	129,113.8	128,139.3
Women's Directorate	336.2	338.7	359.4
TOTAL: GROSS ORDINARY EXPENDITURES	3,520,773.1	3,501,318.1	3,750,979.7

CAPITAL ACCOUNT EXPENDITURES
($000)

Department	Year Ending March 31		
	1990 Budget Estimate	1990 Third Quarter Estimate	1991 Budget Estimate
Department of Advanced Education and Training	—	—	—
Department of Agriculture	3,025.0	3,025.0	2,000.0
Department of Commerce and Technology	—	—	880.0
Department of Education	3,800.0	3,800.0	3,000.0
Department of The Environment	11,477.6	13,190.1	14,663.0
Department of Fisheries and Aquaculture	—	—	—
Department of Health and Community Services	18,100.0	18,100.0	20,643.0
Maritime Provinces Higher Education Commission	1,900.0	1,900.0	210.0
Department of Municipal Affairs	72.4	72.4	12.4
Department of Natural Resources and Energy	100.0	250.0	50.0
New Brunswick Housing Corporation	2,051.0	2,051.0	2,050.0
Regional Development Corporation	12,975.0	9,315.0	14,210.0
Department of Supply and Services	117,077.0	114,940.0	111,877.0
Department of Tourism, Recreation and Heritage	1,200.0	1,200.0	1,487.0
Department of Transportation	128,206.0	138,206.0	156,106.0
TOTAL: CAPITAL ACCOUNT EXPENDITURES	299,984.0	306,049.5	327,188.4

SPECIAL PURPOSE ACCOUNT EXPENDITURES
($000)

Department	Year Ending March 31		
	1990 Budget Estimate	1990 Third Quarter Estimate	1991 Budget Estimate
Department of Transportation	25,000.0	24,000.0	30,000.0
Other	0.0	1,366.9	3,348.1
TOTAL: SPECIAL PURPOSE ACCOUNT	25,000.0	25,366.9	33,348.1

GROSS LOANS AND ADVANCES
($000)

Department	Year Ending March 31		
	1990 Budget Estimate	1990 Third Quarter Estimate	1991 Budget Estimate
Department of Agriculture	6,450.0	6,450.0	11,545.0
Department of Commerce and Technology	14,500.0	14,500.0	9,000.0
Department of Education	5,867.5	6,078.3	6,160.9
Department of The Environment	105.0	105.0	10.0
Department of Fisheries and Aquaculture	17,000.0	15,000.0	16,600.0
Department of Natural Resources and Energy	950.0	950.0	1,125.0
New Brunswick Housing Corporation	2,691.4	1,750.0	3,019.9
Regional Development Corporation	4,750.0	4,750.0	—
Department of Supply and Services	500.0	500.0	600.0
Department of Tourism, Recreation and Heritage	290.0	290.0	265.0
Department of Transportation	8,131.0	8,131.0	8,584.0
TOTAL: LOANS AND ADVANCES	61,234.9	58,504.3	56,909.8

Appendix
Unfunded Pension Liabilities

Introduction

The existence of large unfunded pension liabilities is a serious financial problem, one which has implications for both plan members and the public. Plan members may be concerned about the security of their benefits. The public concern is that taxes may ultimately have to be increased, or services reduced, in order to pay for pensions.

This Paper explains the financial problem posed by unfunded pension liabilities and the need for action to address the problem. It describes the nature of pension liabilities, contrasts the issues of pension financing and pension accounting, explains the New Brunswick situation, and proposes a plan of action for developing solutions.

Pension Liabilities

In its simplest form, a pension plan is an undertaking by an employer to an employee to pay benefits in the future in return for services today. In defined benefit plans, such as those offered by the Province, the amount of pension to which an employee becomes entitled upon retirement is determined by a formula based on years of service and final average salary.

As services are rendered by employees, the Province incurs a liability, or an obligation to pay pension benefits in the future. The cost of benefits earned in a given year is referred to as "current service cost". Current service cost is measured using actuarial techniques which involve assumptions about future demographics, such as average life expectancies, and about economic events such as earnings on pension fund investments. Based on these assumptions it is the amount of money set aside and invested today that would be sufficient to provide the benefits earned in the year.

As pension liabilities are incurred, the Province must make decisions about financing future pension payments, and about appropriate accounting for these liabilities in current financial statements.

Pension Financing

There are essentially two alternative financing approaches open to governments, "funding" and "pay-as-you-go". "Funding" involves setting aside money during an employee's active employment years which, together with investment earnings on this money, will provide the funds needed to pay benefits after retirement. The alternative to funding is "pay-as-you-go", under which benefits are paid out of current revenues as they come due. Some governments may adopt a "partial funding" policy. A fund exists but employer and employee contributions combined do not cover the full liability for current service cost. In such cases, that portion of the liability which is not funded is referred to as the "unfunded liability".

For private sector pension plans, full funding is required by legislation. Such a legislative requirement is necessary to secure employee benefits against the possibility that the employer may become bankrupt or otherwise cease to carry on business. This reason for funding does not exist in the case of government guaranteed plans, given the perpetual existence and general taxing authority of governments. However, there are other good reasons for funding public sector plans: 1) To ensure intergenerational equity, the current generation of taxpayers, who benefit from the services provided by current employees, should pay the cost of these services. In unfunded plans, this cost is tranferred to a future generation of taxpayers. 2) Funding enhances the security of benefits by ensuring that the obligation to employees is backed by tangible assets.

Even where an employer adopts a full funding policy, an unfunded liability may develop if actual plan experience does not meet the assumptions upon which the financing formula was based.

Pension Accounting

While the funding objective is to ensure that money is available to pay pension benefits, the accounting objective is to allocate the cost of pensions on a reasonable and systematic basis over the employees' active employment years.

The Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) has recently released a set of recommendations on accounting for pension costs and liabilities by governments. The CICA recommends that the pension cost reported each year should consist of two components: the current service cost calculated in a prescribed manner, and a charge for "interest" on any unfunded liability relating to past service costs. This interest charge is required because of the way in which pension liabilities are calculated. The liability is the present value of future benefits, discounted at the expected rate of return on fund assets. If the liability is not funded, it will automatically grow by the expected interest earnings which have been lost.

The policy recommended by the CICA can be contrasted with the accounting policy currently followed by the Province which is to report as pension expense those amounts actually contributed by the Province to the pension funds in the year. Under this policy, the unfunded pension liability is not reported on the Province's financial statements, although it is disclosed in a note to the statements. Under the CICA rules, the unfunded

liability would be reported as a liability on the Province's balance sheet, and as a corresponding increase in the Province's net debt.

Adoption of the CICA pension accounting rules would have significant financial reporting implications for the Province. The Government is currently reviewing the CICA recommendations as are most other provincial governments. The actual financial reporting impact of adopting the CICA rules, is outlined in a subsequent section dealing with the accounting implications of the most recent acturial valuations of the plans.

The New Brunswick Situation

The Province of New Brunswick sponsors nine separate employee pension plans. These include the Public Service Superannuation Plan (PSSP), the Teachers' Pension Plan, two separate plans for employees of New Brunswick School Boards, three plans for employees of New Brunswick Hospitals, the Judges' Pension Plan and a plan for Members of the Legislative Assembly.

The five Hospital and School Board Plans are fully funded and current service costs are being met by employee and employer contributions. The Members' and Judges' Plans are underfunded. While the financing of these plans must be addressed, the financial problem arising from these plans is small compared with that arising from the PSSP and Teachers' Pension Plan. Since priority has been placed on resolving the problems of these two major plans, this paper focuses on them.

Actuarial valuations of the Public Service and Teachers' Plans have recently been completed as at March 31, 1989. These valuations indicate a two-fold financial problem, a large unfunded liability for past service and a significant underfunding on a current service basis. While the past service unfunded liability applies to both plans, the current service underfunding is a problem which relates primarily to the Teachers' Pension Plan.

The total pension liability as at March 31, 1989 was $2.9 billion for the two plans combined. Assets of the funds totalled $1.4 billion resulting in a combined unfunded liability of $1.5 billion. Table I provides details of assets and liabilities for each of the Public Service Superannuation and Teachers' Pension Plans.

Table I
Unfunded Pension Liabilities
as at March 31, 1989
($ millions)

	TPA	PSSA
Total Pension Liability	1,599.4	1,281.4
Pension Trust Fund	700.2	691.8
Unfunded Liability	899.2	589.6

The valuations also indicate that the current service cost of the two plans is not being covered by employee contributions plus matching employer contributions. Employee contributions to the Teachers' Pension Plan cover only about one third of the cost of benefits earned in a given year. Employee contributions to the PSSP cover just under half of the total cost of benefits.

The Teachers' Plan is more expensive primarily due to two factors. First, the Plan gives teachers the right to retire on an unreduced pension when age plus years of service equal 90. Under the PSSP employees cannot retire on an unreduced pension prior to age 65. Second, the average salary of teachers is considerably higher than the average salary of plan members under the PSSP.

Table II summarizes current service cost for the two plans both as a percentage of payroll and in dollar terms.

Table II
Current Service Cost - 1989-90
As a % of Payroll

	TPA	PSSA
Total Current Service Cost	18.67	11.80
Contributions from Employees	6.29	5.67
Contributions from Employers	6.29	5.67
Total Contributions	12.58	11.34
Underfunding	6.09	.46

Current Service Cost - 1989-90
($ millions)

	TPA	PSSA
Total Current Service Cost	60.6	60.0
Contributions from Employees	20.4	28.8
Contributions from Crown Agencies	—	10.2
Contributions from Province	20.4	18.6
Total Contributions	40.8	57.6
Underfunding	19.8	2.4

Funding Implications - TPA and PSSA

To amortize, or pay off, the unfunded liability for past service on the two plans would require annual payments of $122.8 million over a 50 year period. Furthermore, additional payments totalling $22.2 million in 1989/90 would be required over and above the current level of employee and employer contributions to fully cover current service costs.

The funding implications for each of the two plans are summarized in Table III.

Table III
Actuarial Valuations
Funding Implications - 1989-90
($ millions)

Additional Contributions Required	TPA	PSSP	Total
To amortize unfunded liability	74.2	48.6	122.8
To cover current service cost	19.8	2.4	22.2
Total	94.0	51.0	146.0

Accounting Implications - TPA and PSSP

Based on the Province's current pension accounting policy, these valuations have no immediate impact on reported pension expense and reported liabilities. The current policy only reports as pension expense those amounts contributed by the Province to the funds. Reported pension costs would increase only if a decision were made to increase funding as a result of the valuations. To the extent that funding is not increased to the actuarially required level, the unfunded liability would continue to grow and the amount would be disclosed annually in notes to the financial statements.

However, if the CICA accounting rules were adopted, then pension expense and net debt would increase significantly. Reported pension expense for the year ending March 31, 1990 would have increased by $90.4 million, and net debt as at March 31, 1990 would have been almost $1.6 billion higher under CICA rules.

Table IV summarizes the financial reporting implications of adopting the CICA recommendations.

Table IV
Financial Implications of CICA Rules
($ millions)

	Third Quarter Estimate 1989-90	Pro-Forma CICA Rules 1989-90
Ordinary Account		
Revenues	3,617.8	3,617.8
Pension Expenditures	82.2	172.6
Other Expenditures	3,419.1	3,419.1
Surplus	116.5	26.1
Net Capital Expenditures	274.9	274.9
Surplus on Special Purpose Account	4.8	4.8
Budgetary Deficit	153.6	244.0
Net Debt, March 31, 1990	3,120.7	4,699.7

Table IV is prepared on the assumption that the full unfunded liability for past service costs would be allocated to the Province. The PSSP covers not only Part I employees of the Province, but also employees of various Crown Agencies and of the University of New Brunswick. The major Crown Agencies participating in the Plan include the New Brunswick Electric Power Commission, the New Brunswick Liquor Corporation and the Workers' Compensation Board. Under the *Public Service Superannuation Act*, these various employers are required to match the contributions of their employees. However, a strong case can be made that these employers and their employees should be responsible for the full cost of benefits, including a proportionate share of past service unfunded liabilities. Previous actuarial valuations have estimated that about 20% of the unfunded liability under the PSSA can be attributed to these other employers. A significant portion of the 20% would be attributable to employees of the New Brunswick Electric Power Commission.

The adoption or non-adoption of the CICA pension accounting recommendations is not the main issue addressed in this paper. The main issue is the financial problem posed by unfunded pension liabilities. The results of impiementing the CICA recommendations are presented because they more clearly illustrate the seriousness of the problem.

Ministerial Pension Review Committee

The large unfunded liability which currently exists is one-half the size of the net debt that has been incurred for all other government expenditures. Furthermore, the unfunded liability is growing. In the 1989-90 year it increased by $90 million and an increase in the order of $100 million is estimated for 1990-91.

If the problem is not addressed, ultimately the pension funds will be exhausted and the Province will be forced to pay pensions out of consolidated revenues. The point at which the funds would be exhausted is estimated to be reached in the year 2010 for the Teachers' Pension Plan and 2030 for the PSSP. In that year pension expense would reach 32% of total payroll for plan members compared to 9.9% in this year's budget. Put another way, if the pension payout were this large in 1990-91, the ordinary expenditures would be $184 million higher.

In view of the seriousness of the problem, a Ministerial Pension Review Committee has been assessing the financial problems posed by the unfunded liability and the shortfall in funding of current service costs. As one of its tasks, the Committee has carried out a thorough analysis of reasons why the unfunded liability has developed.

Sources of the Existing Unfunded Liability

The unfunded liability with respect to the two plans is attributable to three main sources. Prior to 1977, no fund existed for the Teachers' Pension Plan. Teachers' contributions were paid directly into general revenues,

and in turn the benefits were paid from general revenues. For the PSSP a Fund existed but no contributions were made by the Province until 1954 at which time a series of ad hoc payments were initiated. Previous to this in 1942, the New Brunswick Electric Power Commission had begun to contribute an annual sum equal to 25% of its employees' contributions.

A second source of the unfunded liability arose from the Government's funding policy adopted in 1977, which was to match employee contributions rather than establishing combined employer and employee contribution rates which would cover current service cost. As a result, even after funding began employer and employee contributions combined were insufficient to cover current service costs.

Finally at various times since the inception of the plans, retroactive benefit improvements were introduced which carried with them significant unfunded liabilities for past service costs. Recent examples include the introduction of guaranteed indexing of pensions to inflation, more generous provisions for terminating employees, and, most recently the introduction of early retirement benefits for teachers.

Early retirement benefits for teachers was the most expensive benefit improvement. In his 1981 valuation report, the actuary concluded that early retirement benefits increased the current service cost of the plan by about 2.5% of payroll, and carried an immediate increase in the unfunded liability for past service cost of $90 million.

While the rate of employee contributions has been increased at various times, these increases have been sufficient to cover only a part of the costs associated with the increases in benefits.

The Committee has concluded that no part of the unfunded liability which currently exists is attributable to low investment returns. On the contrary, investment returns have significantly exceeded the real returns assumed in the valuations of the plans and have acted to reduce the rate of growth in the unfunded liability.

Possible Solutions

Potential solutions should focus on the two separate financial problems which have been identified, the unfunded liability and the failure of current service contributions to cover current service costs. Priority should be given to addressing the current service problem to ensure that, in the future, employer and employee contributions in a given year will cover the full cost of benefits earned in that year. Secondly, a plan to address the unfunded liability for past service must be developed.

The potential solutions to the problem which are commonly considered include:

(1) increasing employee contributions
(2) increasing employer contributions
(3) reducing pension benefits
(4) increasing investment returns

As indicated previously, to fully fund the Teachers' Pension Plan with no changes to benefits would require additional payments of $94 million annually. This consists of an additional 6.09% of payroll, amounting to $19.8 million in 1989-90, to fully cover current service cost and annual payments of $74.2 million to pay off the unfunded liability over a 50 year period.

To fully fund the PSSP with no changes to benefits would require additional payments of .46% of payroll, amounting to $2.4 million in 1989-90, to fully cover current service cost and annual payments of $48.6 million to pay off the unfunded liability over a 50 year period.

The Province has already committed to a major portion of the required payments. Continuing the initiative announced in the 1989-90 budget, an additional $44.1 million has been budgeted in 1990-91 over and above the amount paid to match employee contributions. However, significant tax increases and reductions in public services would be required if the Province were to try to raise all of the additional amount, which would be in excess of $100 million in 1990-91, required to fully fund both plans. This is an approach which is unacceptable.

If an acceptable solution is to be achieved, employees must bear a portion of the burden in the form of higher contribution rates and possible benefit changes.

Increasing investment returns through astute investment decision-making is a popular notion which appears to offer a painless solution. It is true that actual returns may exceed the returns assumed in the actuarial valuations of the plans. Such favourable experience would make the problem easier to deal with. However, the investment earnings assumption which underlies the calculation of the unfunded liability is a best estimate assumption based on a prudent investment policy. From the point of view of plan design and determining possible employee contribution rate increases, it would be imprudent to assume higher investment returns or more favourable experience in regard to other actuarial assumptions.

Proposed Plan of Action

The Government recognizes the need to address the financial problem posed by large unfunded pension liabilities. It is a problem which has developed over many years, and one which requires a long term solution. However, the longer a solution is delayed, the greater will be the burden which is transferred to future generations of taxpayers and employees.

Finding a solution to the problems facing both major plans will require cooperation and compromise. Over the coming months a consultation process will take place with employee groups in both plans as well as with separate employers under the *Public Service Superannuation Act*. The process will gather information from the employees and employers regarding the present plans and the direction the Province should take to arrive at a solution which balances the best interest of both plan members and taxpayers. Separate consultations will be organized for each of the PSSP and Teachers' Pension Plan because the problems in each plan are different in nature and magnitude. The consultations will focus on the unfunded liability, current service cost funding, and plan changes.

Target date for completion of the consultation process will be December 31, 1990.

UDGET

Nouveau-
Brunswick

Finances

Allan Maher
Ministre

ISSN 0833-5680
ISBN 1-55048-283-1

1990 Department of Finance, Province of New Brunswick

Budget de 1990
du
Nouveau-Brunswick

Discours de

l'honorable Allan E. Maher
ministre des Finances

le 27 mars 1990

Publié par :
Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Mars 1990

Couverture et graphiques :
Communications Nouveau-Brunswick

Photocomposition :
Imprimeur de la Reine pour le Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55048-283-1

ISSN 0833-5680

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Table des matières

Page

Introduction 5

Faits saillants 6

Contexte économique et financier 6

Plan budgétaire de 1990-1991 9

Nouvelles initiatives pour la création d'emplois 11

Améliorations aux programmes sociaux 13

Environnement 15

Gestion des dépenses 16

Questions relatives aux recettes 19

Conclusion 20

Annexe : Résumé budgétaire 21

Annexe : Dette non provisionnée au titre des régimes de retraite ... 27

Introduction

Monsieur le président, je suis fier aujourd'hui de présenter le budget de 1990-1991, le troisième budget de notre gouvernement libéral. Auparavant, je tiens toutefois à reconnaître la sagesse et la compétence que vous apportez à l'exercice de vos fonctions de président. Tous les députés conviendront que vous vous acquittez certainement de vos fonctions avec dignité et impartialité.

Monsieur le président, au Nouveau-Brunswick, l'élaboration d'un budget doit tenir compte de la préoccupation qu'ont les gens au sujet de l'emploi. Les emplois assurent aux particuliers et aux familles partout au Nouveau-Brunswick un certain sentiment d'autonomie et de sécurité financière. En 1989, 12 000 Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois de plus qu'il y a à peine deux ans travaillaient. Malgré un ralentissement économique international qui freinera la croissance de l'activité économique dans l'ensemble du Canada, nous prévoyons que 4 000 autres Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois obtiendront un emploi en 1990.

La création d'autres emplois pour les gens du Nouveau-Brunswick est une priorité majeure de notre gouvernement. Notre stratégie consiste à utiliser tous les moyens à notre disposition pour susciter au Nouveau-Brunswick de nouveaux investissements qui, à leur tour, créent une gamme de nouveaux emplois temporaires et permanents pour notre population. Tout aussi important est l'accent que nous mettons sur les programmes d'études, de formation et de recyclage qui peuvent nous aider à mieux préparer nos gens aux emplois d'aujourd'hui et de demain. Je fais allusion à des initiatives comme le fructueux programme Équipe Perspectives destiné aux gens qui reçoivent de l'aide au revenu, le programme de formation en matière d'alphabétisation et les centres de counselling des jeunes que nous avons établis un peu partout dans la province.

Le Nouveau-Brunswick est un bon endroit où travailler et exercer des affaires. La province ne le cède en rien pour ce qui est de la qualité de notre population active ou de l'excellence des services offerts dans les localités partout dans la province. Je suis très content que le présent budget prévoit un financement accru pour la création d'emplois, pour l'amélioration des programmes en éducation et pour d'autres importants services à notre population. Nous continuons à être le chef de file au pays, dans certains aspects de l'éducation et des services communautaires. Monsieur le président, j'aimerais reconnaître le fait qu'une bonne partie de ce que nous réalisons découle de la générosité et de l'engagement communautaire de gens du Nouveau-Brunswick qui consacrent sans compter leur temps et leurs talents à aider leurs concitoyens et concitoyennes.

Un élément important de notre stratégie consiste aussi à gérer les affaires du gouvernement avec bon sens et efficacité. Il a été prouvé bien des fois que les emprunts ne mènent pas à la prospérité pour les gouvernements. Quand les gouvernements dépensent plus qu'ils en ont les moyens, ils découvrent rapidement que contenir la dette devient une priorité qui éclipse toutes les autres. Notre gouvernement est déterminé à maintenir en tête de ses objectifs la création d'emplois et la prospérité pour notre population. Nous avons pris l'habitude d'une gestion responsable des affaires financières de la province et nous entendons poursuivre ainsi.

Monsieur le président, je crois que nous avons fait beaucoup de progrès pour ce qui est de rétablir la stabilité financière et la confiance dans l'économie au Nouveau-Brunswick. Notre économie a connu un essor, des milliers d'emplois ont été créés, notre situation financière s'est améliorée, et notre province a été reconnue à l'échelle nationale.

Les gens du Nouveau-Brunswick devraient être très fiers de leur province. Notre population, nos ressources, nos petites entreprises, notre situation géographique ne sont que quelques-uns de nos attraits. Le défi que nous devons maintenant relever est de promouvoir de tels avantages afin de stimuler encore plus le développement économique et la création d'emplois. Si nous planifions et continuons à gérer nos affaires financières, nous sommes de l'avis que le Nouveau-Brunswick est à la veille d'atteindre des niveaux records de croissance et de création d'emplois dans les années 90.

Monsieur le président, il y aura toutefois de nombreux défis à relever, surtout à court terme. Les taux d'intérêt demeurent bien plus élevés qu'ils ne l'étaient ces derniers temps, et il faudra une année ou deux avant que les pays industrialisés enregistrent de nouveau des taux plus élevés de croissance économique.

Monsieur le président, il faudra un leadership ferme et efficace pour relever les défis et tirer parti des possibilités qui s'offrent à nous. Le budget de 1990-1991 bâtit sur ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant et renforce la capacité de la province de tirer le meilleur parti des possibilités qui se présenteront.

Faits saillants

Monsieur le président, j'ai le plaisir à ce moment-ci de présenter les faits saillants du budget de 1990-1991 que je vais décrire plus en détail au cours de mon exposé budgétaire. Ces faits saillants sont les suivants :

- Les dépenses au compte ordinaire augmenteront de 230,2 millions de dollars par rapport au budget de 1989-1990. Une telle augmentation représente un taux de croissance de 6,5 %, conformément à notre plan financier triennal visant à garder la croissance des dépenses au compte ordinaire en deça du taux de croissance de l'économie, lequel devrait atteindre 6,6 % en 1990.
- Les dépenses en capital affectées aux routes se chiffreront à 186,1 millions de dollars, dont 102 millions seront consacrés à notre réseau de routes de grande communication.
- Le budget affecté aux soins de santé dépassera 1 milliard de dollars, une hausse de 85,9 millions ou 8,8 % par rapport à l'année dernière, malgré les récentes réductions dans les paiements de transfert fédéraux.
- Les dépenses au chapitre de l'éducation augmenteront au total de 49,3 millions de dollars au cours de l'année qui vient, soit une hausse de 6,5 %. Les programmes de notre système scolaire seront élargis.
- Le réseau des collèges communautaires recevra un financement accru, et, malgré les récentes réductions fédérales au chapitre de l'enseignement postsecondaire, la province accordera, pour la troisième année de suite, le niveau de financement recommandé pour nos universités par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.
- Plus de 20 millions de dollars seront consacrés en 1990-1991 à de nouvelles initiatives et à l'élargissement de programmes existants, et près de la moitié de la somme sera destinée à la création d'emplois et à la préparation des gens à l'emploi.
- Les programmes sur l'environnement seront élargis, et le budget de fonctionnement du ministère de l'Environnement passera à 18,5 millions de dollars.

Malgré les réductions fédérales, nous prévoyons au budget de 1990-1991 un excédent de 3,7 millions de dollars au compte ordinaire. L'année financière 1990-1991 sera la troisième année de suite pendant laquelle nous fournirons à la population du Nouveau-Brunswick des programmes et services de qualité en payant les dépenses courantes sans accroître notre dette.

Contexte économique et financier

Monsieur le président, avant d'expliquer plus en détail les plans de dépenses du gouvernement pour l'année qui commence, j'aimerais donner un aperçu des facteurs économiques et financiers dont il a été tenu compte dans l'établissement du présent budget.

Problème du déficit et de la dette

Lorsque notre gouvernement a été élu à l'automne 1987, la situation financière et économique de la province nous a contraints à prendre des mesures correctives catégoriques afin de protéger l'intégrité financière de la province. La situation économique du Nouveau-Brunswick s'était détériorée à un point tel que la capacité du gouvernement de financer les services et les programmes importants était mise en péril par une dette considérable et croissante, causée par une série de déficits appréciables au compte ordinaire et un programme d'installations permanentes trop ambitieux.

La dette de la province avait atteint le point où il fallait détourner une part croissante des recettes et l'affecter aux paiements d'intérêt liés au service de la dette. Les paiements d'intérêt avaient atteint le troisième rang des postes de dépense du gouvernement, après les soins de santé et l'éducation.

La situation au Nouveau-Brunswick menaçait de devenir un problème comme celui que connaît aujourd'hui le gouvernement fédéral. Comme les députés le savent, contenir la dette est devenu la préoccupation majeure des récents budgets fédéraux.

Monsieur le président, pour ralentir la croissance de la dette provinciale, notre gouvernement a adopté une stratégie comportant deux éléments clés : premièrement, un plan visant à limiter à environ 300 millions de dollars par année les dépenses en capital et, deuxièmement, un plan visant à maintenir la croissance de nos dépenses au compte ordinaire parallèle à la croissance de notre économie, ce qui est une façon générale de mesurer notre capacité d'assumer la dette.

Pour ce qui est de nos deux premiers budgets, nous avons administré avec succès notre budget de capital et nous avons été en mesure de respecter chaque année la limite de 300 millions de dollars. Grâce à une planification judicieuse et à une gestion et à un contrôle attentifs des dépenses, il nous a été possible de respecter notre plan d'immobilisations, tout en accélérant l'achèvement de notre programme de construction d'hôpitaux et en bâtissant de nouvelles écoles. De plus, à l'aide de notre nouveau Fonds en fiducie pour les routes, nous avons commencé la reconstruction de notre réseau routier.

Grâce à une gestion financière prudente et à un peu de chance, notre situation financière s'est améliorée et permet maintenant une plus grande marge de manoeuvre dans nos projets de dépenses. J'ai le plaisir d'annoncer que le gouvernement a estimé qu'il peut se permettre de dépasser le cap des 300 millions de dollars en immobilisations dans le présent budget. En conséquence, le programme d'immobilisations du gouvernement en 1990-1991 sera de 327 millions de dollars. Un montant de 30 millions, s'ajoutant au budget de capital affecté aux routes déposé l'automne dernier, sera utilisé pour la Transcanadienne en 1990-1991. Je donnerai plus de détails sur une telle initiative quand je traiterai des projets de dépenses du gouvernement pour 1990-1991.

Dans nos deux budgets précédents, nous avons pu fournir des programmes et services de qualité ainsi que prendre de nouvelles initiatives essentielles, sans engendrer de déficit au compte ordinaire. Voilà qui contraste vivement avec la période de 1982 à 1987, pendant laquelle le déficit de fonctionnement dépassait régulièrement les 100 millions de dollars et, à une occasion, a dépassé les 200 millions. En 1988-1989, l'excédent au compte ordinaire s'est élevé à 64 millions. Le récent rapport du troisième trimestre pour 1989-1990 prévoit que la province aura un excédent de 116,5 millions au compte ordinaire pour l'année financière qui s'achève. Le bilan continue pour 1990-1991, puisqu'un excédent au compte ordinaire est budgété pour la troisième année de suite.

Tant en 1988-1989 qu'en 1989-1990, la province a perçu plus de recettes que prévu. Pendant les deux années en question, le gouvernement a décidé de ne pas dépenser les recettes additionnelles, mais de fonctionner selon le cadre financier prévu. Une telle décision a réduit nos besoins en matière d'emprunts, se traduira par des économies de millions de dollars en frais d'intérêt dans l'avenir et permet actuellement une plus grande souplesse dans nos plans de dépenses.

Monsieur le président, il arrive souvent que le lien entre les déficits et la dette ne soit pas bien compris. Les déficits énormes accumulés entre 1982 et 1987 ont provoqué une croissance rapide de notre dette. Le fait que les déficits au compte ordinaire ont récemment été contenus ne réduit pas la dette, qui demeure un sujet de préoccupation important. Toutefois, la suppression des déficits au compte ordinaire et la réduction des emprunts pour les projets d'immobilisations ont permis de ralentir de façon notable le taux de croissance de la dette provinciale.

Grâce à une gestion financière responsable, le fardeau de la dette, soit la dette nette en pourcentage de l'activité économique de la province, a baissé chaque année depuis que nous sommes au pouvoir.

En raison du ralentissement dans la croissance de la dette et du fait qu'il a été possible de refinancer la dette antérieure à de meilleurs taux d'intérêt, les frais d'intérêt en pourcentage des recettes ont également baissé. En d'autres termes, nous sommes maintenant en mesure de consacrer une part des recettes plus grande qu'au cours des dernières années à la prestation de services de qualité à notre population.

Monsieur le président, notre situation financière s'est améliorée en dépit du retrait constant de l'appui fédéral à bon nombre de nos programmes.

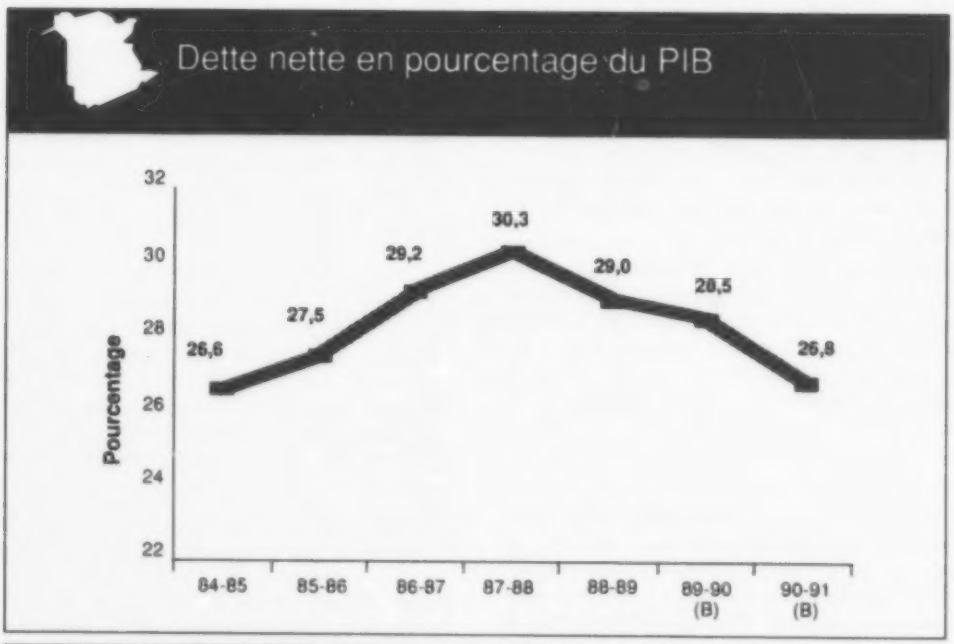

Le fardeau de la dette comparativement à notre capacité de rembourser la dette continue de baisser.

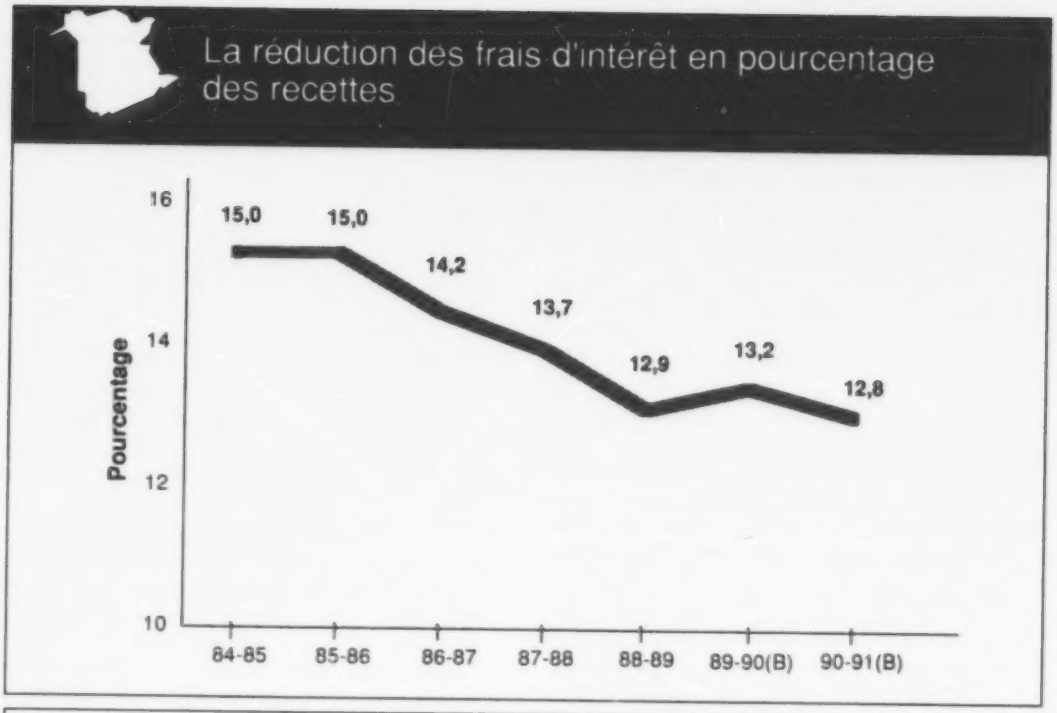

Les frais d'intérêt en pourcentage des recettes continuent de baisser.

Restrictions fédérales

La série de récentes réductions fédérales est une source de préoccupation majeure. En 1990-1991 et en 1991-1992, les contributions pécuniaires fédérales à l'appui de la santé et de l'enseignement postsecondaire seront environ 70 millions de dollars de moins que ce qui avait été prévu avant le dernier budget fédéral.

Monsieur le président, cela pose un problème très grave pour toutes les provinces et s'inscrit dans le contexte des restrictions fédérales que nous subissons depuis maintenant plusieurs années.

Depuis que j'ai présenté mon dernier budget, nous avons constaté des retards dans les négociations d'EDER et une réduction de la contribution fédérale dans le partage des frais, de même que, entre autres, des changements proposés au régime d'assurance-chômage et des réductions apportées aux dépenses relatives à la défense, aux services ferroviaires de VIA, au régime d'assurance-récolte, aux subventions pour le transport du grain ainsi qu'à l'habitation.

Aux termes des ententes auxiliaires relatives à l'agro-alimentaire, aux pêches et à l'aquaculture, au renouvellement forestier ainsi qu'à la planification, qui ont expiré en mars dernier et qui ont été renouvelées pour cinq autres années, les fonds fédéraux baisseront en moyenne de 2,26 millions de dollars par année. La contribution fédérale pour ce qui est des frais partagés en vertu des nouvelles ententes est passée de 65 % à 55 %.

Des changements apportés à mi-chemin aux règles du Programme Action de l'APECA ont également ajouté à nos frais, puisque la responsabilité d'aider les nouvelles entreprises qui ne sont plus admissibles à une aide de l'APECA est revenue à la province.

La Société d'habitation du Nouveau-Brunswick s'attend elle aussi à une réduction du financement fédéral pour 1990-1991. Le financement fédéral pour l'aide juridique en matière criminelle est réduit de 53 000 $ en 1990-1991. La limitation des contributions fédérales accordées en vertu de l'entente à frais partagés sur les jeunes contrevenants coûtera à la province au moins 400 000 $ par année.

Il est prévu que la réduction des dépenses fédérales en vertu de l'actuelle Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur l'amélioration des routes sera de 10 millions en 1990-1991 par rapport à 1988-1989 et pourrait atteindre 29 millions en 1992-1993. Par ailleurs, l'abandon de lignes ferroviaires et le libre-échange feront augmenter la circulation routière, et chaque jour qui passe rend plus évidente la nécessité d'améliorer le réseau routier.

Monsieur le président, les problèmes financiers avec lesquels le gouvernement fédéral est actuellement aux prises constituent un facteur dont nous devons tenir compte dans notre planification pour les prochaines années. Le déficit fédéral de 28,5 milliards de dollars prévu pour l'année prochaine et une dette nette de près de 380 milliards sont des problèmes très graves. Si la situation financière au palier fédéral se révèle pire que ce

qui a été prévu, nous pouvons nous attendre à ce que le gouvernement fédéral prenne d'autres mesures qui seront néfastes tant pour notre économie que pour nos finances.

Monsieur le président, j'espère fermement que cela ne se produira pas, mais, vu les répercussions possibles sur la situation financière du Nouveau-Brunswick, j'estime qu'il faut en tenir compte. Étant donné la conjoncture actuelle, rien qu'en tenant compte des réductions annoncées dans le dernier budget fédéral, il sera extrêmement difficile pour le Nouveau-Brunswick d'équilibrer en 1991-1992 le budget du compte ordinaire.

Perspectives économiques

Monsieur le président, je voudrais maintenant aborder les perspectives économiques, qui constituent un paramètre important de notre budget.

En 1989, l'économie néo-brunswickoise a enregistré un taux de croissance de 7,2 %, ce qui est supérieur au taux de 7,0 % prévu dans le budget de l'année dernière. Les investissements ont été à la base de notre expansion économique, par suite de la confiance sans précédent des investisseurs dans la province. Les dépenses de consommation et le revenu des particuliers ont aussi été plus élevés que prévu, tandis que le taux d'inflation a été inférieur à la moyenne canadienne pour la quatrième année de suite.

Le ralentissement prévu en 1990 dans l'économie des États-Unis, du Canada et d'autres pays industrialisés amènera un ralentissement de la croissance au Nouveau-Brunswick. Je m'attends à ce que notre économie croisse de 6,6 % pendant l'année financière qui commence. Le Conference Board du Canada prévoit que la croissance économique du Nouveau-Brunswick en 1990, après inflation, sera la plus élevée de toutes les provinces de l'Atlantique.

Malgré les taux d'intérêt élevés actuels, je prévois que les investissement en 1990 dépasseront le niveau record atteint l'année dernière. Le maintien de la vigueur des investissements promet des centaines d'emplois dans le domaine de la construction, ainsi que des centaines d'autres emplois permanents lorsque de nouvelles installations permanentes seront mises en service.

Il est prévu que le revenu des particuliers augmentera de 6,6 % en 1990, malgré une croissance plus lente dans le secteur des industries d'exportation et dans certains autres secteurs. Bien que le pourcentage soit moins élevé qu'au cours des dernières années, il ne diffère pas énormément de l'augmentation de 7,2 % enregistrée en 1989. Il est prévu que les bénéfices des corporations augmenteront de 5 %, ce qui est mieux qu'en 1988 et en 1989.

Il est particulièrement encourageant de constater que, selon les prévisions, la croissance de l'emploi se maintiendra malgré le ralentissement de l'économie prévu en 1990. Il est prévu que le taux de chômage passera à 12,7 % en 1990, mais l'augmentation est due à la croissance du taux d'activité. Il est prévu que le nombre d'emplois augmentera de 1,4 %, soit le même pourcentage qu'en 1989.

Même s'il est prévu que le Nouveau-Brunswick affichera une croissance plus lente en 1990 qu'au cours des dernières années, je m'attends à un accroissement important de l'activité économique à moyen et à long terme. Notre province est particulièrement bien placée pour profiter, d'ici le milieu des années 90, de l'expansion économique qui est prévue pour le Canada et les autres pays industrialisés.

Le Nouveau-Brunswick a de nombreux points forts qu'il peut exploiter pendant une telle période. Nous avons une main-d'oeuvre productive et du talent à profusion dans le domaine de l'entrepreneuriat. Notre situation géographique, notre environnement ainsi que la stabilité de notre climat financier et politique sont tous des atouts importants. Les gens du Nouveau-Brunswick peuvent être sûrs que leur gouvernement provincial poursuivra énergiquement toutes les possibilités de promouvoir les intérêts de la province, de créer des emplois et d'assurer une plus grande prospérité à notre population.

Plan budgétaire de 1990-1991

Monsieur le président, en élaborant le plan budgétaire de 1990-1991, notre gouvernement était déterminé à aller de l'avant en ce qui a trait à la vision du Nouveau-Brunswick décrite dans nos grands énoncés de politique *Vers un changement* et *Vers l'an 2000*. Par ailleurs, l'importance de maintenir une situation financière saine a aussi été reconnue.

La première question que je veux aborder est la décision que nous avons prise d'aller de l'avant avec le projet de la Transcanadienne. Dans le budget de capital déposé l'automne dernier, les dépenses en capital étaient établies à 297 millions de dollars pour 1990-1991. En plus d'un tel montant, 30 millions de dollars supplémentaires provenant du Fonds en fiducie pour les routes de grande communication ont été affectés en dépenses en capital à notre programme d'amélioration des routes de grande communication.

Depuis notre arrivée au pouvoir il y a deux ans et demi, nous faisons des démarches auprès du gouvernement fédéral pour qu'il partage avec nous les frais de l'amélioration grandement nécessaire de la Transcanadienne. Bien que les gens du Nouveau-Brunswick soient patients, nous estimons que le temps est venu d'intensifier nos efforts pour améliorer et

Dépenses au compte ordinaire 1990-1991

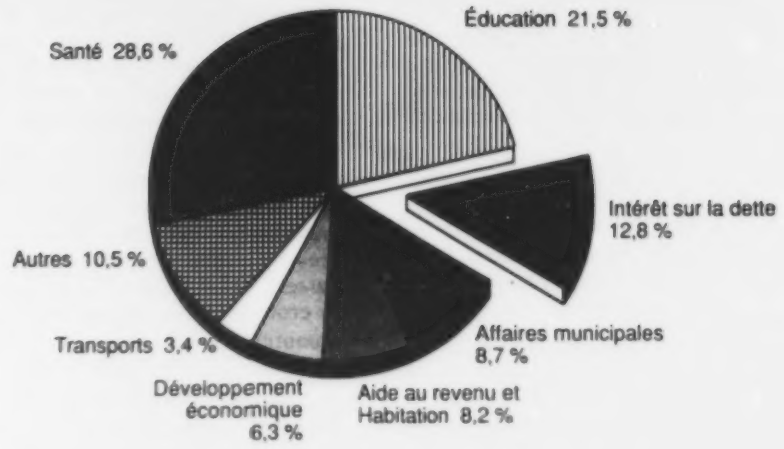

L'intérêt sur la dette provinciale vient au troisième rang comme poste budgétaire, après les dépenses affectées à la santé et à l'éducation.

Dépenses en capital pour l'amélioration des routes (millions $)

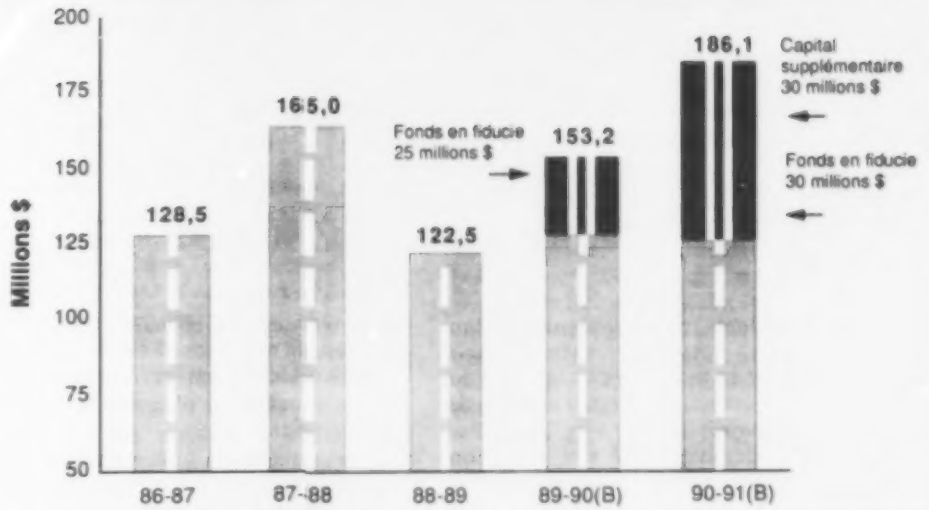

Le Fonds en fiducie pour les routes de grande communication et le capital supplémentaire, de 30 millions chacun, gonfleront les dépenses en capital affectées aux routes, qui atteindront un niveau record de 186,1 millions de dollars.

développer l'axe le plus important de notre réseau routier. Étant donné que notre situation financière s'est améliorée et que nous avons acquis une certaine marge de manoeuvre, nous commencerons enfin cet été à élargir à quatre voies la Transcanadienne au Nouveau-Brunswick.

Un montant additionnel de 30 millions de dollars viendra s'ajouter au budget de 1990-1991 pour des travaux d'immobilisations cette année. En 1990-1991, des dépenses en capital de 102 millions de dollars, y compris le budget du Fonds en fiducie pour les routes, seront spécialement consacrées à l'amélioration de nos routes de grande communication.

Monsieur le président, notre gouvernement continue à faire des pressions auprès du gouvernement fédéral pour qu'il se joigne à nous dans la réalisation du projet, qui est important pour la population du Nouveau-Brunswick et pour l'ensemble des gens qui circulent sur la Transcanadienne. Nous croyons que le gouvernement fédéral a l'obligation d'assumer la majeure partie du coût de l'amélioration de la Transcanadienne au Nouveau-Brunswick. Nous comptons pleinement recouvrer la majeure partie de nos dépenses pour l'important projet en question, après la conclusion d'une entente satisfaisante à frais partagés avec le gouvernement fédéral.

Je vais maintenant décrire d'autres nouvelles initiatives de dépense contenues dans le budget.

Grâce à deux années et demie de gestion financière responsable et à une budgétisation serrée, le gouvernement a pu affecter en 1990-1991 plus de 20 millions de dollars à des services nouveaux et améliorés. Près de la moitié de la somme sera destinée à des activités visant la création d'emplois permanents.

Il est important que nous continuions à créer des emplois, non seulement pour produire un revenu pour les particuliers, mais aussi pour aider à stimuler l'activité économique afin que les services de qualité dans les domaines des soins de santé et de l'éducation soient accrus et améliorés.

Nouvelles initiatives pour la création d'emplois

Monsieur le président, 12 000 emplois ont été créés au Nouveau-Brunswick depuis 1987. La création d'emplois et le développement économique sont des priorités que le gouvernement réaffirme pour la nouvelle décennie. Au coeur de notre stratégie de création d'emplois figure l'accent continu mis sur le secteur de la fabrication, visant particulièrement le potentiel de croissance de la petite entreprise.

Commerce et Technologie

Monsieur le président, comme le souligne le document *Vers l'an 2000*, la petite entreprise et l'entrepreneuriat continueront d'apporter une contribution importante à la croissance future de notre économie. Pendant l'année qui vient, un certain nombre de programmes mettant en valeur la petite entreprise seront financés au sein du ministère du Commerce et de la Technologie.

Un montant de 300 000 $ sera prévu pour le Programme d'assurance de la qualité, afin d'aider les petites et moyennes entreprises à produire des biens et services d'une qualité supérieure constante.

Un montant de 800 000 $ sera affecté à la continuation des programmes que le gouvernement fédéral finançait auparavant pour la petite entreprise. En prenant la relève du financement de programmes tels que l'entrepreneuriat, la planification de l'entreprise, la planification et la gestion des marchés ainsi que les services de formation technique, le gouvernement continuera d'aider et d'appuyer directement l'expansion du secteur de la petite entreprise partout au Nouveau-Brunswick.

Un montant de 200 000 $ sera également prévu pour remplir l'engagement que nous avons pris de mettre en oeuvre un régime d'épargne-actions, qui donnera à la population du Nouveau-Brunswick une occasion unique d'investir dans le développement de notre province.

Tourisme

Monsieur le président, pour que notre gouvernement crée plus d'emplois dans notre industrie du tourisme, il faut une campagne de promotion touristique améliorée et élargie.

Au fil des ans, le Nouveau-Brunswick n'a pas vanté ses atouts de façon aussi dynamique que nos provinces voisines des Maritimes. Afin de mieux vendre les nombreux attraits que le Nouveau-Brunswick offre en tant que destination touristique, le gouvernement a établi quatre objectifs pour des programmes élargis de promotion du tourisme : en premier lieu, faire mieux connaître le Nouveau-Brunswick comme destination touristique; en deuxième lieu, encourager plus de touristes à visiter la province; en troisième lieu, encourager les gens du Nouveau-Brunswick à voyager davantage dans leur province; en dernier lieu, prolonger la saison touristique au printemps aussi bien qu'à l'automne.

Environ 470 000 $ seront ajoutés au budget pour des initiatives de marketing liées au tourisme, dont une opération de marketing réalisée en coopération avec les provinces de l'Atlantique et une campagne de publicité élargie visant des marchés importants comme la Nouvelle-Angleterre et le centre du Canada.

Monsieur le président, 100 000 $ seront affectés à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un système de classification de la qualité de l'hébergement. Ce système de classification volontaire sera appliqué de concert avec l'industrie de l'accueil.

Pour encourager davantage les voyages dans la province, 75 000 $ seront dépensés pour la désignation de chemins et de routes panoramiques.

Le gouvernement procédera également à l'établissement d'une agence de la route Fundy, qui mettra au point un plan d'action en vue de construire la route Fundy. Il est prévu que l'agence progressera selon le plan d'action, à mesure que les ressources le permettront.

Le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie voit son budget de 1990-1991 augmenter de 406 000 $, qui seront consacrés à la gestion du chevreuil et du gros gibier. Une telle mesure profitera aux chasseurs et à l'industrie de la pourvoirie, et les coûts seront en grande partie couverts par les récentes hausses de droits.

Agriculture

En 1989, l'agriculture au Nouveau-Brunswick a été au troisième rang au pays quant à l'augmentation des recettes agricoles monétaires. Le présent budget prévoit des fonds pour profiter d'un tel élan.

Le Programme des nouveaux et nouvelles entrant(e)s sera établi en 1990-1991 grâce à une affectation de 2,25 millions de dollars pour aider de nouvelles agricultrices et de nouveaux agriculteurs qualifiés à acquérir des exploitations agricoles.

Un total de 210 000 $ en nouveaux fonds sera prévu pour élargir les programmes relatifs à la finition des bovins, à l'inspection des pommes de terre et de la viande ainsi qu'au développement de marchés.

Le ministère de l'Agriculture mettra également en oeuvre, à l'intention de l'industrie néo-brunswickoise du renard et du vison, un programme spécial d'aide financière échelonné sur quatre ans. Des prêts sans intérêt seront accordés aux éleveurs admissibles afin de leur fournir un appui pendant la période actuelle de fléchissement des marchés.

Pour aider à atténuer les revers de l'industrie de la pêche dans le Nord-Est, 1,5 million de dollars sera accordé au ministère de l'Agriculture pour un nouveau programme de prêts visant l'expansion de l'industrie horticole.

Pêches et Aquaculture

Monsieur le président, l'année 1989 s'est avérée très difficile pour la pêche dans la région de l'Atlantique, étant donné que les contingents de poisson ont été réduits et que des emplois ont été perdus dans les quatre provinces de l'Atlantique.

En raison des difficultés dans l'industrie des pêches, il est très important de profiter au maximum des avantages économiques qu'offrent les ressources dont nous disposons. Pour ce faire, un montant additionnel de 100 000 $ est prévu au budget du ministère des Pêches et de l'Aquaculture, afin d'assurer une meilleure commercialisation de notre poisson au Canada et partout dans le monde.

L'industrie de l'aquaculture demeure un facteur de croissance dans le secteur des pêches. Le nouveau laboratoire et édifice à bureaux d'une valeur de 1 million de dollars, qui sera construit à St. George, fournira un soutien technique important à l'industrie de l'aquaculture, ainsi qu'à d'autres aspects de la pêche dans la baie de Fundy.

De nouveaux cours en matière de sécurité aquatique, de gestion des affaires et d'assurance de la qualité seront également mis sur pied à l'École des pêches, à Caraquet.

Le ministère des Pêches et de l'Aquaculture est chargé de la surveillance et de la délivrance des permis en ce qui trait au traitement, à l'entreposage, à la manutention et à la mise en marché des produits de poisson et de fruits de mer, y compris les diverses espèces d'élevage. Un montant additionnel de 200 000 $ permettra de fournir d'autres inspecteurs pour l'application des dispositions prévues par la *Loi sur le traitement du poisson* et la *Loi sur l'inspection du poisson*, toutes deux révisées.

Plus de ressources seront disponibles pour accorder au Nouveau-Brunswick une voix plus forte dans les négociations nationales et régionales sur les espèces.

Projets énergétiques

Des emplois représentant plus de 3 600 années-personnes seront créés par les travaux de construction de la centrale de Belledune, dont le coût s'élèvera à 965 millions, et par un investissement de 250 millions de dollars prévu pour quatre tranches à turbines à combustion, à Millbank. De plus, la planification est en cours pour un nouveau projet énergétique au Grand Lac.

Aide à la population pour obtenir de l'emploi

Monsieur le président, un élément clé de nos efforts visant la création d'emplois sera de maintenir une large gamme de moyens de financement, en vue d'aider les gens à s'intégrer à la population active. Nous avons l'intention d'utiliser de tels fonds pour créer des possibilités d'emplois qui amélioreront les programmes sociaux, assainiront notre environnement et rendront notre province plus attrayante pour des activités de sports et de loisirs.

Depuis octobre 1988, environ 3 000 clients de l'Aide au revenu ont acquis une expérience de travail précieuse dans le secteur public; 1 400 clients additionnels ont acquis une formation et ont profité d'autres services visant à accroître leur aptitude au travail.

Un autre programme réussi qui aide les gens à s'intégrer à la population active est le programme Habiletés visibles du ministère du Travail, grâce auquel 551 personnes handicapées ont trouvé de l'emploi au cours des 18 derniers mois.

Le gouvernement est conscient que, pour de nombreuses personnes qui bénéficient de l'aide au revenu, retourner au travail ou à l'école veut dire placer leurs enfants dans des garderies. Étant donné l'augmentation des frais d'un tel service, j'ai le plaisir d'annoncer que des changements seront apportés au programme de services de garderie au ministère de l'Aide au revenu, qui feront passer la subvention quotidienne de 13 $ à 14 $ pour les bébés et de 11 $ à 12 $ pour les enfants de plus de 2 ans.

En 1990-1991 également, l'allocation quotidienne fixe versée aux responsables de garderies passera de 33 c. à 58 c. la place. Au total, 428 000 $ en nouveau financement seront versés l'année prochaine aux responsables de garderies pour les aider à s'occuper des questions de formation, de dotation en personnel et de matériel.

J'ai le grand plaisir de signaler, Monsieur le président, que le Programme d'égalité en matière d'emploi et le Programme d'égalité d'accès à l'emploi, établis par le Conseil de gestion, fonctionnent bien. Une nouvelle initiative a été ajoutée pour offrir aux secrétaires et aux commis de nouvelles possibilités de promotion et de perfectionnement professionnel au sein du gouvernement.

Le gouvernement croit que les fonds de création d'emplois peuvent être utilisés plus efficacement si nous comprenons mieux les besoins en emploi et les possibilités d'emplois existantes. À cet égard, 200 000 $ sont affectés au ministère du Travail pour l'élaboration d'une Stratégie en ressources humaines. Monsieur le président, une telle stratégie nous aidera à fournir de l'emploi aux gens; grâce à elle, notre population active aura les compétences et les professions nécessaires dans les années 90.

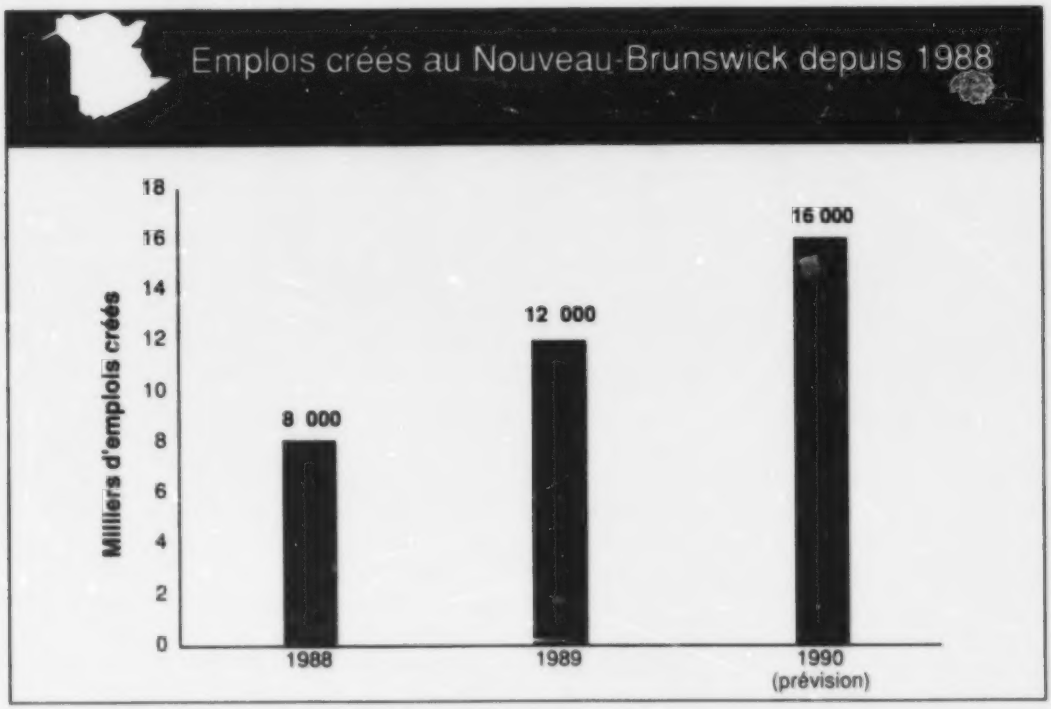

La création d'emplois demeure une priorité élevée, 16 000 nouveaux emplois ayant été créés depuis 1988.

Améliorations aux programmes sociaux

Éducation

Monsieur le président, le gouvernement estime que l'un de ses services les plus importants est une éducation de qualité. Je me réjouis que de nouveaux fonds sont prévus dans le budget de 1990-1991 pour plusieurs priorités dans le domaine de l'éducation.

La province est un chef de file quant à son programme pour intégrer aux classes et pour éduquer les élèves ayant des besoins spéciaux. Grâce à des nouveaux fonds de 1 260 000 $ accordés au ministère de l'Éducation, le programme d'intégration sera élargi en 1990-1991 pour augmenter le personnel enseignant et le nombre d'aides et de préposés à l'intention d'élèves qui ont davantage besoin d'une attention individualisée. De plus, des fonds sont prévus afin d'augmenter les services de soutien pour l'intégration au système scolaire des élèves ayant des besoins spéciaux. Un total de 39,6 millions de dollars sera consacré en 1990-1991 aux élèves ayant des besoins spéciaux.

Un autre domaine où le Nouveau-Brunswick fait figure de chef de file est celui de notre programme de langue seconde. Notre objectif à cet égard est que tous les élèves, peu importe leur milieu linguistique d'origine, atteignent un niveau de compétence fonctionnel avant de quitter le secondaire. L'enseignement de la langue seconde sera élargi grâce à 1,3 million de dollars en nouveaux fonds accordés au ministère de l'Éducation pour aider à atteindre l'objectif visé.

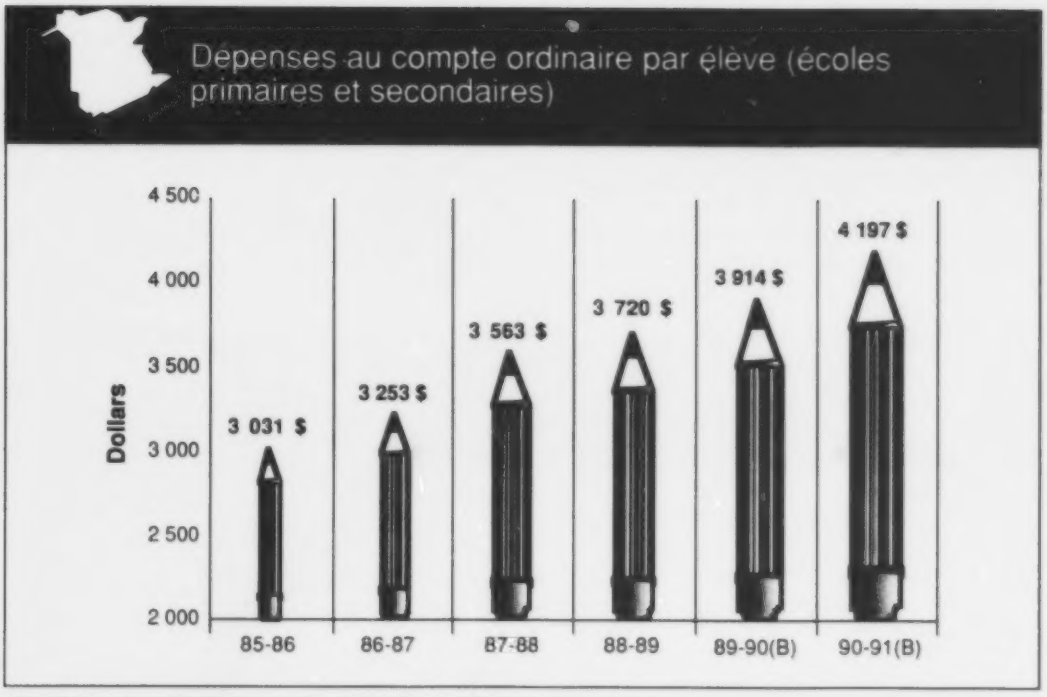

Les dépenses par élève augmenteront de 7,2 % par rapport à l'année dernière.

Monsieur le président, notre nouvelle réorganisation de l'école secondaire fonctionne bien. Même si la proportion des élèves de la province qui terminent l'école secondaire et obtiennent un diplôme est à la hausse, le gouvernement veut en faire plus dans le domaine. À une telle fin, la province négocie avec le gouvernement fédéral un programme en vue d'empêcher que les élèves à risque décrochent et ne terminent pas leurs études.

En ce qui a trait à l'enseignement postsecondaire, le présent budget réaffirme l'engagement du gouvernement à l'égard de nos universités. Malgré les récentes restrictions dans les subventions fédérales à l'appui de l'enseignement postsecondaire, j'ai le plaisir d'annoncer que les subventions accordées aux universités augmenteront à 143,9 millions de dollars en 1990-1991, comme l'a recommandé la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

Notre réseau de collèges communautaires recevra 7,7 millions de dollars additionnels en 1990-1991, soit une hausse de 7,9 % par rapport au budget de 1989-1990.

Pour donner suite à l'engagement qu'a pris le gouvernement de donner enseignement et formation aux personnes sans emploi et à celles qui n'ont pas l'avantage d'avoir fait des études secondaires, 536 000 $ seront affectés au budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation pour les cours du soir, un élément du programme d'éducation de base des adultes.

Le gouvernement a prévu 650 000 $ pour que les trois centres locaux de formation des adultes dans le Nord-Est, établis l'année dernière à titre de projet pilote, continuent de fonctionner.

Développement des services dans le Nord

Le gouvernement demeure engagé à améliorer les services de santé. De nouveau en 1990-1991, des fonds sont prévus pour le rattrapage, soit notre initiative en vue de répartir plus équitablement les services de santé entre le nord et le sud de la province. Les admissions de malades commenceront en 1991 aux nouveaux hôpitaux à Edmundston, à Campbellton et à Tracadie. Des travaux d'agrandissement ont aussi été entrepris aux hôpitaux de Bathurst, de Caraquet et de Grand-Sault. Au chapitre du développement des services dans le Nord, le gouvernement aura à la fin de 1990-1991 dépensé plus de 35 millions de dollars depuis son entrée au pouvoir, à l'automne 1987.

Aide aux personnes handicapées

Monsieur le président, afin de réaffirmer notre ferme engagement à l'égard de la Décennie des personnes handicapées, je suis très content d'annoncer plusieurs nouvelles initiatives.

Le budget du Programme de réadaptation professionnelle sera augmenté de 200 000 $, pour atteindre 928 000 $ en 1990-1991. Ce programme fournit des ressources éducatives, du matériel, une formation et un soutien afin de permettre à plus de personnes handicapées de mener une vie indépendante.

Un meilleur accès aux programmes gouvernementaux sera donné aux 14 100 malvoyants du Nouveau-Brunswick, en offrant des documents gouvernementaux importants sur cassettes et en braille.

Un poste de coordination de l'orthophonie et de l'audiologie sera créé pour aider au placement des gens du Nouveau-Brunswick qui font des études en orthophonie ou en audiologie.

Des fonds sont prévus au ministère de l'Approvisionnement et des Services pour retenir les services d'un ou d'une interprète en langage gestuel.

Ma collègue, la ministre de l'Aide au revenu, annoncera également un programme pour venir en aide aux personnes handicapées qui vivent actuellement dans des maisons de pension.

Jeunesse

Monsieur le président, nous devons veiller à ce que nos jeunes aient effectivement la chance d'avoir un avenir prospère et sûr. Pour les jeunes qui ont des problèmes, le besoin est encore plus aigu. À cet égard, la Cour provinciale sera élargie et désignée comme tribunal compétent en ce qui a trait à la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Il sera ainsi possible d'intervenir plus rapidement afin de diriger les jeunes contrevenants vers le counselling et les services qui s'imposent.

Monsieur le président, nous sommes tous conscients du tragique de la situation des jeunes qui deviennent alcooliques ou toxicomanes. Pour aider à s'attaquer au problème, j'ai le plaisir d'annoncer un programme communautaire pour jeunes alcooliques et toxicomanes, qui sera d'abord mis en oeuvre à Saint John, à Moncton, à Tracadie et à Fredericton.

Bibliothèques

L'approbation a été donnée pour de nouvelles bibliothèques, et du personnel de soutien additionnel sera affecté au fonctionnement de bibliothèques à employé unique. Un nouveau financement totalisant 123 000 $ a été prévu en 1990-1991 pour de telles activités. Au total, 7,3 millions de dollars seront dépensés en 1990-1991 pour les services de bibliothèque.

Langues officielles

Monsieur le président, le gouvernement a comme engagement de fournir des services de qualité aux deux communautés linguistiques. Pour renforcer nos efforts dans le domaine, 300 000 $ additionnels seront affectés au Bureau de traduction du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

Le gouvernement a récemment présenté sa politique visant à fournir des services de qualité aux deux communautés linguistiques. Un engagement accru à l'égard de la formation en langue seconde fait partie intégrante de cette politique. Pour donner suite à cet engagement, le budget de l'école provinciale des langues sera augmenté de 500 000 $ en 1990-1991 en vue de recruter d'autres professeurs de langue et d'élargir les programmes de formation linguistique dans les collèges communautaires. De telles mesures accroîtront de façon importante notre capacité au chapitre de la formation en langue seconde dans les services publics.

Des fonds additionnels provenant d'une entente fédérale-provinciale seront également affectés au ministère des Affaires intergouvernementales pour le programme d'échange d'élèves afin de favoriser une meilleure compréhension entre nos deux communautés linguistiques.

Maisons de transition

Monsieur le président, le présent budget comprend des fonds destinés à agrandir notre réseau de maisons de transition. Mon collègue, le ministre de la Santé et des Services communautaires, fournira plus de détails sur de tels engagements au cours de l'étude du budget principal.

Supplément pour le chauffage

Monsieur le président, j'ai le plaisir d'annoncer l'ajout de 500 000 $ au budget du ministère de l'Aide au revenu, afin de remplir notre engagement d'inclure le mois de novembre dans la période des paiements du supplément pour le chauffage. Les paiements du supplément pour le chauffage s'effectuent maintenant pendant six mois, contre seulement quatre lorsque nous sommes entrés en fonction.

Habitation

Monsieur le président, le budget prévoit 33 millions de dollars sous forme de prêts et avances et de dépenses au compte ordinaire pour la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick. L'année dernière, le gouvernement actuel a instauré plusieurs nouveaux programmes et a augmenté les budgets des programmes en place pour aider les familles à faible revenu à améliorer leur situation en matière de logement. Les programmes comprenaient le Programme d'aide à la mise de fonds, le Programme de finition de l'habitat, le Programme de réparation d'urgence et le Programme de supplément au loyer. Mon collègue, le ministre responsable de l'habitation, parlera plus tard du succès de telles initiatives.

Monsieur le président, j'aimerais signaler que le financement du Programme de supplément au loyer de la province a été augmenté de façon notable. Cette année, nous ajoutons 368 000 $, ce qui fait un budget total de 1,6 million de dollars.

De plus, 200 000 $ ont été ajoutés au Programme de réparation d'urgence, portant le budget total du programme à 722 500 $.

Environnement

Monsieur le président, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a comme engagement d'améliorer la qualité de notre environnement et d'éviter la sérieuse dégradation de l'environnement qui s'est produite dans bien des endroits du monde. Les améliorations que nous réalisons au Nouveau-Brunswick sont importantes pour

la population de la province et elles contribuent modestement à l'amélioration de notre planète.

Monsieur le président, en faisant du ministère de l'Environnement une entité distincte dirigée par un ministre à plein temps, le gouvernement actuel a pris une mesure importante pour améliorer la gestion du dossier de l'environnement. Le gouvernement a également mis sur pied la Table ronde du premier ministre sur l'environnement et l'économie, qui a tenu une série d'audiences publiques sur des préoccupations liées à l'environnement. Le gouvernement a l'intention de continuer à rapprocher le public et l'industrie, non seulement pour résoudre les problèmes environnementaux à mesure qu'ils se présentent, mais aussi pour favoriser du même coup une démarche préventive visant à préserver la qualité de notre environnement.

Les problèmes environnementaux peuvent seulement être résolus quand tout le monde s'engage à les résoudre. Cela veut dire les secteurs public et privé ainsi que chaque résident et résidente du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'engagement qu'a pris le gouvernement d'améliorer ses installations de laboratoire, la construction d'un nouveau laboratoire d'analyse coûtant 3 millions de dollars sera entreprise à Fredericton en 1990-1991. Le laboratoire permettra une augmentation importante de la capacité d'analyse du ministère de l'Environnement et servira à effectuer toutes les analyses microbiologiques pour le ministère de la Santé et des Services communautaires.

Le meilleur moyen de protéger notre environnement est de déterminer et de traiter les éventuels problèmes de pollution avant que les travaux d'aménagement commencent. Afin de renforcer notre capacité à cet égard, 85 000 $ en nouveaux fonds seront prévus pour des ressources humaines additionnelles en vue d'effectuer, au ministère de l'Environnement, des études d'impact sur l'environnement. Un tel financement supplémentaire améliorera le processus des études d'impact sur l'environnement et assurera la compatibilité du développement économique avec la protection de l'environnement.

Monsieur le président, j'ai déjà mentionné le programme aquacole du Nouveau-Brunswick, son apport important à la valeur de notre industrie de la pêche et le fait qu'il sera élargi de façon importante au cours des années à venir. Pour faire suite au besoin d'assainir l'environnement aux emplacements des cages, 50 000 $ seront affectés aux exploitations aquacoles du havre Dark, de la baie Lime Kiln et du havre Bliss afin de prévenir la pollution de tels emplacements.

De nouveaux fonds seront affectés à l'élaboration d'une politique globale en matière de gestion des déchets dangereux, afin de permettre au gouvernement de réagir efficacement aux risques que posent l'entreposage et la manutention des déchets dangereux.

Afin d'améliorer l'aspect visuel du Nouveau-Brunswick, le gouvernement établira un programme de débroussaillement et de lutte contre les déchets sauvages le long de nos routes. Le gouvernement consacrera 1 million de dollars à l'amélioration de la valeur panoramique des routes du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement a invité Énergie N.-B. et NBTel à participer financièrement au programme.

Gestion des dépenses

Monsieur le président, la croissance des dépenses au compte ordinaire a été contenue dans les limites du plan financier pour les trois budgets présentés par le gouvernement actuel. En raison des réductions fédérales et du ralentissement de l'économie, il a été particulièrement difficile en 1990-1991 d'augmenter le financement dans les domaines prioritaires tout en s'en tenant au plan. Le gouvernement a réussi une telle tâche en contenant rigoureusement les dépenses en 1989-1990 et en gérant prudemment les augmentations accordées en 1990-1991 dans tous les secteurs de dépenses.

Le gouvernement a atteint un tel résultat en demandant beaucoup de tous ses gestionnaires. Je les remercie de leur engagement aux objectifs du gouvernement et je les félicite pour la compétence manifestée dans la gestion de leurs programmes malgré des fonds limités.

Le succès de la gestion des dépenses à ce jour est attribuable à une efficacite accrue et à une réduction des dépenses dans les domaines comportant de faibles avantages par rapport aux coûts. Bien que le gouvernement se soit rendu compte qu'une telle approche fait réaliser des économies, il a constaté que ce n'était pas suffisant. Afin que la croissance des dépenses futures ne dépasse pas notre capacité de payer, il fallait s'occuper du coût élevé des programmes ouverts. J'entends par là les programmes où les services sont offerts sur demande et où le gouvernement est obligé de payer les frais. Certains des programmes ouverts les plus coûteux sont dans le domaine des soins de santé. Le gouvernement a conclu que la seule façon de contenir de manière responsable la tendance à la hausse des coûts était d'adopter des politiques précises pour ralentir l'escalade de telles dépenses sans pour autant nuire à la qualité ou à l'accessibilité des services de soins de santé.

Gestion du système de soins de santé

Monsieur le président, le système de soins de santé du Canada fait l'envie de nombreux pays. Il fournit gratuitement aux particuliers des soins de santé de haute qualité. Cependant, le coût du système a monté en flèche, à un rythme dépassant la croissance des recettes provinciales. Il y a eu un temps où le Canada payait une part fixe du coût du système de soins de santé. Tel n'est

plus le cas. Plusieurs budgets fédéraux successifs ont réduit de façon draconienne l'engagement financier du gouvernement du Canada à l'égard des soins de santé. Les dernières réductions annoncées dans le récent budget fédéral diminueront d'environ 70 millions de dollars au cours des deux prochaines années la contribution du Canada aux programmes de santé et d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick.

Les deux facteurs mentionnés, soit l'augmentation rapide des coûts et la diminution du soutien fédéral, posent un défi de taille pour la gestion de notre système de soins de santé dans les années 90. Le gouvernement est prêt à relever le défi, mais nous aurons besoin de la compréhension et de l'appui du public et des dispensateurs de services.

Monsieur le président, il y a de nombreuses questions dont il faut s'occuper relativement au système de soins de santé. Pour nous guider dans une telle tâche, le gouvernement établit le Conseil du premier ministre sur la stratégie en matière de santé. Présidé par le premier ministre, le conseil sera composé du ministre de la Santé et des Services communautaires, de ministres d'autres ministères dont les politiques et programmes ont un impact sur la santé, de divers professionnels de la santé, ainsi que de particuliers. Le conseil s'occupera de travaux de recherche générale et d'élaboration de politiques dans des secteurs précis des soins de santé, dans le but de fournir des services de qualité en fonction des ressources financières disponibles.

La Commission McKelvey-Lévesque sur certains programmes de soins de santé a dégagé un certain nombre de questions et de préoccupations fondamentales, notamment l'absence de limite dans le régime d'assurance-maladie et le régime de dispensation des médicaments sur ordonnance, le fait que le nombre de médecins facturant l'assurance-maladie augmente à un rythme plus rapide que la population, le fait que l'usage de l'hospitalisation par les gens de la province est considérablement plus élevé que la moyenne nationale et le fait que le Nouveau-Brunswick dépasse la moyenne nationale en ce qui concerne le nombre de lits par 1 000 habitants.

Monsieur le président, pour mettre en oeuvre le budget de 1990-1991, le gouvernement a dû prendre des mesures immédiates pour que les frais des soins de santé correspondent davantage aux ressources financières disponibles. Étant donné les réductions fédérales, remettre les mesures à des années ultérieures mettrait en danger nos services de soins de santé de base.

Le ministre de la Santé et des Services communautaires donnera les détails des mesures qui seront mises en oeuvre en 1990-1991 pour gérer la croissance des dépenses au chapitre des soins de santé. De telles mesures s'inspireront fortement des recommandations du rapport McKelvey-Lévesque et de l'expérience d'autres provinces.

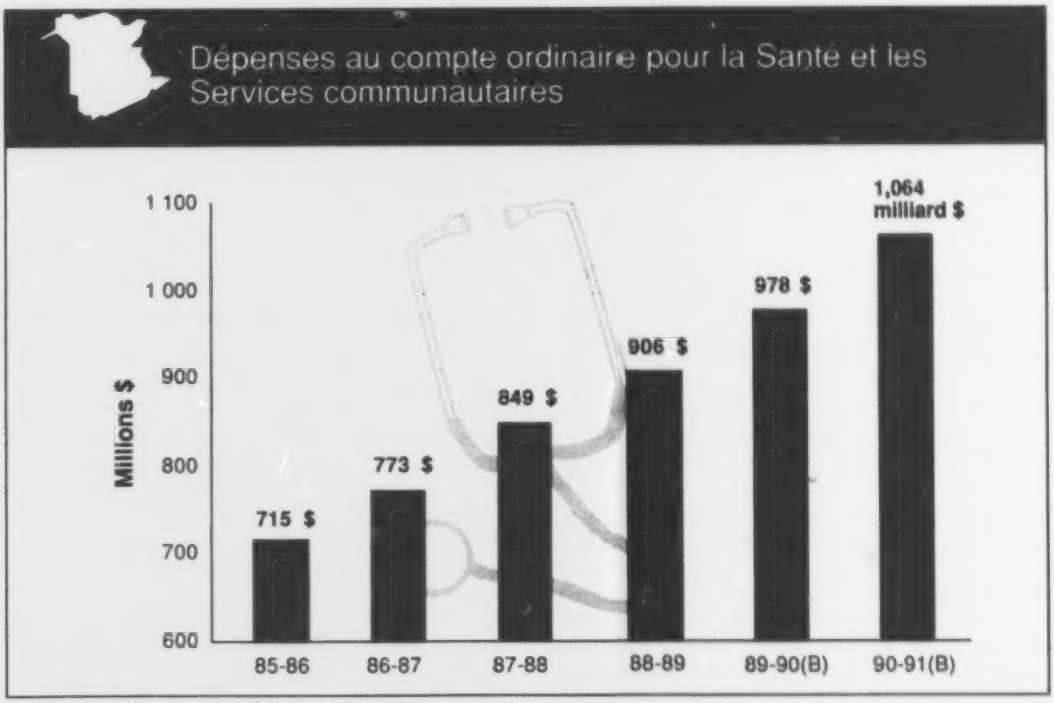

Le budget affecté aux services de santé et aux services communautaires dépassera 1 milliard de dollars.

Autres initiatives de gestion des dépenses

Monsieur le président, nous avons procédé à d'autres ajustements de programmes, en plus de ceux effectués dans le domaine des soins de santé, afin de réaliser des économies et de continuer notre pratique d'une gestion financière responsable.

Malgré les réductions fédérales du soutien à l'enseignement postsecondaire, le présent budget respecte la recommandation de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes quant aux subventions à nos universités. Des ajustements minimaux seront toutefois apportés à l'aide aux étudiants pour ralentir la croissance des coûts globaux de l'enseignement postsecondaire. En 1990-1991, la limite des prêts aux étudiants pour l'attribution de bourses d'entretien sera accrue de 60 $, portant ainsi la limite à 3 360 $. La limite de la dette des étudiants après quatre années d'études sera portée à 9 000 $, par opposition au montant actuel de 8 000 $.

Le ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine offrira aux organisations et aux entrepreneurs privés plusieurs petits parcs provinciaux à titre de concessions. Le nombre de visiteurs à ces parcs est tombé à un niveau bien inférieur au niveau de faisabilité indiqué pour que le ministère en assure le fonctionnement. Il y a par exemple un cas où le taux d'occupation moyen a été de 8 % et un autre où il a été de 14 %.

Problème des pensions

Monsieur le président, un des plus graves problèmes financiers dont le gouvernement a hérité est une très importante dette non provisionnée au titre du régime de retraite dans les services publics et du régime de retraite des enseignants. En gros, des engagements de verser des pensions ont été pris à l'égard des employés du gouvernement, mais pas assez d'argent a été mis de côté pour respecter de telles obligations, dont la plupart arriveront à échéance dans un avenir éloigné. Des fonds ont été établis pour verser les pensions futures, mais ils ne sont pas suffisants pour respecter les engagements à l'égard du grand nombre d'employés des services publics qui prendront leur retraite au cours des 20 à 30 prochaines années.

La différence entre les fonds mis de côté pour verser les pensions et le montant nécessaire pour les verser constitue la dette non provisionnée au titre des régimes de retraite, estimée à 1,6 milliard de dollars au 31 mars 1990. Si une telle obligation figurait dans nos états financiers, elle aurait des répercussions importantes.

À titre d'exemple, si le gouvernement adoptait le traitement comptable recommandé par l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement à la dette au titre des régimes de retraite, les dépenses au compte ordinaire auraient augmenté de 90 millions de dollars en 1989-1990. Si un tel montant avait été versé aux caisses de retraite, cela n'aurait fait qu'empêcher la dette non provisionnée de s'accroître. Cela n'aurait pas réglé notre problème de comment faire face à la dette non provisionnée déjà accumulée. Suivant la recommandation de l'ICCA, cette dette de 1,6 milliard serait ajoutée à la dette nette de la province.

Le gouvernement a formé un comité de ministres pour examiner et évaluer l'ampleur du problème et élaborer des options pour s'en occuper. Un rapport, qui résume les constatations du comité jusqu'à maintenant, se trouve en annexe au discours. J'exhorte les députés à prendre le temps de lire ce rapport. En raison d'autres pressions financières, le problème des pensions sera très difficile à régler.

Le document signale que la question de la dette non provisionnée comporte deux aspects. Premièrement, les fonds mis de côté dans le passé sont insuffisants pour satisfaire aux obligations futures en matière de pensions. Deuxièmement, les cotisations actuelles versées aux caisses de retraite ne suffisent pas pour respecter les engagements qui sont en train d'être pris en ce qui a trait aux régimes de retraite. Le deuxième aspect est un problème qui a surtout trait au régime de retraite des enseignants, où les cotisations que l'employeur et les employés versent à la Caisse de retraite des enseignants sont inférieures au montant requis pour assurer le provisionnement des prestations en train d'être acquises.

Il faudrait un paiement annuel de 122,8 millions de dollars pendant les 50 prochaines années pour éliminer la dette non provisionnée, ainsi que des paiements annuels supplémentaires d'un montant égal à 6,09 % de la masse salariale du personnel enseignant et à 0,46 % de la masse salariale des services publics pour amener les cotisations actuelles au niveau nécessaire pour couvrir le coût des prestations de pension qui sont en train d'être acquises. Le paiement total nécessaire en 1990-1991 serait d'environ 146 millions de dollars.

Monsieur le président, le document décrit quatre points à étudier pour régler la question des pensions. Il s'agit 1) de l'augmentation des cotisations de l'employeur, 2) de l'augmentation des cotisations des employés, 3) de la réduction des prestations de pension et 4) de l'augmentation des gains de la caisse de retraite. Le fait de résoudre le problème en augmentant les gains de la caisse de retraite est une solution sans douleur, mais elle n'est pas réaliste compte tenu de l'importance du sous-provisionnement.

Le gouvernement a déjà commencé à s'occuper du problème en augmentant sa cotisation. Dans le discours du budget de l'année dernière, j'ai annoncé que 41,9 millions de dollars supplémentaires seraient ajoutés aux caisses de retraite, en plus de notre cotisation normale en tant qu'employeur. En 1990-1991, le montant additionnel sera porté à 44,1 millions. Bien que la cotisation additionnelle soit un pas dans la bonne direction, il faudra un engagement financier beaucoup plus important pour s'attaquer au problème.

Monsieur le président, le gouvernement recherche une solution équitable tant pour les employés qui ont choisi de faire carrière dans les services publics que pour les contribuables qui, au bout du compte, paient tous les frais d'administration publique.

Le gouvernement actuel n'a pas créé les difficultés financières relatives aux pensions, mais il nous incombe de nous en occuper. Même si la situation financière critique relative aux pensions ne se produira pas avant que les fonds actuels soient épuisés dans 20 ou 30 ans, nous devons agir tôt afin que les coûts puissent être répartis plus équitablement et plus uniformément sur une longue période.

Questions relatives aux recettes

Monsieur le président, au cours de l'année financière qui vient, la question la plus importante à laquelle la province fera face en matière de recettes sera l'instauration de la taxe fédérale sur les produits et services.

Taxe fédérale sur les produits et services

L'imposition, à compter du 1er janvier 1991, de la taxe fédérale de 7 % sur les produits et services, la TPS, constitue un point tournant pour le régime fiscal canadien. La présence du gouvernement fédéral dans le domaine de la taxe de vente a des répercussions importantes sur l'organisation fiscale de la province.

À court terme, la province sera obligée de rajuster ses taxes sur l'essence, le carburant, les boissons alcooliques et le tabac pour s'assurer que ses recettes ne subissent pas un impact négatif. De plus, l'instauration de la TPS a obligé la province à examiner son régime de taxe de vente et l'interaction de celui-ci avec le régime fédéral. L'examen sera achevé au cours des prochains mois.

L'instauration de la taxe fédérale sur les produits et services aura aussi des répercussions à long terme sur le régime fiscal du Nouveau-Brunswick. La province, comme les autres provinces de l'Atlantique, compte beaucoup sur les taxes à la consommation, notamment la taxe de vente, la taxe sur l'essence et la taxe sur le tabac. Au Nouveau-Brunswick, les taxes à la consommation constituent environ 37 % de nos recettes de source propre. Notre taxe de vente rapporte à elle seule environ 29 % de nos recettes, soit 666,7 millions de dollars. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a de plus en plus compté sur les taxes à la consommation. L'instauration de la taxe fédérale sur les produits et services poursuit une telle tendance. Un tel changement de cap du gouvernement fédéral aura des répercussions importantes sur la capacité du Nouveau-Brunswick de maintenir les recettes provenant de ses taxes à la consommation.

Au cours des derniers mois, des groupes de gens d'affaires, des groupes de consommateurs et des groupes d'intérêts ont fait des pressions en faveur de l'adoption d'un régime uniforme de taxe de vente. Bon nombre de groupes nationaux et provinciaux, notamment la Canadian Manufacturers' Association, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le Conseil canadien du commerce de détail, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick et l'Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick, se sont prononcés en faveur d'un régime fiscal unifié. Étant donné que la TPS du gouvernement fédéral s'appliquera partout au pays, il est probable que tout régime conjoint de taxe de vente prendra comme modèle la taxe sur les produits et services.

Le Nouveau-Brunswick considère que la reprise des discussions sur la TPS avec le gouvernement fédéral est essentielle au bien du pays. Il est donc encourageant de voir que le ministre fédéral des Finances a accepté de reprendre les discussions avec les provinces. Au début, ces discussions porteront surtout sur les questions complexes qui entourent la TPS et l'interaction de la TPS et des taxes de vente au détail en vigueur. Les discussions porteront également sur les questions qui ont trait à l'application de la TPS au secteur gouvernemental, y compris les municipalités, les universités, les écoles et les hôpitaux. Ces discussions sont un pas en avant, et j'espère qu'elles seront avantageuses pour toute la population du Canada.

Taxe sur le tabac

Dans le budget de 1989, le prix normal de vente au détail des cigarettes pour le calcul de la taxe sur le tabac a été augmenté afin de comprendre la taxe de vente au détail. Une telle initiative a été prise en partie pour donner suite aux pressions de plus en plus nombreuses de la part de groupes oeuvrant dans le domaine de la santé et de gens qui s'inquiétaient. Le vérificateur général a déterminé que les enquêtes trimestrielles sur les prix, utilisées pour établir le prix normal de vente au détail, ne mesuraient pas correctement l'élément correspondant à la taxe de vente au détail. Une telle erreur a seulement porté sur les cigarettes de fabrication et non pas sur le tabac à coupe fine ni les cigares. En raison d'un tel problème, le gouvernement a par inadvertance perçu en taxe sur le tabac environ 2,3 millions de dollars en trop pendant l'année financière 1989-1990.

La seule façon dont le gouvernement pourrait dédommager les particuliers pour une telle erreur serait de réduire la taxe pendant une certaine période. Une telle mesure ferait baisser le prix du tabac et encouragerait l'usage du tabac. Le gouvernement a donc décidé de modifier rétroactivement la *Loi de la taxe sur le tabac* afin de fixer la taxe par cigarette aux taux établis par règlement le 1er avril 1989, le 1er juillet 1989, le 1er octobre 1989 et le 1er janvier 1990.

La récente enquête sur les prix, dont la date prévue d'entrée en vigueur est le 1er avril 1990, mesure correctement l'élément correspondant à la taxe de vente au détail qui est compris dans l'assiette fiscale du tabac; le problème ne se reproduira donc pas. Cependant, selon cette enquête sur les prix, la taxe par cigarette serait passée de 6,80 c. à 6,66 c. Pour que les recettes de la province provenant d'une telle source ne subissent pas un impact négatif, le taux de la taxe calculée sur la valeur pour le tabac passera de 50 % à 51 %. La taxe par cigarette sera ainsi fixée à 6,79 c., soit environ le même montant qui était prélevé par cigarette pendant le trimestre précédent. Tant l'enquête sur les prix que la hausse du taux entrent en vigueur le 1er avril 1990.

Jeux vidéo

Les problèmes qu'entraînent les appareils de jeux vidéo sont devenus une source de préoccupation pour un certain nombre de gens. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick partage de telles préoccupations et prévoit s'occuper des problèmes au moyen d'une surveillance et d'une réglementation efficaces de ces appareils. Les détails du programme seront annoncés à une date ultérieure.

Il est prévu que de telles mesures rapporteront à la province des recettes additionnelles qui seront affectées au nouveau Fonds en fiducie pour l'environnement.

Frais de garantie de dette

Dans le présent budget, j'annonce une augmentation des frais de garantie qui s'appliquent à la dette de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick. Ces frais ont été instaurés dans le budget de 1988-1989 pour assurer aux contribuables du Nouveau-Brunswick une compensation en retour de la garantie par la province de la dette de la Commission d'énergie électrique. Les frais de garantie de dette seront établis de manière à produire des recettes de 12 millions de dollars pendant l'année financière 1990-1991.

Conclusion

Monsieur le président, le budget de 1990-1991 relèvera les défis de l'année qui vient et continuera les progrès que nous avons réalisés dans le raffermissement de notre économie et l'amélioration des services à la population néo-brunswickoise.

Le budget de 1990-1991 réaffirme et renforce notre engagement à créer des emplois pour notre population. Le budget prévoit des ressources pour continuer le travail quant au développement de notre économie et à la création de possibilités d'emplois.

Le budget de 1990-1991 renforce notre engagement à l'égard de l'enseignement et de la formation et voit à ce que les ressources soient fournies pour que les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois possèdent les compétences nécessaires dans la décennie qui s'en vient.

En 1990-1991, des ressources seront affectées à la consolidation de nos efforts visant à protéger et à améliorer l'environnement. Le budget prévoit des dépenses accrues pour les programmes liés à l'environnement et tient compte d'un certain nombre de questions environnementales qui sont importantes pour la population du Nouveau-Brunswick.

Dans le budget de 1990-1991, des fonds sont affectés à l'amélioration des services gouvernementaux, et nous avons prévu des fonds pour d'importantes nouvelles initiatives qui faciliteront à la population du Nouveau-Brunswick l'accès aux services.

Les recettes au compte ordinaire s'élevant à 3 754,7 millions et les dépenses au compte ordinaire se chiffrant à 3 751 millions, l'excédent budgété au compte ordinaire pour 1990-1991 est de 3,7 millions de dollars. Il s'agit de la troisième année de suite où le Nouveau-Brunswick n'augmentera pas sa dette pour payer les dépenses courantes.

Vu l'excédent au compte ordinaire et les dépenses nettes en capital ainsi que le compte à but spécial, le déficit budgétaire prévu pour 1990-1991 est de 294,1 millions de dollars. Compte tenu des prêts et avances nets, qui se chiffrent à 41,5 millions, et des ajustements à la provision pour pertes et amortissement, les besoins financiers s'élèveront à 381,2 millions de dollars. Les gains du fonds d'amortissement se chiffrant à 146 millions, l'augmentation budgétée de la dette nette en 1990-1991 est de 148,1 millions de dollars.

Monsieur le président, le budget de 1990-1991 s'inscrit dans la politique de gestion financière responsable que le gouvernement actuel pratique depuis qu'il est au pouvoir. Le gouvernement demeure engagé à la politique visant à garder un équilibre entre les besoins de la population néo-brunswickoise et notre capacité de payer.

Dans le budget de 1990-1991, nous récoltons les fruits d'une telle politique. Comme nous avons pu réaliser des économies d'intérêt appréciables, nous serons encore en mesure cette année d'affecter aux programmes et services une plus grande part de nos recettes. Ainsi, nous pourrons augmenter de 7,0 % en 1990-1991 les dépenses liées aux programmes et services; un tel taux de croissance est supérieur à celui des dépenses globales au compte ordinaire. En outre, Monsieur le président, nous avons acquis une marge de manoeuvre suffisante pour augmenter les dépenses en capital liées à la Transcanadienne et aux tronçons de raccordement à Saint John.

Bref, Monsieur le président, les politiques que nous avons adoptées dans le passé nous ont donné la marge de manoeuvre nécessaire pour relever les défis que posent un ralentissement général de l'économie et les réductions de financement imposées par le gouvernement fédéral. C'est sans réductions majeures des services que nous commencerons l'année qui vient.

Monsieur le président, notre bilan en matière de gestion financière se compare favorablement à celui du reste du Canada. Le budget de 1990-1991 consolidera un tel bilan tout en veillant à ce que la population du Nouveau-Brunswick reçoive les programmes et services nécessaires au moment où nous commençons la décennie des années 90.

Annexe
Résumé budgétaire

PLAN BUDGÉTAIRE

1990-1991

(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Augmentation de la dette nette	Besoins financiers
COMPTES BUDGÉTAIRES			
Recettes brutes au compte ordinaire	3 754,7		
Dépenses brutes au compte ordinaire	3 751,0		
Excédent (déficit) au compte ordinaire	3,7		
Dépenses au compte de capital	327,2		
Recouvrements au compte de capital	31,6		
Dépenses nettes au compte de capital	295,6		
Recettes aux comptes à but spécial	31,1		
Dépenses aux comptes à but spécial	33,3		
Excédent (déficit) au compte à but spécial	(2,2)		
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	294,1		
COMPTES NON BUDGÉTAIRES			
Réduction pour gains du fonds d'amortissement		146,0	
Augmentation de la dette nette		148,1	
Prêts et avances nets			41,5
Versements au fonds d'amortissement et rachats de titres échéant en série			70,3
Moins : provision pour pertes sur prêts et amortissement			24,7
Besoins financiers			381,2

PLAN BUDGÉTAIRE COMPARATIF

(en millions de dollars)

	Année se terminant le 31 mars			
	1989 Chiffres réels	1990 Prévisions budgétaires	1990 Prévisions du troisième trimestre	1991 Prévisions budgétaires
COMPTES BUDGÉTAIRES				
Recettes au compte ordinaire	3 322,7	3 523,9	3 617,8	3 754,7
Dépenses au compte ordinaire	3 258,9	3 520,8	3 501,3	3 751,0
Excédent (déficit) au compte ordinaire	63,8	3,1	116,5	3,7
Dépenses au compte de capital	302,5	300,0	305,9	327,2
Recouvrements au compte de capital	41,3	32,2	31,0	31,6
Dépenses nettes au compte de capital	261,2	267,8	274,9	295,6
Recettes aux comptes à but spécial	7,0	26,0	30,1	31,1
Dépenses aux comptes à but spécial	1,0	25,0	25,3	33,3
Excédent (déficit) au compte à but spécial	6,0	1,0	4,8	(2,2)
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	191,4	263,7	153,6	294,1
COMPTES NON BUDGÉTAIRES				
Réduction pour gains du fonds d'amortissement	117,7	131,0	131,0	146,0
Augmentation de la dette nette	73,7	132,7	22,6	148,1
Prêts et avances bruts	46,6	61,2	58,5	56,9
Recouvrements sur prêts et avances	27,2	23,5	18,7	15,4
Prêts et avances nets	19,4	37,7	39,8	41,5
Versements au fonds d'amortissement et rachats de titres échéant en série	64,7	68,2	68,2	70,3
Moins : provision pour pertes sur prêts et amortissement	26,0	22,9	22,9	24,7
Besoins financiers	249,5	346,7	238,7	381,2

NOTE : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE PAR SOURCE

(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1990 Prévisions budgétaires	1990 Prévisions du troisième trimestre	1991 Prévisions budgétaires
DE SOURCE PROPRE			
Taxes et impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers	560 000,0	595 800,0	629 400,0
Impôt sur le revenu des corporations	129 000,0	115 800,0	121 500,0
Taxe sur les minéraux métalliques	3 440,0	8 619,0	4 770,0
Impôt foncier provincial	163 300,0	158 900,0	180 300,0
Impôt foncier municipal	160 000,0	158 200,0	178 800,0
Taxe pour les services sociaux et l'éducation	615 000,0	625 000,0	666 700,0
Taxe sur l'essence et les carburants	118 500,0	110 900,0	112 500,0
Taxe sur le tabac	74 000,0	74 000,0	72 500,0
Taxe sur le prix d'entrée dans les lieux de divertissement	1 670,0	1 670,0	1 560,0
Taxe sur le pari mutuel	65,0	65,0	54,0
Taxe sur les primes d'assurance	16 100,0	16 100,0	16 850,0
Taxe sur le transfert de biens réels	2 500,0	2 500,0	2 500,0
Taxe sur le capital des corporations financières	7 400,0	8 500,0	9 200,0
Total partiel : taxes et impôts	1 850 975,0	1 875 154,0	1 996 634,0
Rendement du capital investi			
Bénéfices de la vente de boissons alcooliques	79 521,8	81 603,4	82 147,7
Intérêts et revenu de placement	22 486,7	22 802,0	23 268,2
Autres	645,0	679,0	483,0
Total partiel : rendement du capital investi	102 653,5	105 084,4	105 898,9
Licences et permis			
Véhicules à moteur	47 979,8	49 372,1	50 091,7
Réglementation des boissons alcooliques	6 400,0	6 000,0	6 400,0
Pêche et chasse	5 064,3	4 697,7	5 165,7
Forêts	497,0	495,0	495,0
Mines	412,3	476,8	503,0
Général	5 235,1	5 655,8	5 314,0
Total partiel : licences et permis	65 588,5	66 697,4	67 969,4
Vente de biens et services			
Établissements	11 568,6	18 818,6	15 028,4
Intergouvernemental	6 301,2	6 331,5	7 066,6
Parcs provinciaux	1 654,6	1 822,7	1 745,0
Baux et loyers	1 735,2	1 897,4	1 933,0
Général	28 500,8	27 624,0	28 009,2
Total partiel : vente de biens et services	49 760,4	56 494,2	53 782,2
Redevances			
Forêts	27 650,0	25 350,0	26 200,0
Mines	10 528,0	7 689,1	10 993,0
Total partiel : redevances	38 178,0	33 039,1	37 193,0
Recettes des loteries	24 000,0	21 800,0	20 300,0
Amendes et peines	2 151,5	1 821,5	1 530,4
Divers	3 170,5	3 504,3	3 216,6
TOTAL : RECETTES DE SOURCE PROPRE	2 136 477,4	2 163 594,9	2 286 524,5
Subventions inconditionnelles — Canada			
Paiements de péréquation	836 000,0	911 100,0	918 000,0
Financement des programmes établis — comptant	267 000,0	260 000,0	245 000,0
Services complémentaires de santé	36 800,0	37 000,0	38 800,0
Autres	1 800,0	1 800,0	1 800,0
Total partiel : subventions inconditionnelles — Canada	1 141 600,0	1 209 900,0	1 203 600,0
Subventions conditionnelles — Canada			
Services gouvernementaux généraux	2 142,1	2 186,1	1 946,8
Transports	751,0	528,0	461,3
Développement économique	27 705,0	18 558,7	36 758,7
Santé	11 981,4	11 326,3	12 457,6
Bien-être	155 904,1	159 597,0	163 664,8
Éducation	45 466,7	50 537,7	47 162,1
Autres	1 884,5	1 596,5	2 121,5
Total partiel : subventions conditionnelles — Canada	245 834,8	244 330,3	264 572,8
TOTAL : SUBVENTIONS DU CANADA	1 387 434,8	1 454 230,3	1 468 172,8
RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE	3 523 912,2	3 617 825,2	3 754 697,3

RECOUVREMENTS AU COMPTE DE CAPITAL
(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1990 Prévisions budgétaires	1990 Prévisions du troisième trimestre	1991 Prévisions budgétaires
DE SOURCE PROPRE			
Services gouvernementaux généraux	100,0	340,1	100,0
Transports	370,0	370,0	370,0
Développement économique	200,0	200,0	200,0
Éducation	10,0	33,0	10,0
Autres	1 165,0	1 320,5	1 265,0
TOTAL : recettes de source propre	1 845,0	2 263,6	1 945,0
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES — CANADA			
Transports	24 500,0	24 500,0	22 100,0
Développement économique	5 840,0	4 285,0	6 400,0
Autres	0,0	0,0	1 200,0
TOTAL : subventions conditionnelles — Canada	30 340,0	28 785,0	29 700,0
TOTAL : RECOUVREMENTS AU COMPTE DE CAPITAL	32 185,0	31 048,6	31 645,0

RECETTES AU COMPTE À BUT SPÉCIAL
(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1990 Prévisions budgétaires	1990 Prévisions du troisième trimestre	1991 Prévisions budgétaires
Fonds en fiducie pour les routes de grande communication	26 000,0	26 000,0	27 000,0
Autres	0,0	4 105,2	4 063,8
TOTAL : COMPTE À BUT SPÉCIAL	26 000,0	30 105,2	31 063,8

RECOUVREMENTS SUR PRÊTS ET AVANCES
(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1990 Prévisions budgétaires	1990 Prévisions du troisième trimestre	1991 Prévisions budgétaires
Recouvrements sur prêts et avances	23 528,1	18 728,4	15 383,3
TOTAL : RECOUVREMENTS SUR PRÊTS ET AVANCES	23 528,1	18 728,4	15 383,3

DÉPENSES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE PAR MINISTÈRE

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1990 Prévisions budgétaires	1990 Prévisions du troisième trimestre	1991 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation	97 530,2	109 406,5	105 244,7
Ministère de l'Agriculture	25 101,5	25 246,3	25 718,9
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance	7 452,1	7 546,4	7 802,6
Conseil de gestion	6 126,5	5 647,0	7 314,7
Ministère du Commerce et de la Technologie	16 084,2	16 194,6	18 601,4
Ministère de l'Éducation	526 455,2	529 892,9	557 310,6
Ministère de l'Environnement	17 041,1	17 409,0	18 488,1
Conseil exécutif	1 742,5	2 403,5	2 604,7
Ministère des Finances	13 941,9	14 126,3	14 595,5
Ministère des Pêches et de l'Aquaculture	15 078,4	15 162,5	16 166,1
Gouvernement général	131 252,2	111 210,1	154 346,4
Ministère de la Santé et des Services communautaires	928 314,3	939 269,0	1 011 696,8
Ministère de l'Aide au revenu	265 853,5	268 985,4	276 596,3
Ministère des Affaires intergouvernementales	1 157,6	1 153,8	1 207,4
Ministère de la Justice	21 034,7	21 643,1	23 583,3
Ministère du Travail	34 977,9	32 484,7	32 531,8
Assemblée législative	9 669,6	9 754,9	10 182,5
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	133 474,9	133 474,9	144 242,1
Commission de la santé mentale du Nouveau-Brunswick	49 211,1	50 207,3	51 772,8
Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement	303 125,4	302 628,5	327 108,3
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie	50 329,4	51 712,1	52 517,9
Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick	14 992,9	15 250,8	13 201,5
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick	27 667,1	27 893,7	29 957,9
Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick	—	—	—
Bureau du contrôleur	6 730,4	5 865,0	7 040,3
Bureau du développement économique	776,8	750,0	841,3
Cabinet du premier ministre	835,3	824,1	895,9
Secrétariat des politiques	630,3	604,9	671,1
Société d'aménagement régional	88 609,3	62 547,7	83 658,5
Service de la dette publique	465 000,0	454 900,0	481 500,0
Ministère du solliciteur général	59 553,5	61 045,9	63 679,2
Ministère de l'Approvisionnement et des Services	38 875,6	39 646,4	42 670,5
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine	36 496,7	36 978,3	38 731,9
Ministère des Transports	125 314,8	129 113,8	128 139,3
Direction générale de la condition féminine	336,2	338,7	359,4
TOTAL : DÉPENSES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE	3 520 773,1	3 501 318,1	3 750 979,7

DÉPENSES AU COMPTE DE CAPITAL

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1990 Prévisions budgétaires	1990 Prévisions du troisième trimestre	1991 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation	—	—	—
Ministère de l'Agriculture	3 025,0	3 025,0	2 000,0
Ministère du Commerce et de la Technologie	—	—	800,0
Ministère de l'Éducation	3 800,0	3 800,0	3 000,0
Ministère de l'Environnement	11 477,6	13 190,1	14 663,0
Ministère des Pêches et de l'Aquaculture	—	—	—
Ministère de la Santé et des Services communautaires	18 100,0	18 100,0	20 643,0
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	1 900,0	1 900,0	210,0
Ministère des Affaires municipales	72,4	72,4	12,4
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie	100,0	250,0	50,0
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick	2 051,0	2 051,0	2 050,0
Société d'aménagement régional	12 975,0	9 315,0	14 210,0
Ministère de l'Approvisionnement et des Services	117 077,0	114 940,0	111 877,0
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine	1 200,0	1 200,0	1 487,0
Ministère des Transports	128 206,0	138 206,0	156 106,0
TOTAL : DÉPENSES AU COMPTE DE CAPITAL	299 984,0	306 049,5	327 188,4

DÉPENSES AU COMPTE À BUT SPÉCIAL

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1990 Prévisions budgétaires	1990 Prévisions du troisième trimestre	1991 Prévisions budgétaires
Ministère des Transports	25 000,0	24 000,0	30 000,0
Autres	0,0	1 366,9	3 348,1
TOTAL : COMPTE À BUT SPÉCIAL	25 000,0	25 366,9	33 348,1

PRÊTS ET AVANCES BRUTS

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1990 Prévisions budgétaires	1990 Prévisions du troisième trimestre	1991 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Agriculture	6 450,0	6 450,0	11 545,0
Ministère du Commerce et de la Technologie	14 500,0	14 500,0	9 000,0
Ministère de l'Éducation	5 867,5	6 078,3	6 160,9
Ministère de l'Environnement	105,0	105,0	10,0
Ministère des Pêches et de l'Aquaculture	17 000,0	15 000,0	16 600,0
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie	950,0	950,0	1 125,0
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick	2 691,4	1 750,0	3 019,9
Société d'aménagement régional	4 750,0	4 750,0	—
Ministère de l'Approvisionnement et des Services	500,0	500,0	600,0
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine	290,0	290,0	265,0
Ministère des Transports	8 131,0	8 131,0	8 584,0
TOTAL : PRÊTS ET AVANCES	61 234,9	58 504,3	56 909,8

Annexe
Dette non provisionnée au titre des régimes de retraite

Introduction

L'importante dette non provisionnée au titre des régimes de retraite est un grave problème financier qui a des conséquences tant pour les participants aux régimes que pour le public. Les participants aux régimes se préoccupent peut-être de la sécurité de leurs prestations. La préoccupation du public est que, pour que les pensions puissent être versées, il faudra peut-être en dernière analyse augmenter les taxes et impôts ou réduire les services.

Le présent document explique le problème financier posé par la dette non provisionnée au titre des régimes de retraite et montre la nécessité d'agir pour s'occuper du problème. Le document décrit la nature de la dette au titre des régimes de retraite, dégage les liens entre le financement et la comptabilisation des régimes de retraite, explique la situation du Nouveau-Brunswick et propose un plan d'action pour élaborer des solutions.

Dette au titre des régimes de retraite

Dans sa forme la plus simple, un régime de retraite est un engagement de la part d'un employeur envers un employé à verser des prestations dans l'avenir en échange de services rendus aujourd'hui. Dans les régimes à prestations déterminées, tels ceux offerts par la province, le montant de la pension auquel un employé a droit au moment de la retraite est déterminé selon une formule basée sur les années de service et le traitement moyen d'une période en fin de carrière.

À mesure que les employés fournissent des services, la province enregistre un passif, c'est-à-dire une obligation de verser plus tard des prestations de pension. Le coût des prestations acquises par les participants au cours d'une année donnée est appelé coût des services courants. Le coût des services courants est calculé à l'aide de méthodes actuarielles comportant des hypothèses sur l'évolution démographique future, notamment l'espérance de vie, ainsi que sur des facteurs économiques tels que le rendement des investissements des caisses de retraite. De telles hypothèses servent à déterminer le montant d'argent qu'il faudrait sur le moment mettre de côté et investir pour couvrir les prestations acquises au cours de l'année.

L'accumulation de la dette au titre des régimes de retraite exige que la province prenne des décisions quant au financement des versements de pensions dans l'avenir et quant à la comptabilisation pertinente de la dette dans les états financiers courants.

Financement des régimes de retraite

En gros, les gouvernements peuvent recourir à deux méthodes de financement : le provisionnement et le financement par répartition. Le provisionnement consiste à mettre de l'argent de côté pendant les années de service actif d'un employé; cet argent, ajouté aux gains que rapportera l'investissement de cet argent, fournira les fonds nécessaires pour verser les prestations après la retraite. En plus du provisionnement, il y a l'option du financement par répartition, en vertu duquel les prestations sont versées à mesure qu'elles sont exigibles, en puisant dans les recettes courantes. Certains gouvernements peuvent adopter une politique de provisionnement partiel : un fonds est établi, mais la somme des cotisations des employeurs et des employés ne couvre pas entièrement le passif au titre du coût des services courants. Dans de tels cas, la partie non provisionnée du passif est désignée sous le nom de dette non provisionnée.

En ce qui a trait aux régimes de retraite du secteur privé, la loi exige le provisionnement intégral. Une telle exigence législative est nécessaire pour protéger les prestations des employés au cas où l'employeur cesserait de faire des affaires ou ferait faillite. Pour ce qui est des régimes garantis du gouvernement, un tel motif de provisionnement n'a pas sa raison d'être, étant donné la permanence de l'exécutif et le pouvoir général qu'ont les gouvernements de lever des taxes et impôts. Cependant, il existe d'autres bonnes raisons de provisionner les régimes du secteur public. 1) La génération actuelle de contribuables, qui profite des services fournis par les employés actuels, devrait payer les frais de tels services pour assurer l'équité entre les générations. Dans les régimes non provisionnés, les frais sont transférés à une génération future de contribuables. 2) Le provisionnement améliore la sécurité des prestations en assurant que l'obligation envers les employés est garantie par un actif corporel.

Même quand un employeur adopte une politique de provisionnement intégral, une dette non provisionnée peut être contractée si les résultats réels du régime de retraite ne correspondent pas aux hypothèses de base dans la formule de financement.

Comptabilisation des régimes de retraite

Le provisionnement a comme objectif d'assurer la disponibilité de fonds pour verser les prestations de retraite, tandis que la comptabilisation a comme objectif de répartir de façon raisonnable et systématique les coûts des pensions sur le nombre d'années d'emploi actif des employés.

L'Institut Canadien des Comptables Agréés, ICCA, a récemment publié une série de recommandations portant sur la comptabilisation gouvernementale des coûts de pension et des dettes au titre des régimes de retraite. D'après les recommandations de l'ICCA, les coûts de pension présentés chaque année devraient

comporter deux éléments : le coût des services courants calculé selon une méthode prescrite, d'une part, et les frais d'intérêt sur la dette non provisionnée au titre du coût des services passés, d'autre part. L'inscription de tels frais d'intérêt est nécessaire en raison du mode de calcul de la dette au titre des régimes de retraite. Le passif est la valeur actualisée des prestations futures selon le rendement prévu de l'actif de la caisse de retraite. Si la dette n'est pas provisionnée, elle augmentera automatiquement en proportion des revenus d'intérêt prévus qui ont été perdus.

La politique recommandée par l'ICCA peut être mise en contraste avec la politique comptable que suit actuellement la province, qui est de présenter comme dépense au titre des pensions les cotisations réellement versées par la province pendant l'année aux caisses de retraite. Selon la politique provinciale, la dette non provisionnée au titre des régimes de retraite n'est pas présentée dans les états financiers de la province, bien qu'elle soit mentionnée dans les notes afférentes à ces états. Selon les règles de l'ICCA, la dette non provisionnée serait présentée comme élément de passif dans le bilan de la province et s'ajouterait à la dette nette de la province.

L'adoption des règles de l'ICCA sur la comptabilisation des régimes de retraite aurait des répercussions importantes sur la présentation des rapports financiers de la province. Le gouvernement, comme la plupart des autres gouvernements provinciaux, examine actuellement les recommandations de l'ICCA. Les conséquences réelles de l'adoption des règles de l'ICCA sur la présentation des rapports financiers sont décrites plus loin dans une section qui traite des répercussions sur la comptabilisation qu'auraient les plus récentes évaluations actuarielles des régimes.

Situation au Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick parraine neuf régimes distincts de retraite des employés. Il s'agit du régime de retraite dans les services publics (RRSP), du régime de retraite des enseignants (RRE), de deux régimes distincts à l'intention des employés des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick, de trois régimes pour les employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick, du régime de retraite des juges et du régime pour les députés.

Les cinq régimes à l'intention des employés des hôpitaux et des conseils scolaires sont entièrement provisionnés, et le coût des services courants est couvert par les cotisations des employés et des employeurs. Le régime des députés et celui des juges sont sous-provisionnés. Même s'il faut s'occuper du financement de ces régimes, le problème financier qu'ils occasionnent est modeste comparativement à celui qu'occasionnent le régime de retraite dans les services publics (RRSP) et le régime de retraite des enseignants. Puisqu'il a été jugé prioritaire de résoudre les problèmes liés à ces deux principaux régimes, c'est surtout sur eux que porte le présent document.

Des évaluations actuarielles au 31 mars 1989 du régime de retraite dans les services publics et du régime de retraite des enseignants ont récemment été effectuées. Ces évaluations indiquent un problème à deux volets : une importante dette non provisionnée au titre des services passés et un sous-provisionnement considérable au titre des services courants. Bien que la dette non provisionnée au titre des services passés s'applique aux deux régimes, le sous-provisionnement au titre des services courants est un problème qui a surtout trait au régime de retraite des enseignants.

La dette totale au titre des régimes de retraite au 31 mars 1989 s'élève à 2,9 milliards pour les deux régimes ensemble. L'actif des caisses de retraite totalise 1,4 milliard, ce qui donne une dette non provisionnée de 1,5 milliard pour les deux caisses. Le tableau I donne les détails de l'actif et du passif pour le régime de retraite dans les services publics et pour le régime de retraite des enseignants.

Tableau I
Dette non provisionnée au titre des régimes de retraite au 31 mars 1989
(en millions de dollars)

	RRE	RRSP
Dette totale au titre des régimes de retraite	1 599,4	1 281,4
Fonds de retraite en fiducie	700,2	691,8
Dette non provisionnée	899,2	589,6

Les évaluations indiquent également que le coût des services courants des deux régimes n'est pas couvert par les cotisations des employés et les cotisations correspondantes de l'employeur. Les cotisations des employés au régime de retraite des enseignants couvrent seulement environ un tiers du coût des prestations acquises au cours d'une année donnée. Les cotisations des employés au RRSP couvrent un peu moins de la moitié du coût global des prestations.

Le régime des enseignants coûte plus cher principalement en raison de deux facteurs. Premièrement, le régime donne aux enseignants dont l'âge plus les années de service totalisent 90 le droit de toucher une pension intégrale à leur retraite. En application du RRSP, les employés ne peuvent pas, avant l'âge de 65 ans, toucher une pension intégrale à la retraite. Deuxièmement, le traitement moyen du personnel enseignant est considérablement supérieur au traitement moyen des participants au RRSP.

Le tableau II résume le coût des services courants des deux régimes, en pourcentage de la masse salariale ainsi qu'en argent.

Tableau II
Coût des services courants (1989-1990)
en % de la masse salariale

	RRE	RRSP
Coût global des services courants	18,67	11,80
Cotisations des employés	6,29	5,67
Cotisations des employeurs	6,29	5,67
Cotisations globales	12,58	11,34
Sous-provisionnement	6,09	0,46

Coût des services courants (1989-1990)
(en millions de dollars)

	RRE	RRSP
Coût global des services courants	60,6	60,0
Cotisations des employés	20,4	28,8
Cotisations des organismes de la Couronne	—	10,2
Cotisations de la province	20,4	18,6
Cotisations globales	40,8	57,6
Sous-provisionnement	19,8	2,4

Répercussions sur le provisionnement (RRE et RRSP)

Pour amortir ou rembourser la dette non provisionnée au titre des services passés des deux régimes, il faudrait faire des paiements annuels de 122,8 millions de dollars sur une période de 50 ans. En outre, il faudrait des paiements additionnels totalisant 22,2 millions en 1989-1990, en plus des cotisations actuelles des employeurs et des employés, pour couvrir entièrement le coût des services courants.

Les répercussions sur le provisionnement pour chacun des deux régimes sont résumées dans le tableau III.

Tableau III
Évaluations actuarielles
Répercussions sur le provisionnement (1989-1990)
(en millions de dollars)

Cotisations additionnelles requises	RRE	RRSP	TOTAL
Pour amortir la dette non provisionnée	74,2	48,6	122,8
Pour couvrir le coût des services courants	19,8	2,4	22,2
Total	94,0	51,0	146,0

Répercussions sur la comptabilisation (RRE et RRSP)

Vu la politique actuelle de la province en matière de comptabilisation des régimes de retraite, de telles évaluations n'ont aucune répercussion immédiate sur les dépenses au titre des pensions et sur le passif présentés. Selon la politique actuelle, seules les cotisations versées par la province aux caisses de retraite sont présentées comme dépense au titre des pensions. Le coût des pensions présenté n'augmenterait que si, à la suite des évaluations, la décision était prise d'augmenter le provisionnement. Advenant que le provisionnement n'est pas augmenté pour atteindre le montant requis selon l'évaluation actuarielle, la dette non provisionnée continuera de croître, et le montant sera indiqué annuellement dans les notes afférentes aux états financiers.

Toutefois, si les règles de comptabilisation de l'ICCA étaient adoptées, la dépense au titre des pensions et la dette nette augmenteraient de façon importante. Selon les règles de l'ICCA, la dépense au titre des pensions présentée pour l'année se terminant le 31 mars 1990 augmenterait de 90,4 millions, et la dette nette au 31 mars 1990 augmenterait de près de 1,6 milliard de dollars.

Le tableau IV donne un résumé des répercussions de la présentation des rapports financiers si les recommandations de l'ICCA étaient adoptées.

Tableau IV
Répercussions financières des règles de l'ICCA
(en millions de dollars)

	Prévisions du troisième trimestre 1989-1990	Selon règles de l'ICCA 1989-1990
Compte ordinaire		
Recettes	3 617,8	3 617,8
Dépenses au titre des pensions de retraite	82,2	172,6
Autres dépenses	3 419,1	3 419,1
Excédent	116,5	26,1
Dépenses nettes au compte de capital	274,9	274,9
Excédent au compte à but spécial	4,8	4,8
Déficit budgétaire	153,6	244,0
Dette nette au 31 mars 1990	3 120,7	4 699,7

Il a été supposé dans la préparation du tableau IV que le total de la dette non provisionnée au titre du coût des services passés serait attribué à la province. Le RRSP couvre non seulement les employés de la partie I de la province, mais aussi les employés de divers organismes de

la Couronne et de l'Université du Nouveau-Brunswick. Les principaux organismes de la Couronne qui participent au régime comprennent la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick et la Commission des accidents du travail. En vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, les divers employeurs en question sont tenus de verser des cotisations égales à celles de leurs employés. Cependant, il peut être avancé que ces employeurs et leurs employés devraient assumer le coût intégral des prestations, y compris une part proportionnelle de la dette non provisionnée au titre des services passés. Des évaluations actuarielles antérieures ont estimé qu'environ 20 % de la dette non provisionnée du RRSP peut être attribué à ces autres employeurs. Une portion importante des 20 % serait attribuable aux employés de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick.

L'adoption ou la non-adoption des recommandations de l'ICCA relatives à la comptabilisation des régimes de retraite n'est pas la question principale traitée dans le présent document. La question principale est le problème financier que pose la dette non provisionnée au titre des régimes de retraite. Les résultats de la mise en oeuvre des recommandations de l'ICCA sont présentés parce qu'ils illustrent plus clairement la gravité du problème.

Comité ministériel d'examen des régimes de retraite

L'importante dette non provisionnée actuelle s'élève à la moitié de la dette nette contractée pour toutes les autres dépenses du gouvernement. En outre, la dette non provisionnée s'alourdit. Elle a augmenté de 90 millions en 1989-1990, et une augmentation de l'ordre de 100 millions est prévue pour 1990-1991.

Si rien n'est fait pour s'occuper du problème, les caisses de retraite seront épuisées, et la province sera forcée de verser des pensions à même les recettes consolidées. Il est estimé que les fonds du régime de retraite des enseignants seront épuisés en l'an 2010 et que ceux du RRSP le seront en l'an 2030. L'année où cela se produira, la dépense au titre des pensions atteindra 32 % de la masse salariale des participants au régime, comparativement à 9,9 % dans le budget de cette année. En d'autres termes, si les versements de pensions étaient aussi élevés en 1990-1991, les dépenses au compte ordinaire augmenteraient de 184 millions de dollars.

Étant donné la gravité du problème, un Comité ministériel d'examen des régimes de retraite se charge d'évaluer les problèmes financiers que posent la dette non provisionnée et le sous-provisionnement au titre du coût des services courants. Une des tâches du comité a été de faire une analyse approfondie des facteurs qui ont donné lieu à la dette non provisionnée.

Origine de la dette non provisionnée actuelle

La dette non provisionnée, en ce qui a trait aux deux régimes, est attribuable à trois principaux facteurs. Avant 1977, il n'y avait aucune caisse pour le régime de retraite des enseignants. Les cotisations du personnel enseignant étaient versées directement aux recettes générales, et, en retour, les prestations provenaient des recettes générales. Le RRSP était doté d'un fonds, mais la province n'a versé aucune cotisation avant 1954, année où une série de versements ponctuels a été amorcée. Auparavant, en 1942, la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick avait commencé à verser un montant annuel égal à 25 % des cotisations de ses employés.

Le deuxième facteur qui a donné lieu à la dette non provisionnée est la politique en matière de provisionnement adoptée par le gouvernement en 1977, qui est de verser un montant égal aux cotisations des employés plutôt que de fixer les taux globaux de cotisations employeurs-employés qui couvriraient le coût des services courants. Par conséquent, même après le début du provisionnement, le total des cotisations des employeurs et des employés n'a pas suffi à couvrir le coût des services courants.

Enfin, à diverses reprises depuis l'instauration des régimes, des améliorations rétroactives apportées aux prestations ont entraîné une importante dette non provisionnée au titre du coût des services passés. Des exemples récents comprennent l'adoption de l'indexation garantie des pensions à l'inflation, des dispositions plus généreuses quant à la cessation d'emploi et, plus récemment, l'adoption de prestations de retraite anticipée pour le personnel enseignant.

Les prestations de retraite anticipée pour le personnel enseignant constituent l'amélioration la plus coûteuse apportée au régime. Dans son rapport d'évaluation de 1981, l'actuaire a conclu que les prestations de retraite anticipée ont accru d'environ 2,5 % de la masse salariale le coût des services courants du régime et ont fait immédiatement augmenter de 90 millions de dollars la dette non provisionnée au titre du coût des services passés.

Bien que le taux de cotisation des employés ait été augmenté à diverses reprises, les augmentations n'ont permis de couvrir qu'une partie des coûts attribuables aux hausses de prestations.

Le comité a conclu qu'aucune portion de la dette non provisionnée actuelle n'est attribuable à un faible rendement des investissements. Au contraire, le rendement des investissements a largement dépassé le rendement réel prévu dans les évaluations des régimes et a contribué à réduire le taux de croissance de la dette non provisionnée.

Solutions possibles

Les solutions possibles devraient mettre l'accent sur les deux problèmes financiers distincts qui ont été constatés, soit la dette non provisionnée et le fait que les cotisations au titre des services courants ne couvrent pas le coût des services courants. Il faudrait s'occuper en priorité du problème des services courants, afin que les cotisations des employeurs et des employés pour une année donnée couvrent entièrement dans l'avenir le coût des prestations acquises dans l'année. En deuxième lieu, il faut qu'un plan soit élaboré pour s'occuper de la dette non provisionnée au titre des services passés.

Les solutions possibles généralement envisagées pour régler le problème sont les suivantes :

1) augmenter les cotisations des employés,
2) augmenter les cotisations de l'employeur,
3) réduire les prestations de pension,
4) augmenter le rendement des investissements.

Comme il a été indiqué précédemment, pour provisionner entièrement le régime de retraite des enseignants sans changer les prestations, il faudrait verser 94 millions de dollars de plus par année. Un tel montant comprendrait une tranche additionnelle de 6,09 % de la masse salariale, soit 19,8 millions de dollars en 1989-1990, pour couvrir entièrement le coût des services courants, ainsi que des versements annuels de 74,2 millions de dollars pour régler sur une période de 50 ans la dette non provisionnée.

Pour provisionner pleinement le RRSP sans changer les prestations, il faudrait des versements additionnels équivalant à 0,46 % de la masse salariale, soit 2,4 millions en 1989-1990, afin de couvrir entièrement le coût de services courants et il faudrait des versements annuels de 48,6 millions afin de régler sur une période de 50 ans la dette non provisionnée.

La province s'est déjà engagée à verser une partie importante des paiements requis. Pour faire suite à l'initiative annoncée dans le budget de 1989-1990, un montant additionnel de 44,1 millions a été budgété en 1990-1991 et vient s'ajouter au montant versé pour égaler les cotisations des employés. Toutefois, des hausses importantes de taxes et d'impôts, de même que des réductions considérables dans les services publics, seraient nécessaires si la province voulait obtenir tout le montant additionnel nécessaire pour provisionner entièrement les deux régimes, montant qui dépasserait 100 millions en 1990-1991. Une telle solution est inacceptable.

Pour qu'une solution acceptable soit trouvée, il faut que les employés assument une partie du fardeau, sous forme de taux de cotisation plus élevés et de modifications possibles aux prestations.

Accroître le rendement des investissements grâce à une prise de décisions judicieuse en matière d'investissement est une idée populaire qui semble offrir une solution sans douleur. Il est vrai que le rendement réel des investissements peut dépasser le rendement prévu dans les évaluations actuarielles des régimes. Un résultat si favorable faciliterait la résolution du problème. Cependant, l'hypothèse des gains d'investissement sur laquelle se base le calcul de la dette non provisionnée est l'hypothèse la plus probable fondée sur une politique d'investissement prudente. Du point de vue de la conception des régimes et de la détermination des augmentations possibles du taux de cotisation des employés, il serait imprudent de prévoir un rendement des investissements plus élevé ou un résultat plus favorable en ce qui a trait à d'autres hypothèses actuarielles.

Plan d'action proposé

Le gouvernement reconnaît la nécessité de s'occuper du problème financier que pose l'importante dette non provisionnée au titre des régimes de retraite. Il s'agit d'un problème qui s'est développé au fil de nombreuses années et qui exigera une solution à long terme. Toutefois, plus la solution se fait attendre, plus le fardeau que devront assumer les futures générations de contribuables et d'employés sera lourd.

Il faudra de la collaboration et des compromis pour trouver une solution aux problèmes avec lesquels les deux principaux régimes sont aux prises. Au cours des prochains mois, des consultations auront lieu avec les groupes d'employés participant aux deux régimes ainsi qu'avec les divers employeurs visés par la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*. Les consultations permettront de recueillir de l'information auprès des employés et des employeurs quant aux régimes actuels et quant à l'orientation que la province devrait prendre pour arriver à une solution qui garde un équilibre entre les intérêts supérieurs des participants aux régimes et les intérêts supérieurs des contribuables. Des consultations distinctes seront prévues pour le RRSP et le régime de retraite des enseignants, étant donné que les problèmes de chaque régime diffèrent en nature et en ampleur. Les consultations porteront surtout sur la dette non provisionnée, le coût des services courants et les modifications aux régimes.

La date visée pour l'achèvement des consultations est le 31 décembre 1990.